



RC 773c



TABLE DES MATIÈRES

Municipalité	4
2017, quoi de neuf ?	4
Répartition des dicastères	5
Séances et dossiers traités	5
Vacations	6
Site Internet	6
CCAR	7
Divers	7
Visite préfectorale	7
Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron	7
Conseil communal	7
Mutations	7
Administration générale - Finances - Informatique - Personnel - TL - Délégué aux affaires Lausanne Région	8
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8
Greffé municipal et secrétariat de la Municipalité	8
Entreprises	9
Contrôle des habitants	9
Résidence secondaire	9
Registre des chiens	10
Archives	10
Biens culturels	10
Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse	11
Manifestations & civilités	12
Réception des nouveaux habitants – « Pully Lavaux à l’heure du Québec »	12
Autres civilités	12
Téléphonie	12
Informatique	12
Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)	12
PERSONNEL	13
Gestion des ressources humaines	13
Formation continue	14
Jubilaires	15
Statistiques	15
Mutations	17
Bâtiment administratif	17

Services extérieurs	18
Parascolaire et Préscolaire	18
FINANCES ET COMPTABILITÉ	19
Préambule	19
Taxe déchets	19
Achats et ventes de biens immobiliers	19
Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)	20
Caisse intercommunale de pensions (CIP)	20
« Petits » dons divers	20
TRANSPORTS PUBLICS	22
Préambule	22
Extraits du rapport d’activité des Transports Lausannois	22
Répartition des voyageurs par ligne	22
2017 en chiffres	22
Des progrès et des innovations sur tous les fronts	23
Points forts	23
Sur le réseau	23
L’avenir	24
LAUSANNE REGION	25
Points forts 2017	25
L’Assemblée générale (AG)	25
Le Bureau de coordination (BC)	26
La communication de Lausanne Région	27
Agglomération et Mobilité	27
Economie et Entreprises	28
Enfants et Adolescents	29
Prévention et Dépendances	29
Seniors et intergénération	29
Sports & Société	30
Conclusion	30
CONCLUSION DU SYNDIC	31
Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] - Police) - Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenos, UAPE et Collège) - Vignes	32
POLICE	32
Police administrative	32
Cimetière et inhumations	32
Signalisation	32
Stationnement	32
Utilisation du domaine public	32
Prévention de la criminalité	32
Circulation	33
Police sanitaire – Police des chiens	33
Divers	33

Association de communes Sécurité Est Lausannois	33	JEUNESSE	62
<i>Préambule de la Municipale</i>	33	Ecoles	62
<i>Rapport de la Cour des comptes – Loi sur la Police Vaudoise (LOPV)</i>	33	<i>Lexique</i>	62
<i>Le Règlement du personnel de l'ASEL mis à jour</i>	34	<i>Préambule</i>	62
<i>Prévention-Proximité</i>	35	Ecoles primaires	62
<i>Les Autorités</i>	35	<i>Activités particulières</i>	63
<i>Statistiques diverses</i>	36	<i>Personnel – Effectifs des élèves</i>	63
<i>Résumé des comptes 2017</i>	37	<i>PPLS et Service de santé</i>	64
TAXIS	39	Activités Parascolaires	65
<i>Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis</i>	39	<i>Devoirs surveillés</i>	65
Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	41	<i>Réfectoire « Midi-Cancoires »</i>	65
<i>Petit lexique</i>	41	<i>Bibliothèque scolaire</i>	65
<i>Commission consultative du feu (CCF) SDIS OUEST-LAVAUUX</i>	43	<i>Transports scolaires</i>	66
Protection civile	45	<i>Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)</i>	66
<i>Préambule de la Municipale</i>	45	Ecoles secondaires	67
COMMUNICATION	49	<i>Direction</i>	67
BÂTIMENTS COMMUNAUX	49	<i>Effectifs</i>	67
<i>Préambule</i>	49	<i>Activités particulières</i>	68
<i>Refuges</i>	50	Etudes musicales	70
VIGNES	51	<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i>	70
<i>Production et stock</i>	51	PAROISSES	71
<i>Millésime 2017</i>	52	<i>Préambule</i>	71
<i>Productions</i>	53	<i>Temple de St-Martin</i>	71
<i>Comptes</i>	53	<i>Paroisse protestante</i>	71
CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	54	<i>Concerts spirituels de Belmont-Prieuré</i>	72
Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - Paroisses - Bâtiments communaux (Temple, Espace Cancoires + Burenuz, UAPE et Collège) - Domaines et Forêts	55	<i>Paroisse catholique</i>	72
<i>Préambule</i>	55	<i>Eglise Saint-Nicolas de Flüe</i>	72
AFFAIRES SOCIALES	55	<i>Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne</i>	72
<i>Petit lexique</i>	55	<i>Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV)</i>	73
<i>Prévoyance et aide sociale</i>	56	BÂTIMENTS COMMUNAUX	73
Agence d'Assurances Sociales (AAS) ..	56	<i>Préambule</i>	73
<i>Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)</i>	57	<i>Salle de gymnastique et terrain de sports</i>	73
Accueil de la petite enfance	57	<i>Collège</i>	73
Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont	58	<i>Centre de vie infantine « Les Moussaillons »</i>	73
Associations diverses & Nonagénaires	59	DOMAINES & FORÊTS	73
CULTURE	60	<i>Exploitation des bois</i>	74
Sociétés et Associations locales	60	CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	75
<i>Carte « Cultissime »</i>	61	Services Industriels – Travaux publics – Assainissement et Environnement – Espaces verts	76
		SERVICES INDUSTRIELS	76
		<i>Préambule</i>	76
		<i>Service de l'électricité</i>	76
		<i>Exploitation du réseau</i>	76
		<i>Service de piquet</i>	76
		<i>Alimentation électrique de la commune</i>	77
		<i>Eclairage public</i>	77

<i>Vélos électriques</i>	77
<i>Tarifs SI 2017</i>	77
<i>OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)</i>	78
<i>Romande Energie Commerce - REC SA</i>	79
<i>Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont</i>	80
Service des eaux	81
<i>SIGIP</i>	81
TRAVAUX PUBLICS	82
Travaux en cours	82
<i>RC 773 (préavis 01/2017)</i>	82
<i>Flonzel (préavis 08/2016)</i>	83
<i>Collecteur Combe-Louche (préavis 02/2016)</i>	83
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	84
Voirie	84
<i>Interventions sur collecteurs</i>	84
<i>Déneigement</i>	84
GEDREL SA	85
Déchets urbains	85
<i>Information au public</i>	85
<i>Evolution du recyclage</i>	85
Épuration des eaux et collecteurs	86
<i>Evacuation des eaux</i>	86
<i>Épuration des eaux – STEP</i>	86
<i>Projets en cours</i>	88
ESPACES VERTS	89
<i>Travaux d'entretien</i>	89
<i>SOCOSEV</i>	89
CONCLUSION DU MUNICIPAL	89

Aménagement et Gestion du Territoire (Police des constructions et Urbanisme)	90
Préambule	90
SERVICE TECHNIQUE	90
POLICE DES CONSTRUCTIONS	91
<i>Statistiques des logements</i>	91
<i>Facturation</i>	91
<i>Cour de droit administratif et public (CDAP)</i>	92
<i>Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)</i>	92
<i>Service de contrôle des citernes</i>	92
<i>Service de ramonage</i>	93
<i>Energies renouvelables</i>	93
<i>Commission de salubrité</i>	93
<i>Carte des dangers naturels</i>	93
URBANISME	94
<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU</i>	94
<i>Commission municipale d'urbanisme – CMU</i>	94
<i>Plans de quartiers légalisés</i>	94
<i>Gestion et aménagement du territoire</i>	96
<i>Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)</i>	96
<i>PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)</i>	97
<i>SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)</i>	97
<i>PDR (Plan Directeur Régional)</i>	99
CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	99
CONCLUSIONS 2017	100

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2017

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre c, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2017.

MUNICIPALITÉ

2017, quoi de neuf ?

Alors que les membres de la Municipalité et de l'administration s'apprêtaient à saisir leur plus belle plume pour rédiger ce rapport, décision a été prise de juguler l'augmentation constante des pages (133 en 2016 contre 65 en 2006). La mesure essentielle qui a été prise est de renoncer à répéter, année après année, les éléments invariables de la législature. Dès lors, ceux-ci figurant dans le rapport de l'exercice 2016, nous vous invitons à le consulter, si nécessaire. Mais soyez rassurés : tout ce qui doit être écrit ici, l'est; la mémoire historique est donc maintenue, mais sur une centaine de pages.

Pour la Municipalité, l'année sous revue est « avare » en nombre de préavis, mais « riche » en domaines traités. C'est naturellement ce qui a trait à nos finances qui a été sur le « devant de la scène », toute l'année durant.

Lors de l'élaboration du budget 2017, donc en été 2016, nous « sortions du traumatisme financier » des comptes 2015, qui avaient été lourdement impactés par des « écritures comptables cantonales » relatives aux impôts des sourciers mixtes. Dès lors, la construction budgétaire 2017 avait été d'une rare complexité (comprendre : travailler le nez dans le guidon), au point d'oublier d'y intégrer les charges de l'extension de 2016 des Moussaillons dans nos locaux au Burenos. Avec le bouclage des comptes 2016, déficitaires de Fr. 370'386.27 dues aux charges précitées, décision a été prise de présenter au Conseil communal une demande de crédit extrabudgétaire pour les mêmes charges en 2017. A cette occasion, la Municipalité s'était engagée à tout mettre en œuvre pour que le résultat des comptes 2017 finisse quand-même dans les chiffres noirs. Exercice réussi !

RC 773 : pour nos habitants motorisés, et pour ceux qui traversent notre village, cette année restera dans leur mémoire. Il faut remonter à la fin des années 70 pour vivre autant d'entraves à leur mobilité, lorsque fut construite la route cantonale en traversée de localité. Mais à l'époque, Belmont comptait bien moins d'habitants et le nombre de véhicules était sans commune mesure avec aujourd'hui. Les activités commerciales locales ont aussi été, peu ou prou, impactées. Notre fidélité à leur égard est donc vitale, si nous voulons maintenir leurs services. Maigre consolation : une fois les travaux terminés, notre village retrouvera son accessibilité, qui deviendra complexe dans certaines communes voisines, ayant des chantiers similaires qui vont s'ouvrir sur leur territoire.



L'autoroute qui traverse Belmont aura aussi nécessité notre plus grande vigilance, qu'il s'agisse des travaux de réfection des viaducs sur la Paudèze, le projet d'agrandissement des tunnels et la vision de ce cordon ombilical pour l'agglomération lausannoise, et au-delà. Les communications en la matière ont été faites à chaque occasion au Conseil communal; merci de vous y référer.

Reste un dossier sensible : l'avenir de notre Office postal. En plus de ce qui a été communiqué au Conseil communal, on peut relever quelques chiffres : entre 2000 et 2014, le recul des opérations au guichet postal est massif. Lettres -63%, colis -42% et paiements -37%. Ces chiffres sont une moyenne fédérale, mais rien ne laisse à penser qu'il en va autrement à Belmont. La Municipalité a ce dossier « sur le haut de la pile », en espérant qu'une solution, la plus satisfaisante pour nos habitants et entreprises, nous sera proposée par la Poste.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

La répartition des dicastères, en vigueur depuis le **1^{er} juillet 2016**, n'a subi aucune modification et c'est elle qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport.

Il en va de même pour les délégations et représentations dans les diverses commissions communales et intercommunales; les éventuelles mutations intervenues sont mentionnées dans le chapitre directement concerné.

SÉANCES ET DOSSIERS TRAITÉS

La Municipalité a siégé officiellement à 46 reprises durant l'exercice 2017 (47 en 2016). Les séances de la Municipalité ont toujours lieu le mercredi, en principe à 08h00.

A l'occasion de ces séances, 1'093 objets ont été traités (1'105 en 2016). Ces objets ont généré 1'060 décisions (1'079 en 2016).

La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 2 reprises, juste avant la séance de la Municipalité, pour traiter de divers objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision.

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 9 (12 en 2016) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2017 :

- Autoroute A9 : travaux et projets en cours
- Finances communales : intégration dans le budget en cours des charges liées aux Moussaillons Grands (locaux au Burennoz); préavis y relatif
- Gestion des déchets : analyse des coûts globaux en relation avec la taxe fixe à l'habitant
- Gestion du personnel : réorganisation suite au départ de la responsable RH
- ORPCi : suivi de la mise en place de la future association intercommunale
- PGA (Plan Général d'Affectation) : mise à niveau du projet en fonction des nouvelles directives cantonales
- Poste : processus de réorganisation
- RC 773 : suivi des travaux
- SDIS Ouest-Lavaux : suivi du processus de réorganisation
- Structures pré et parascolaires : analyse des besoins en ressources humaines, en fonction des obligations légales et appui administratif

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2017 et les deux années précédentes.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	A refacturer	Total 2017	Total 2016	Total 2015
Muheim G.	300.50	1'085.00	--	114.50	1'500.00	1'598.50	1'516.00
Delaplace D. <i>(jusqu'au 30 juin 2015)</i>							409.75
Greiner-Meylan N. <i>(depuis le 1^{er} juillet 2015)</i>	223.75	753.50	--	95.75	1'073.00	829.25	270.75
Michelet Ph.	272.75	576.50	196.50	--	1'045.75	1'032.50	1'051.50
Schiesser C.	270.00	1'080.00	--	2.50	1'352.50	1'363.75	1'520.75
Dupertuis Ch.	336.50	822.75	--	--	1'159.25	1'158.25	1'168.00
Total	1'403.50	4'317.75	196.50	212.75	6'130.50	5'982.25	5'936.75

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les 114.50 heures dans la colonne « à refacturer » concernent le syndic dans sa fonction au Comité de l'UCV, et à ce titre membre de la cellule de négociation financière avec le Conseil d'Etat et les 95.75 concernent le mandat de Mme Greiner-Meylan au sein du SDIS, de la Police et des Taxis.

Site Internet

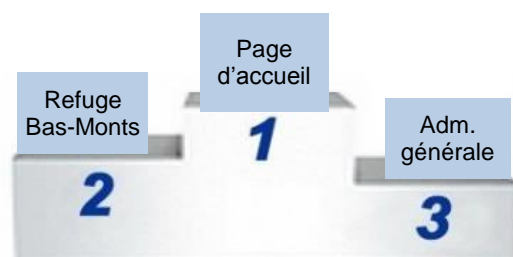


2017 a vu la première année complète d'exploitation de notre nouveau Site Internet, mis en ligne le 1^{er} décembre 2016. Pour la mise à jour du Site, Mlle Fogoz a consacré 148.50 heures en 2017.

Le raccordement du Site à « Google Analytics » (service d'analyse d'audience d'un site Web) nous permet de sortir de nouvelles données.

Nombre total « ancien site » :	2013	2014	2015	2016
· de visites	34'350	29'846	33'581	36'105
· de pages vues	132'980	120'647	123'855	137'941

Nombre total nouveau site:	2017
· utilisateurs	18'512
· sessions	29'041
· pages vues	87'561
· durée moyenne session	00 :02 :05



CCAR

Les membres de cette Commission parlementaire ont été invités :

- aux deux assemblées générales de Lausanne Région;
- à la remise du Trophée PERL (Prix Entreprendre Région Lausanne), 15ème édition; pour mémoire, c'est le seul prix économique distribué en Suisse, financé par des communes.

DIVERS

Visite préfectorale

La visite annuelle de Monsieur le Préfet a généré une question pour les communes : le guichet du Contrôle des habitants donne-t-il la garantie de confidentialité que le citoyen peut demander ? A Belmont, comme dans la plupart des communes, le guichet est ouvert sur le hall d'accueil; la garantie ne peut dès lors pas être donnée. Renseignements pris auprès de notre Préposée (40 ans d'expérience à Belmont), la demande de citoyen ne s'est jamais produite. La question venant du Préfet, il faut s'attendre à terme à une nouvelle obligation imposée aux communes, et les restructurations en matière de locaux qui l'accompagnent.

A part ce qui précède, la visite s'est déroulée à pleine satisfaction pour tous les intervenants. La partie récréative s'est déroulée au Refuge des Bas-Monts et la Commune de Puidoux a été notre invitée.

Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron

Trois rencontres ont eu lieu : à l'occasion de celle du 4 mai à Lutry, un intervenant du SDT nous a présenté les règles cantonales et fédérales en matière de construction hors zone à bâtir.

La rencontre du 21 septembre, qui s'est déroulée au Refuge des Bas-Monts, a été consacrée au projet de fusion des ORPC du district.

Quant à celle du 2 novembre à Servion (Les Cullayes), Madame la Présidente du Conseil d'Etat Nuria Gorrite nous a présenté la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants. Celle-ci entrera en force le 1^{er} août 2018 et n'impactera pas nos structures de Belmont, excepté une ouverture éventuelle les mercredis après-midi, si le besoin est avéré. Mme Chantal Dupertuis a accompagné le syndic lors de cette rencontre.



CONSEIL COMMUNAL

La composition détaillée des divers organes du Conseil communal se trouve en pages 11 et 12 du rapport sur la gestion 2016. Ci-dessous nous ne mentionnons que les mutations enregistrées.

Mutations

Commission des Finances

- Amélie RAMONI-PERRET a remplacé Christine JUILLERAT

Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

- Frédéric MICHAUD a remplacé Christophe RASCH

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - INFORMATIQUE - PERSONNEL - TL - DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES LAUSANNE RÉGION

M. Gustave MUHEIM, Syndic



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Préambule

Depuis 2007, ce service est en constante réorganisation, notamment à cause des tâches de la Police administrative et/ou du Contrôle des habitants qui ne cessent de se modifier ainsi que celles liées au pré et au parascolaire. La répartition des tâches est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail au sein de ce service qui gère une multitude d'objets et de dossiers différents; la poursuite du processus de gestion, assimilable aux normes ISO, est dès lors extrêmement importante. La Municipalité reste convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse pas en même temps que leur départ.

Documents divers établis par le Greffe municipal

Documents	2013	2014	2015	2016	2017
· actes de mœurs, déclarations de domicile et autres ¹⁾	682	778	-	-	568
· lettres y.c. les autres services ²⁾	2496	3119	2820	1890	2336

¹⁾ Le programme informatique, mis en service en 2015, ne nous permettait plus, jusqu'au milieu de l'année 2017, de sortir ce genre de statistiques. **Le chiffre 2017, ne concerne donc que la moitié de l'année.**

²⁾ La hausse importante enregistrée en 2014 (par rapport à 2013) était principalement due aux nombreux courriers adressés dans le cadre du 850^{ème} anniversaire de la Commune. **En 2017, passablement de courriers en relation avec les travaux sur la RC 773.**

Malgré la hausse des correspondances en 2017, due à un élément précis, les correspondances « traditionnelles » sont inexorablement remplacées par les courriels, comprenant souvent de nombreuses annexes, qui nécessitent une impression; c'est donc une économie substantielle pour l'expéditeur (papier, enveloppes, frais de port), et, à fortiori, du temps et des coûts supplémentaires pour le destinataire !!! Pour faire face à ce qui précède, la GED (Gestion Electronique des Documents) devient incontournable. Sa mise en place interviendra courant 2018, une fois installée à Pully.

Mmes Dorthe et Mulhaupt, répondent au guichet principal de l'administration et réceptionnent les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2017, 3689 personnes (4100 en 2016) ont fait usage du guichet et 3352 de la ligne T+T précitée (3201 en 2016). Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse et au Service technique. De nombreux appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

Entreprises

Au 31 décembre 2017, le registre communal comprenait 237 entreprises (229 en 2016 et 209 en 2015). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

Contrôle des habitants

Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de **3'662** (896 étrangers) habitants au 31.12.2017.

Statistique population

Pour 2017, 212 permis pour étrangers ont été délivrés ou renouvelés (93 en 2016).

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2008.

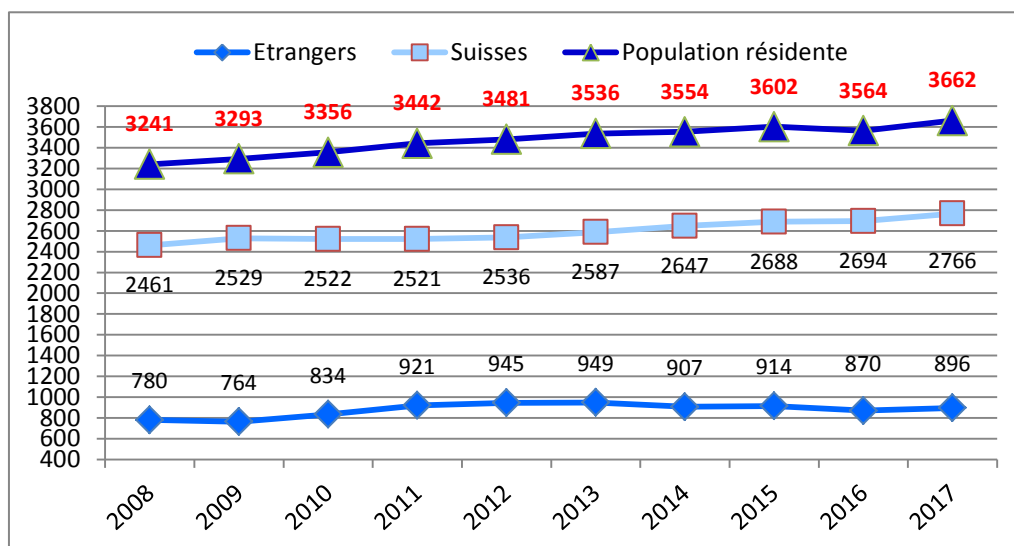


Tableau des mutations

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Arrivées	388	398	463	422	515	478	491	437	425	367
<i>dont naissances</i>	31	41	43	33	37	42	27	40	29	28
Départs	320	338	355	351	474	423	421	430	464	350
<i>dont décès</i>	8	12	13	10	15	13	6	19	12	10
Total	708	736	818	773	989	901	912	867	889	717

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

Résidence secondaire

Mme Dorthe suit toujours avec attention les dossiers des personnes inscrites au Contrôle des habitants sous « résidence secondaire »; au 31 décembre 2017, il y a 36 personnes concernées (30 en 2016).

Nous poursuivons nos contrôles administratifs pour déterminer la pertinence ou non du statut des personnes inscrites à Belmont en résidence secondaire. En dehors des personnes aux études ou au pair, nous sollicitons auprès de ces résidents les informations indispensables à notre détermination. Dans quelques cas, nous transmettons le dossier au service cantonal concerné, pour suite utile.

Les locations ponctuelles de logements ou chambres par des plateformes, type Airbnb, sont suivies avec attention. Une fois le propriétaire, ou la personne qui sous-loue, identifié, nous faisons valoir l'obligation de payer la taxe de séjour.

Nombre de résidences secondaires au 31 décembre	2013	2014	2015	2016	2017
	37	30	29	30	36

Registre des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est toujours en augmentation; à la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 208 animaux (170 en 2016). Cette augmentation est en partie due au travail qui a été réalisé suite à la mise en service de la nouvelle banque de données nationale www.amicus.ch.

En effet, après un contrôle fastidieux, entre le fichier « AMICUS », notre ancien programme « G2i » et notre nouveau programme « NEST », nous avons contacté, début 2017, tous les propriétaires de chiens pour lesquels nous avons relevé des erreurs, dans le but de mettre à jour les fichiers.

S'agissant des races, ce sont les « Yorkshire » (28), les « Labrador » (16) et les « Chihuahua » (14) qui tiennent le haut de la liste.



Archives

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue.

Biens culturels

En 2016, nous vous informions qu'un acompte de Fr. 1'000.- avait été versé sur l'achat d'un tableau de 1944, du peintre Charles Clément, représentant le village de Belmont. L'acquisition finale a eu lieu en 2017 avec le paiement du solde de Fr. 5'000.-.

Au vu de ce qui précède, nous avons renoncé à programmer la suite des restaurations de nos anciens ouvrages endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale. Toutefois, il est à préciser que le « gros » du travail est maintenant fait et qu'il reste divers petits documents. A l'heure où nous écrivons ce rapport, nous savons déjà qu'aucune restauration n'aura lieu en 2018; mais nous espérons que les finances nous permettront de reprendre ce travail en 2019.

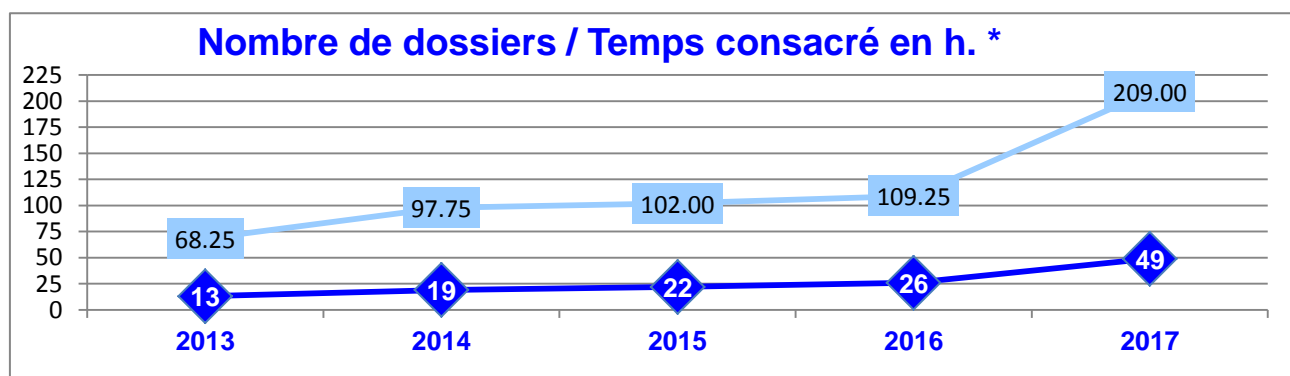
Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

Comme annoncé dans notre précédent rapport, une nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) ainsi que son ordonnance (OLN) sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et, tel que prévu, de nombreuses personnes se sont activées pour déposer leur dossier avant le 31 décembre 2017.

En chiffres, cela représente :

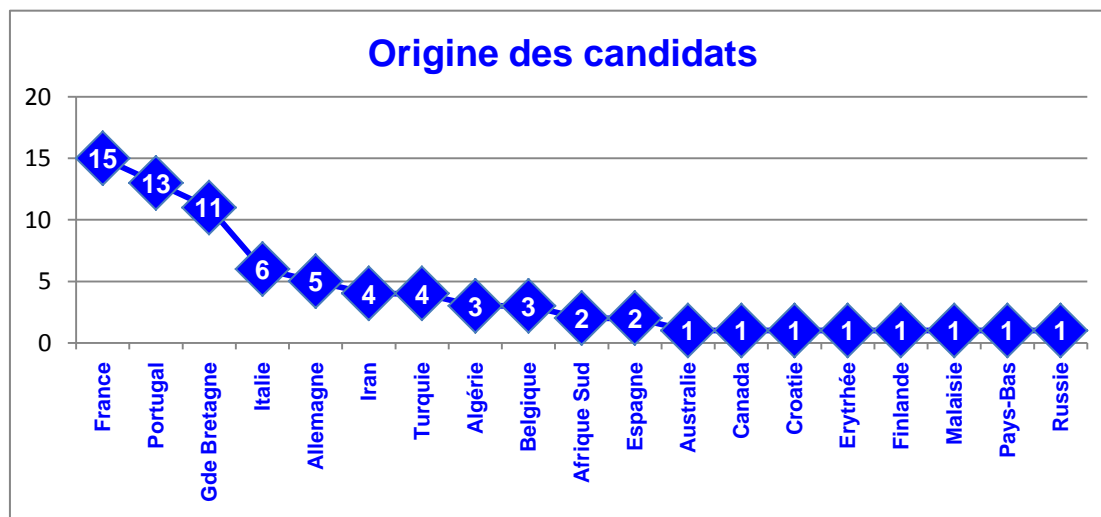
Genre de procédure	Nbre de dossiers	Nbre de personnes concernées (adultes et enfants)
Ordinaire (avec auditions en 2017)	24	41
Ordinaire (dossier déposé avant le 31.12.2017 mais auditions en 2018 selon ancienne loi)	9	19
Cantonale facilitée, art. 25 de la LDCV [Loi sur le droit de cité vaudois] (étrangers nés en Suisse)	6	6
Cantonale facilitée, art. 22 de la LDCV [Loi sur le droit de cité vaudois] (jeunes étrangers de la 2 ^{ème} génération)	10	10
Totaux	49	76

Toutes ces personnes seront invitées lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre 2018, voire en 2019, si, d'ici là, les formalités fédérales et cantonales ont abouti.



* Le temps consacré mentionné dans le tableau ci-dessus, est celui de Mlle Fogoz pour le traitement administratif des dossiers. Les 9 dossiers déposés avant le 31 décembre nécessiteront du travail administratif sur l'année 2018.

Nous vous informions, dans le rapport sur la gestion 2016, que nous n'avions plus le droit de citer les noms des candidats; par contre nous pouvons vous indiquer leur origine. Voici la répartition géographique des 76 candidats dont les dossiers ont été déposés en 2017.



MANIFESTATIONS & CIVILITÉS

Réception des nouveaux habitants – « Pully Lavaux à l'heure du Québec »

Depuis 2012, la Municipalité a décidé d'organiser la réception des nouveaux habitants, tous les deux ans, dans le cadre de la biennale du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec ».

Il n'y a donc pas eu d'édition en 2017. La prochaine sera organisée en 2018 et concernera les habitants arrivés entre mai 2016 et mi-avril 2018.

Autres civilités

Séance annuelle avec les responsables des sociétés locales - Prise de congé du Pasteur Lipp - Réceptions pour 2 nonagénaires - Séance du Conseil intercommunal de l'ASEL - Assemblée générale de l'Association des parents d'élèves Pully-Paudex-Belmont - Passeport vacances - Rencontre entre l'UCV et les Municipalités du District de Lavaux-Oron - Prise de congé de MM. Moret et Tornare au sein de la Commission du feu - Réception des jeunes citoyens et personnes naturalisées dans l'année, lors de la dernière séance du Conseil communal - Fenêtre de l'Avent.

TÉLÉPHONIE

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2016, la téléphonie de la commune a été remplacée par les nouveaux standards en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018.

La mise en place d'un nouveau système basé sur les nouvelles normes IP (internet protocole) en collaboration avec la Ville de Pully s'est faite au troisième trimestre 2017 et tout s'est bien passé.

Aucun problème n'a été rencontré durant la phase de mise en place et de migration sur le nouveau système. A fin 2017, la nouvelle téléphonie est opérationnelle à 100%.

INFORMATIQUE

A nouveau, nous relevons avec plaisir la parfaite collaboration avec les collaborateurs du BIP et ceux en charge du SIGIP. L'informatique prend de plus en plus de place dans les tâches régaliennes et sa gestion nécessite des compétences que les communes de notre taille ne peuvent plus assurer sans des professionnels aguerris. Le syndic est le délégué communal au sein du comité de pilotage et notre boursier, M. Ruby, est le répondant opérationnel du BIP.

Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)

Les coûts pour Belmont relatifs aux préavis pulliérans sont intégrés dans notre budget ordinaire.

Suite aux différentes études entreprises dans le courant 2016, plusieurs projets importants se sont concrétisés au cours de l'année 2017 et ont généré un travail considérable au sein de l'équipe informatique. Il s'agit :

- du remplacement du logiciel de messagerie Lotus Notes par Microsoft Exchange;
- du remplacement du central téléphonique « classique » vers une téléphonie totalement intégrée à l'informatique;
- de la mise en place d'un nouvel outil de service desk unifié qui sera opérationnel au printemps 2018 dans un premier temps, au Service informatique et à la Direction des domaines, puis étendu à d'autres services de l'Administration de Pully.

Un autre projet, qui concerne aussi Belmont, a démarré en 2016 et s'est terminé en 2017. Il s'agit du renouvellement du stockage des données, dont la dernière étape réalisée a consisté à compléter les disques pour répondre à la croissance du volume des données à stocker.

En matière de gestion électronique des documents (GED), ce projet s'est poursuivi tout au long de l'année 2017 sous la forme d'une phase pilote réalisée au Service informatique. Cette étape a consisté à se familiariser avec l'outil et à établir des bonnes pratiques qui seront destinées à faciliter la mise en œuvre de cette solution au sein de l'ensemble des services de l'administration. Parallèlement, nous avons déjà réalisé la migration de la base d'archives de la Police Est-Lausannois depuis une ancienne application vers notre nouvel outil de GED.

Durant l'année 2017, une profonde réflexion a été menée pour la future organisation du service des ressources humaines que la Municipalité a validée et qui se présente comme suit :

- M. Ruby ayant la connaissance des dossiers et Mme Guex possédant un certificat d'assistante RH, toute la partie administrative (annonce, contrat, correspondance, etc...) est gérée par Mme Guex et la partie « technique » (salaires, assurances, gestion des heures, etc...) est traitée par M. Ruby.
- Pour ce qui est des entretiens avec le personnel, M. Ruby continue de s'en charger et forme Mme Guex afin de pouvoir répartir la charge. M. Ruby forme également Mme Guex à la gestion des salaires sur les outils informatiques afin qu'il puisse être remplacé en cas de besoin.
- La « porte » d'entrée unique des RH est Mme Guex, qui ensuite dispatche les demandes en fonction de la répartition ci-dessus. Toute information touchant de près ou de loin les RH, doit lui être communiquée.
- Il a également été accepté d'outsourcer, à un organe spécialisé, les cas « complexes » comme la gestion de conflit et le nouveau règlement du personnel.

S'agissant du temps consacré aux RH (voir tableau ci-dessous), on constate qu'il est variable d'une année à l'autre en fonction des départs, arrivées, mises au concours de postes, maladies, accidents, etc.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Mlle Fogoz ¹⁾	180.75	267.00	202.25	143.75	104.75	116.00
Mme Gaillard ²⁾				538.00	1'072.25	0.00
M. Ruby ³⁾	175.00	196.50	149.25	121.75	168.25	104.00
Mme Guex ⁴⁾	--	--	--	--	--	287.25
Mme Dupertuis ⁵⁾	--	--	--	--	--	42.00
Mme Greiner-Meylan ⁵⁾	--	--	--	--	--	77.00
Total	355.75	463.50	351.50	803.50	1'342.25	526.25

- 1) jusqu'au 30.06.2015; le temps consacré à la formation des apprentis, en qualité de maîtresse d'apprentissage, n'est pas comptabilisé dans ce total. A partir de 2016, il s'agit uniquement des heures consacrées aux apprentis.
- 2) du 1^{er} juillet 2015 au 30 avril 2017.
- 3) M. Ruby a été en arrêt maladie à 100% de fin juin à fin juillet et de début août à début décembre entre 50% et 0% ce qui explique le nombre d'heures consacré aux RH.
- 4) à partir du 1^{er} février 2017.
- 5) assistance RH (préscolaire et conciergerie) suite au départ de Mme O. Gaillard.

Formation continue

Mis à part les formations prévues dans le cadre du budget annuel, la Municipalité encourage la formation continue de ses employés. Les cours divers accordés en 2017 sont :

- séance de mise en oeuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) dans le Canton de Vaud - M. Gamboni et Mme Forestier;
- "Les 5 à 7 de l'énergie" - M. Gamboni et Mme Forestier;
- demi-journée de formation/information de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) – Mlle Fogoz;
- séminaire de formation de l'ARCV (Association Romande des Chefs de Voirie) - M. Veyre;
- journée de formation pour préposés communaux à la prévention des accidents dus aux chantiers – MM. Gamboni et Burri;
- soirée d'information de l'UCV "Droit public au travail" – M. Ruby et Mme Guex;



- soirée d'information de l'UCV "Péréquations financières" – Mme Guex;
- ECA : deux demi-journées d'information et d'échanges - M. Gamboni;
- séance d'information de l'EICoM – M. Ruby;
- formation sur le programme KiBé – Mmes Guex, Gaillard, Genton et Mulhaupt;
- "TVA 2018 : les changements et nouveautés" formation donnée par l'UCV – M. Ruby et Mme Guex;
- réunion d'automne du GRPA (Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil) - M. Gamboni;
- colloque "Comment transcrire les cartes de dangers dans les plans d'affectation" ? – M. Gamboni;
- session des gestionnaires de réseau – M. Burri;
- journée technique de l'ARCV (Association Romande des Chefs de Voirie) - M. Veyre;
- journée de formation de l'Association des Responsables Ressources Humaines des Villes Vaudoises (AARHVV) – M. Ruby et Mme Guex;
- journée de réflexion sur le thème du "Harcèlement" organisée par Lausanne Région - M. Ruby et Mme Guex;
- demi-journée organisée par OFISA : échanges sur les pratiques des utilisateurs - M. Ruby et Mmes Guex et Dorthe;
- formation sur les bouclements 2017 et les nouveautés 2018 du module XPERT HRM (salaires et RH) organisée par T2i - M. Ruby et Mme Guex;
- cours sur les déchets spéciaux, organisé par COSEDEC – MM. Guérin et Veyre.



Jubilaires

En 2017, deux employées ont été reçues pour la traditionnelle réception à la cafétéria de l'administration, soit :

- Mme Anne-Lise Mottiez, 30 ans
- Mlle Isabelle Fogoz, 15 ans.

Statistiques

Nombre d'employé(e)s

Personnel (inclus apprenti(e)s et stagiaires)	2015	2016	2017
Administration et Services extérieurs	27	27	¹⁾ 25
UAPE	9	10	²⁾ 12
Réfectoire scolaire et devoirs surveillés	5	5	5
CVE « Les Moussaillons »	20	20	³⁾ 24
Total	⁴⁾ 61	⁴⁾ 62	⁴⁾ 66
EPT (équivalent plein temps)	43.10	44.10	44.80

¹⁾ diminution en raison du départ de Mme O. Gaillard et d'une apprentie de commerce.

²⁾ augmentation suite agrandissement UAPE.

³⁾ augmentation suite à l'agrandissement et au réaménagement des taux de travail.

⁴⁾ total auquel il faut rajouter, chaque mois, une dizaine de « remplaçantes ponctuelles » auprès du CVE. Pour mémoire, un nombre minimum est obligatoire, fondé sur le nombre d'enfants présents.

Statistique des absences, HS et vacances

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total de jours de travail	7'475.50	7'452.00	7'987.50	*5 9'302.75	8'072.50
Absences					
maladie	*1 235.00	127.00	*2 143.00	*6 463.75	*9 538.00
accident	10.00	21.00	10.00	*7 70.50	*10 45.50
médecin, physio, etc.	11.00	14.00	21.50	36.25	17.50
maternité	0.00	41.00	*3 97.00	0.00	0.00
militaire - PCi	7.00	23.50	21.00	20.00	0.00
formation prof.	11.50	90.00	37.50	169.00	39.75
autres motifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
vacances	739.00	736.00	788.50	943.50	826.00
Jours effectifs de travail	6'462.00	6'399.50	6'675.00	7'600.25	6'605.75
soit en %	86.45	85.88	83.57	81.70	81.83
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50
Solde des heures supplémentaires à reprendre	689.50	891.50	1'104.75	1'290.25	1'732.16
Solde des vacances à prendre	142	182.50	*4 212.50	*8 255.00	211.00
<p><i>CVE = Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »</i></p> <p>*1 <i>dont 165 jours au Service de conciergerie</i></p> <p>*2 <i>dont 73 jours au Greffe et 22 jours au Service de conciergerie</i></p> <p>*3 <i>une autre éducatrice au CVE</i></p> <p>*4 <i>inclus personnel CVE (35.25 jours)</i></p> <p>*5 <i>inclus personnel CVE grands et UAPE nouvelles structures</i></p>		<p>*6 <i>dont 52 jours au sein de l'administration et 367 jours au CVE</i></p> <p>*7 <i>dont 15 jours au sein de l'administration, 33.5 jours au Service de conciergerie et 16.75 jours au CVE</i></p> <p>*8 <i>Inclus personnel CVE (64 jours)</i></p> <p>*9 <i>dont 158.5 jours au sein du CVE, 125 jours au sein de l'administration, 112 jours au sein des apprenties et 24 jours au Service de conciergerie</i></p> <p>*10 <i>dont 39 jours au sein de l'administration (apprentie)</i></p>			



MUTATIONS

Bâtiment administratif

Administration générale – Greffe municipale

L'augmentation significative des places d'accueil dans les structures pré et parascolaires nous a contraints à réorganiser les tâches du personnel du greffe et de la bourse afin de faire face à cette montée en puissance de la charge administrative.

Durant l'année 2017, un pourcentage du temps de travail de Mme Genton a été dégagé pour venir en aide, administrativement, à Mme Hengsberger au CVE « Les Moussaillons ».



Apprenti(e)s « Employé(e)s de commerce »

Mlle Isabelle Fogoz, maîtresse d'apprentissage pour les employé(e)s de commerce, continue à fonctionner comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprenti(e)s de commerce de 1^{ère} et 3^{ème} années.

En 2017 :

- **Mlle Clara Goyi**, ayant débuté son apprentissage en août 2016, a souhaité rompre son contrat pour le 31 janvier 2017, afin de changer d'orientation;
- **Mlle Christelle Gutierrez Cabrera** a effectué un pré-apprentissage, du 1^{er} février au 30 juin, puis a débuté l'apprentissage proprement dit le 15 août;
- **Mlle Jessica Gashi** est entrée, au 15 août, dans sa 3^{ème} année;
- **Mlle Pauline Crespo de Matos** a réussi ses examens finaux et a terminé son apprentissage le 14 août.

Formation des jeunes

La Municipalité est toujours prête à offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Malheureusement aucun stage n'a pu être concrétisé en 2017.

Bourse communale

2017 : une nouvelle année intensive à la Bourse communale suite au départ de la RRH, de l'engagement d'une nouvelle boursière adjointe et d'une absence partielle du boursier de juin à fin novembre pour raisons médicales.

- **Mme Olivia Gaillard**, RRH, a cessé son activité au 30.04.2017 (en arrêt maladie depuis octobre 2016);
- **Mme Valérie Guex** a été engagée au 1^{er} février 2017 en qualité de boursière adjointe et co-RRH.

Service technique

Rien de spécial à signaler en 2017 dans ce service.

Police administrative

M. Burri assure toujours les tâches de la Police administrative qui sont de notre ressort, en complément de celles assurées par le Greffe municipal en général et de notre Contrôle des habitants en particulier.

Services extérieurs

Lesdits services comprennent :

- la Voirie,
- les Espaces verts,
- le Service des eaux,
- le Service de l'électricité.



et sont répartis comme suit :

- **M. Raymond Veyre** : employé polyvalent (ouvrier principal);
- **M. Frédéric Bovey** : responsable « Espaces verts »;
- **M. Gilles Favre** : ouvrier polyvalent (ouvrier principal);
- **M. Laurent Guérin** : ouvrier polyvalent qualifié;
- **M. Bernard Burri** : coordinateur technique et de sécurité.

Conciergerie

Suite au départ de M. Blum, agent d'exploitation, au 31 octobre 2016, nous avons engagé :

- **M. Norris Bonzon**, depuis le 15 mars 2017, en qualité de concierge professionnel pour le site d'Arnier.

Apprenti(e) « Agent(e) d'exploitation CFC »

L'apprentissage se déroule sous la responsabilité de MM. Frédéric Bovey et Yann Tornare :

- **M. Loris Rouiller** est entré en 3^{ème} année et il continue la pratique du cyclo-cross à haut niveau. De nombreux excellents résultats sont venus jalonner l'année 2017. Notre site Internet s'en fait l'écho autant que faire se peut mais vous pouvez aussi en savoir plus ou le soutenir dans l'accomplissement de son sport, via son adresse web : www.lorisrouiller.com



Source : www.lorisrouiller.com

Parascolaire et Préscolaire

UAPE – Réfectoire scolaire

- **Mme Juliette Billaud**, auxiliaire, a fait valoir son droit à la retraite au 31 mars 2017;
- **Mme Véronique Devoille** et **M. Nassim Ould-Ali** ont été engagés, dès la rentrée d'août, en qualité d'auxiliaires.

Devoirs surveillés

Rien à signaler en 2017.

Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

- **Mlle Ophélie Capt** est entrée en 3^{ème} année d'apprentissage d'assistante socio-éducative (ASE) CFC (3 ans);
- **Mlle Emilie Jaunin** est entrée en 2^{ème} année d'apprentissage d'ASE CFC (3 ans);
- **Mlle Clara Cusin** a renoncé à poursuivre l'apprentissage d'ASE, débuté en août 2016;
- **Mlle Tatiana Kalu** a commencé, le 1^{er} août 2017, son apprentissage d'ASE CFC (3 ans);

- **Mlle Manon Piotuch** a commencé, le 21 août 2017, son apprentissage d'ASE CFC (3 ans);
- **Mlle Fanny Ferrari**, Assistante socio-éducative, a cessé son activité au 2 janvier 2017
- **Mlle Fanny Mosimann**, éducatrice diplômée, a cessé son activité au 30 novembre 2017;
- **Mme Ana Isoz** a été engagée, le 1^{er} août 2017, en qualité d'assistante socio-éducative;
- **Mme Mélanie Perrier** a été engagée, le 1^{er} août 2017, en qualité d'assistante socio-éducative;
- **Mme Livia Merckx** a été engagée, le 1^{er} décembre 2017, en qualité d'assistante socio-éducative.

FINANCES ET COMPTABILITÉ

Préambule

Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service. Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

Taxe déchets

Le Règlement communal sur la gestion des déchets est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2013 mais la facturation de la taxe a été reportée au 1^{er} janvier 2014.

Conformément au Dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets, certains allègements sont accordés. En chiffres cela représente :

	2014	2015	2016	2017
Naissances	27	*36	34	28
Bénéficiaires rente AVS	475	509	516	531
<i>dont hommes 65 ans et plus</i>	219	238	289	251
<i>dont femmes 64 ans et plus</i>	256	271	227	280
Apprentis/Etudiants	161	160	262	248
Bénéficiaires de prestations complémentaires A.I.	31	29	18	22
Bénéficiaire d'un revenu d'insertion	17	15	27	29

* 4 personnes ne sont pas venues chercher les rouleaux offerts.

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

Achat

- aucun achat en 2017.

Vente

- aucune vente en 2017.

Echanges

- aucun échange en 2017.

Servitudes

- parcelle 186 (Monts-de Lavaux) : servitude de superficie Abribus.

Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Le Conseil communal a accepté le préavis N° 07/2016 concernant la prolongation du financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley; décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

Année	2013 ¹⁾	2014	2015	2016	2017
Fr.	10'000.00	17'965.60	19'371.40	17'871.85	20'000.00

¹⁾La participation pour 2013 a été revue à la baisse, suite à nos prévisions budgétaires dans les chiffres rouges.

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

L'Assemblée des délégués s'est réunie en séance extraordinaire à Savigny le 14 septembre 2017. A cette occasion, elle s'est prononcée sur la modification des statuts engendrée par la proposition de nouveau plan de prévoyance du Conseil d'administration.

Au total, environ 800 délégués étaient présents ou représentés.

Les délégués ont, dans un premier temps, voté sur diverses propositions individuelles transmises au Conseil d'administration à la suite de la convocation à l'assemblée. A cette occasion, la proposition de la Municipalité de Vevey, de reporter l'entrée en vigueur du plan proposé par le Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2019, a été plébiscitée. Le Conseil d'administration, après avoir analysé cette proposition, a décidé de retirer son plan au profit de celui présenté par la Municipalité de Vevey. Lors du vote final à bulletin secret, largement plus des 2/3 des délégués se sont prononcés en faveur de la modification des statuts découlant du plan retenu.

Le nouveau plan de prévoyance, proposé par le Conseil d'administration, a donc été adopté avec un report des mesures initialement prévues pour 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019. Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So), le nouveau plan sera valable dès le 1^{er} janvier 2019.

Quelques chiffres au 31 décembre 2017 (2016)

	2015	2016	2017
assurés du plan ordinaire (total)	12'024	12'580	12'990
<i>hommes</i>	4'648	4'811	4'911
<i>femmes</i>	7'376	7'769	8'079
pensionnés, effectif total	5'248	5'506	5'755
Belmont (<i>affiliée à la CIP depuis 1963</i>)			
<i>assurés</i>	40	42	46
<i>pensionnés</i>	16	15	15

« Petits » dons divers

Chaque année, la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour des soutiens financiers de toutes sortes. C'est une somme de Fr. 2'640.- qui y a été consacrée en 2017 (Fr. 3'050.- en 2012, Fr. 1'900.- en 2013 car budget drastique, Fr. 3'100.- en 2014, Fr. 2'340.- en 2015, Fr. 2'470.- en 2016).

Easyvote - Implication de notre jeunesse dans les votations fédérales

Statistiquement parlant, nos jeunes peinent à être motivés pour exprimer leur avis lors des scrutins populaires. Une des causes est due au côté rébarbatif des documentations qui accompagnent le matériel de vote. Nombreux sont ceux qui partagent ce constat qui, comme dirait le regretté Coluche, vous fait oublier la question posée une fois lues les réponses proposées.



Fort de ce constat, un groupe issu de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes a décidé, avec le soutien de la Confédération, d'édicter une brochure qui donne envie non seulement de la lire, mais de participer aux scrutins.

Votre Municipalité a donc décidé de participer au financement du « train » qui a pour seul terminus de voir s'exprimer la tranche jeune de notre population qui aura à assumer demain les conséquences de nos choix. Cette brochure a un nom : « **easylvote** »; à partir de 2017, elle est adressée aux jeunes Cancoires avant chaque scrutin fédéral; son coût pour l'année 2017 est de Fr. 2'311.20 (*si la Confédération met à disposition différentes statistiques concernant les votations fédérales, il n'y a malheureusement pas celle qui correspond aux différentes tranches d'âge des votants*).



Dans le cadre de la participation aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre nouveau district, la rubrique du budget (compte 150.3523.02) dispose d'une somme de Fr. 8'750.- que nous avons répartie à titre de soutien aux manifestations suivantes :

- la Grange Sublime de Mézières (Théâtre du Jorat);
- Association du Lavaux-Express;
- Festival de Jazz de Cully;
- Association du Vieux-Lavaux.

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants.

Enfin, s'agissant des diverses sociétés qui permettent aux jeunes de Belmont de pratiquer un loisir (sport, musique, camps, etc.) dont la discipline n'est pas offerte par nos diverses sociétés locales, nous participons, sur demande de la société, à raison de Fr. 50.-/jeune et par an, domicilié à Belmont et en âge de scolarité obligatoire (Fr. 3'900.- en 2017 contre Fr. 4'050.- en 2016).



Faire un don...
C'est donner l'espoir

TRANSPORTS PUBLICS

PRÉAMBULE

Notre village est désormais bien intégré dans le réseau des tl.

Le passage, dès 2016, de la cadence de la ligne 47, de 20 à 15 minutes, a pleinement déployé ses effets positifs (+ 9.8%).

Quant à la ligne 49, elle est utilisée à son plein potentiel, certaines courses ayant été dédoublées pour faire face à la demande.

La ligne régionale 67 (Val-Vert/Cully) enregistre une hausse de 5% de ses utilisateurs.

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

Répartition des voyageurs par ligne

Année	N° de ligne	Nombre de passagers	Augmentation en % par rapport à l'année précédente
2015	47	600'173	+ 45
	49	113'966	+ 9
	*66	53'155	- 6
2016	47	623'720	+ 3.9
	49	118'345	+ 3.8
	**67	70'668	--
2017	47	685'047	+ 9.8
	49	116'975	- 1
	**67	74'311	+ 5

* Ligne 66 : entier du tracé, dès le 15 décembre 2013, diminution du nombre de courses

** Ligne 67 : remplace la ligne 66

2017 en chiffres

38	lignes d'autobus et de trolleybus dans l'agglomération, parmi lesquelles 5 lignes régionales qui ont leur terminus à Cheseaux, Froideville, Moudon, Servion-Mézières, Cully, ainsi que 9 lignes Pyjama (service nocturne).
280	kilomètres de réseau tl (253.3) et leb (24), en milieu urbain comme en campagne, où circulent également des bus tl à deux étages
116	112.3 millions de voyageurs transportés sur le réseau tl, et 3.7 millions sur la ligne Lausanne-Echallens-Bercher (leb)

80%	des clients tl voyagent sur des lignes électriques, un mode de traction privilégié par l'entreprise car respectueux de l'environnement. La production d'énergie électrique est certifiée durable.
1'391	Collaboratrices et collaborateurs, répartis en 206 métiers différents et représentant 51 nationalités vous accueillent, organisent et veillent au bon déroulement de votre mobilité, en toute sécurité et confort.
13.7%	La part des femmes dans l'entreprise.
40	apprentis se répartissent en 12 corps de métier différents, entourés par des maîtres d'apprentissage et des parrains/marraines.

Des progrès et des innovations sur tous les fronts

En 2017, 116 millions de voyageurs ont été transportés, ce qui signifie une croissance importante de 3 %. Avec son augmentation réjouissante de 4.2 %, le m2 draine toujours plus de clients. Le trafic régional routier n'est pas en reste avec une croissance de 3 % supérieure aux bus d'agglomération. Ce bon résultat conforte notre volonté de renforcer notre offre sur ce segment de marché, avec en particulier le renouvellement et l'augmentation de notre flotte de véhicules à deux étages. Sur le plan financier, les objectifs ont été atteints. Le taux de couverture baisse légèrement à 36.6 % et, pour cette année, ne se rapproche pas de l'objectif fixé par les collectivités d'atteindre 40 % à moyen terme. L'évolution des produits des transports reste un souci permanent, sachant que, depuis près de 10 ans, la croissance de ces derniers est bien inférieure à celle des voyageurs. La répartition des recettes au sein de la communauté tarifaire vaudoise Mobilis défavorise les entreprises de transport urbaines, ce fait est établi et des réflexions sont en cours pour pallier cette situation. Sur le plan de la maîtrise des coûts, nous suivons notre programme de culture d'amélioration du résultat, qui a rendu possible une réduction des coûts de CHF 2 millions, portée au budget 2018.

Points forts

Les points forts ont été atteints à 86 % des objectifs fixés. Il s'agit du 3^{ème} meilleur résultat depuis 10 ans !

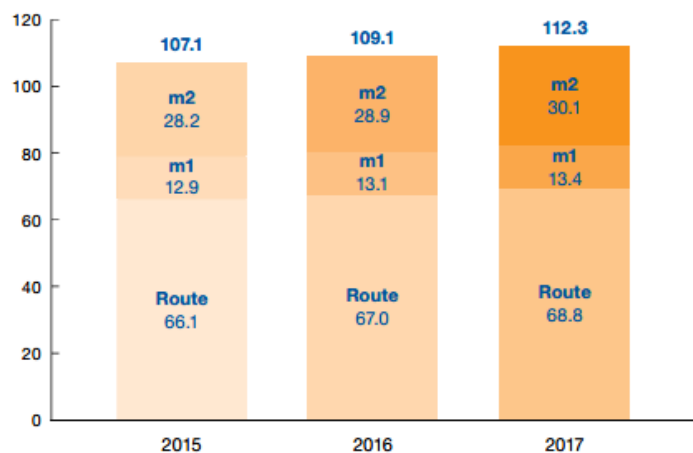
Le nombre de voyageurs visé a été dépassé; les recettes non-transport ont augmenté de plus de 63 % par rapport à 2016; le tunnel du leb a démarré; la ligne 32 est prolongée et la cadence du m2 est augmentée à 2'05"; le taux de satisfaction sur la ligne leb a progressé de manière significative ; les gains financiers recherchés dans le cadre de la culture du résultat ont été atteints ; chaque collaborateur a été formé à l'Expérience Client; le projet Environnements et espaces de travail (EET) a délivré ses nouveaux espaces. En revanche, la nouvelle application mobile New interface n'est malheureusement pas encore fonctionnelle et les automates « nouvelle génération » n'ont pas été déployés.

Sur le réseau

116 millions de voyageurs

C'est le nombre de voyageurs accueillis en 2017 (sur le leb y compris), soit 3.3 millions de voyageurs supplémentaires. L'offre du réseau routier a le plus profité de cette croissance (+1.8 million). Avec 3.7 millions de voyageurs, la fréquentation sur la ligne leb reste stable par rapport à 2016.

(ci-contre : l'évolution du nombre de voyageurs tl en millions)



Les clients au centre

Les tl sont une véritable force de proposition en matière de mobilité au service des communes de l'agglomération. Soucieux de l'évolution des habitudes et des attentes des clients, l'entreprise anticipe les besoins et prépare des solutions innovantes s'inscrivant dans sa Vision_2025.

Vision 2025

Différents constats sous-tendent la stratégie de développement de l'offre tl à l'horizon 2025 : une mobilité toujours plus multimodale, particulièrement chez les personnes actives habitant en milieu urbain, face au « tout à la voiture » en forte régression. Pour accompagner les voyageurs qui combineront davantage les différents modes de transport, se déplaceront d'une manière mieux répartie qu'aujourd'hui au cours de la journée, et pour des motifs encore plus diversifiés, les tl veulent se positionner comme intégrateurs de solutions multimodales. Vision_2025 a pour vocation de préparer l'entreprise à ces nouveaux défis. Ces développements se font en concordance avec les attentes des clients, ainsi qu'avec les ambitions du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) porté par les collectivités publiques.

L'innovation, maillon essentiel de la relation client

L'innovation est partout : dans l'évolution des modes de transport, à l'image des futurs bus à haut niveau de service qui seront introduits en première suisse à l'horizon 2022, tout comme dans les développements de nouvelles solutions digitales qui permettent d'améliorer les services au quotidien.

Une nouvelle coopérative Movi+

Les tl s'entourent de partenaires et s'engagent tout particulièrement pour une meilleure coopération entre les entreprises. Née sur l'impulsion de l'Union vaudoise des transports publics (UVTP), Movi+ est une coopérative de mutualisation des transports publics regroupant les entreprises vaudoises ainsi que CarPostal, CFF, TPF, TPG, TRANSN, de même que d'autres acteurs tels que Publibike, Aloc-cars, Taxi-Services ou Solmani. Elle a pour objectif de stimuler et de mutualiser les efforts (ressources et compétences) dans le domaine de l'innovation. La société se développe en réunissant ses membres autour des enjeux de mobilité et en créant des centres de compétences thématiques, actuellement au nombre de six. Parmi ceux-ci, la multimodalité régionale ou l'information et le déplacement des clients dans un environnement en travaux. Ces centres permettent, à leur tour, de créer des réflexions et des produits qui peuvent à terme changer le visage de nos transports publics.

L'avenir

Les Axes forts se dévoilent au public

Tout au long de l'année 2017, les tl et leurs partenaires ont poursuivi leur effort de communication autour des grands projets (tram, BHNS, m3) en rappelant qu'ils composent la vision globale du développement de la mobilité dans l'agglomération. En effet, ces nouvelles solutions de transport performant seront utiles pour l'ensemble des Vaudoises et des Vaudois, au même titre que le leb et les métros m1 et m2.

Les Axes forts se sont dotés d'une nouvelle identité visuelle, le logo a été dynamisé et il est désormais accompagné du slogan « Embarquez pour demain ! ». Un nouveau site web www.axes-forts.ch donne la vue d'ensemble des grands projets de manière plus attractive, et différentes actions ont été conduites sur le terrain pour les promouvoir auprès du grand public. Ainsi, dans le cadre de Léman 2030, les participants au week-end des 23-24 septembre célébrant les portes ouvertes des chantiers CFF sur l'arc lémanique, couplé au premier coup de pioche de la passerelle Rayon Vert organisé par la Ville de Renens, ont notamment pu suivre une balade commentée du futur tracé du tram.

LAUSANNE REGION

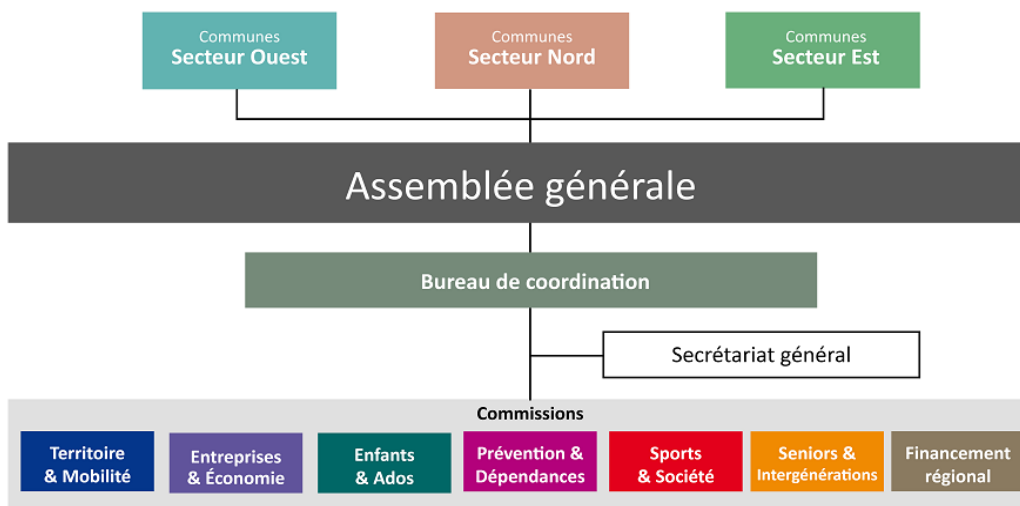
POINTS FORTS 2017

Synthèse du rapport d'activités (rapport intégral sur le site internet de l'association)

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 27 communes, pour les questions dépassant les frontières communales. L'association traite les requêtes régionales, d'agglomération et de coordination intercommunale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, aux seniors, à la formation des jeunes, au sport, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.

L'année 2017 a marqué les 50 ans de collaborations intercommunales. Tout d'abord avec la création de la CIURL en 1967, à laquelle a succédé la COREL en 1990, pour devenir Lausanne Région en 2002.

Les organes de l'association



L'Assemblée générale (AG)

Deux assemblées générales ont été organisées en 2017.

L'AG de printemps du 8 mars à Cugy a soumis au vote des communes les comptes 2016, ainsi que la stratégie économique LADE 2017-2022 sollicitée par le Service de la promotion économique cantonale (SPECo). M. Lionel Eperon, chef du SPECo, s'est exprimé sur le thème « Ouverture et innovation : les clefs du succès économique vaudois ».

L'AG d'automne du 27 octobre 2017 à Beaulieu Lausanne a adopté le budget 2018. A cette occasion, Lausanne Région a organisé un événement pour marquer ses 50 ans (voir chapitre ci-dessous). A l'issue de cette assemblée, Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a rappelé l'importance des collaborations intercommunales, ainsi que le rôle joué par l'association régionale dans le cadre cantonal.

Le Bureau de coordination (BC)

Présidé par M. Gustave Muheim et accompagné par Mme Patrizia M. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, le BC a examiné le travail des diverses commissions de l'association de communes, ainsi que les comptes et le budget. Outre le suivi minutieux des activités de l'association, relatées dans ce rapport d'activités, le BC a notamment :

- accepté un budget extraordinaire pour la recherche et la mise en place de l'exposition des 50 ans de l'association;
- ratifié les projets de conventions des institutions subventionnées annuellement;
- validé les demandes de la commission Prévention et Dépendances pour l'attribution des subventions via son Fonds de Prévention (détails sous rubrique);
- accordé divers soutiens aux manifestations liées au budget Promotion économique (détails sous rubrique);
- validé les demandes de la commission Activités sportives (détails sous rubrique);
- accordé un prêt à la société Biowatch SA, dont le montant est prélevé sur le Fonds Capital Développement;
- accordé un budget supplémentaire pour l'organisation du stand de Lausanne Région au Salon des métiers.

1967-2017 : 50 ans de projets menés dans l'intérêt régional

Pour ses 50 ans d'existence, Lausanne Région a entrepris une importante recherche dans ses archives afin d'établir un historique complet des événements qui ont marqué toute la région. Les résultats détaillés de cette recherche ont été rendus publics sur www.lausanneregion.ch/historique et le résumé consigné dans le journal « **50 ans de projets menés par nos communes dans l'intérêt régional** » (publié sur ce même site).

L'équipe de Lausanne Région a débuté sa recherche documentaire en mars 2017. Durant des mois, elle a compilé les informations afin de mettre sur pied une exposition dynamique relatant son histoire.

Cette exposition a rencontré un vif succès, le 24 octobre 2017, au Centre de Congrès de Beaulieu Lausanne. Présentée dans le cadre de l'Assemblée générale de Lausanne Région, elle a réuni plus de 300 personnes, parmi lesquelles les syndicats et les municipaux de la région lausannoise, de nombreux conseillers communaux, des députés et des préfets. La fête fut à la hauteur des attentes !

Via des films, des images d'antan et de brefs textes, les invités ont passé en revue, ou se sont remémorés (pour certains), les moments forts de leur passé régional.

Stratégie LADE

En mars 2017, Lausanne Région présentait en Assemblée générale le projet de stratégie régionale LADE (Loi sur l'appui au développement économique) pour la période 2017-2022. Cette stratégie, sous forme de document de référence, est requise par les autorités cantonales (SPECo). Elle a pour but d'instaurer un cadre permettant ensuite à l'association régionale d'émettre un préavis sur les demandes de tiers dont les projets sont éligibles pour l'obtention d'une aide financière cantonale. Le 3 mai 2017, M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, a validé la stratégie élaborée par Lausanne Région, en relevant la qualité du document fourni.

Conventions pour les institutions subventionnées annuellement

Lausanne Région subventionne annuellement, au nom de ses communes membres, diverses prestations. Les institutions en charge de les mener à bien sont actives dans les domaines de la promotion économique, de la formation des jeunes et de la prévention des addictions.

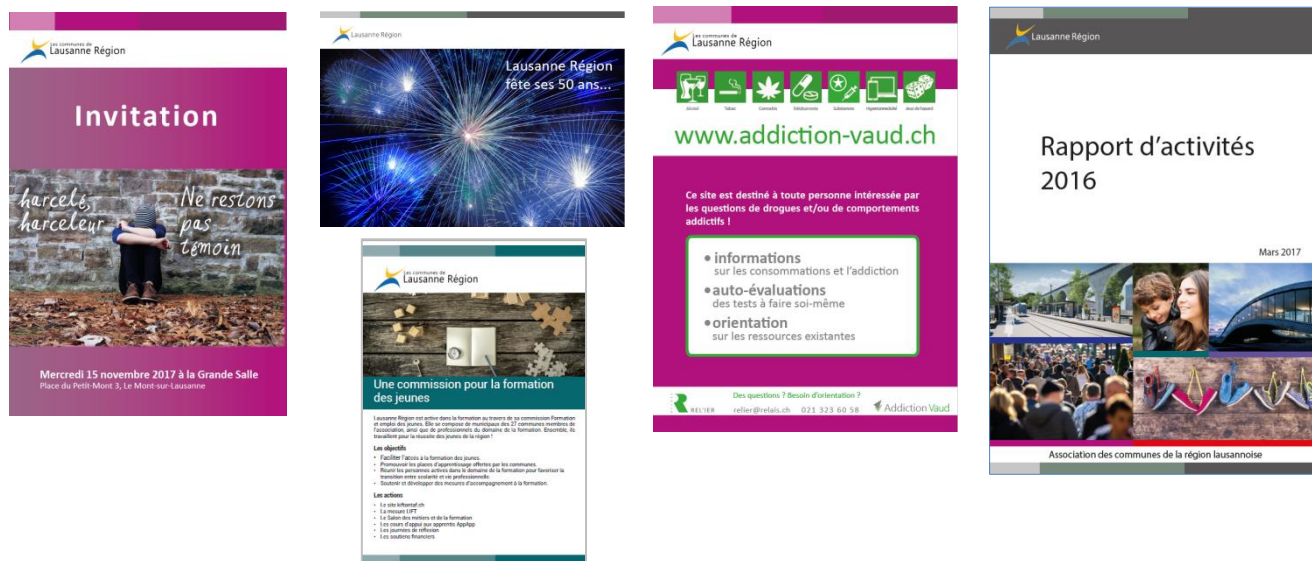
Durant l'année 2017, 9 conventions ont été ratifiées par le Bureau de coordination. Au préalable, le secrétariat général a rencontré toutes les institutions subventionnées et consigné ainsi précisément, dans une convention, la nature des prestations à fournir par chacune d'entre elles.



La communication de Lausanne Région

Des supports « made by Lausanne Région » en 2017

L'équipe de Lausanne Région utilise désormais les outils graphiques InDesign, Photoshop et Illustrator (Adobe Creative Cloud). Grâce à ce savoir-faire, elle peut réaliser, à moindre frais, des supports visuels tels que des affiches, des invitations, des cartes de vœux, son rapport d'activités, etc. (quelques réalisations ci-dessous).



Agglomération et Mobilité

Les comptages intermédiaires 2017

Les résultats des comptages intermédiaires ont été présentés à la commission en automne 2017. Ces résultats seront transmis aux communes et aux partenaires en janvier 2018.

Organisés depuis 1975 par Lausanne Région, les comptages quinquennaux du trafic s'étendent aujourd'hui à toute l'agglomération Lausanne-Morges. Lors de la dernière campagne effectuée sur la période 2010-2014, les données de fréquentation des transports publics (tl, LEB, CGN, MBC, CarPostal et CFF), ainsi que les données de plus de 380 postes de relevés du trafic routier et autoroutier, ont permis d'étudier l'évolution de la mobilité dans l'agglomération.

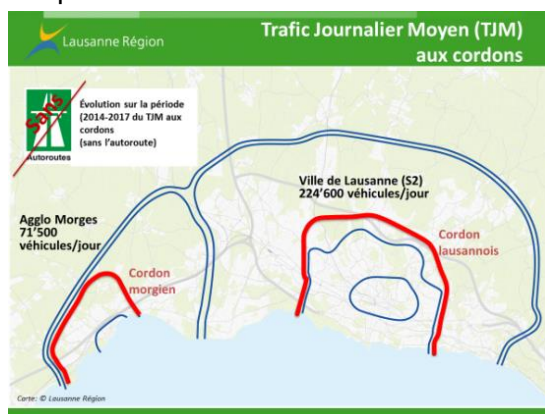
En complément à l'analyse quinquennale, Lausanne Région a effectué une campagne intermédiaire de comptages en partenariat avec Région Morges et la Direction générale de la mobilité et des routes du canton (DGMR), afin d'analyser les tendances observées depuis 2014.

Résultats de la campagne intermédiaire 2017

Les résultats intermédiaires reposent sur l'analyse de 22 postes placés sur le cordon lausannois et de 7 postes sur le cordon morgien (en rouge dans l'illustration).

Cet échantillon confirme que, sur le cordon lausannois, une baisse de trafic est observée malgré la hausse de la population, c'est-à-dire 224'600 véhicules/jour pour l'année 2017, hors autoroute, franchissent ce cordon contre une moyenne de 230'100 véhicules/jour pour l'année 2014.

Selon les données tl complétées par les données CFF, CarPostal et CGN, la hausse du nombre de voyageurs qui traversent le cordon lausannois en transports publics se confirme en passant à une moyenne de 204'500 voyageurs/jour pour l'année 2016 contre 198'100 en 2014.



Economie et Entreprises



Le « Guichet entreprises »

Sous forme de « guichet entreprises », Lausanne Région propose depuis 1998 aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) de nombreuses prestations. Le guichet économique offre informations, conseils, analyses de modèles et plans d'affaires, accompagnement pour la recherche de locaux, ainsi qu'une orientation vers des partenaires et des organismes spécialisés en matière d'aide au financement et de coaching.

Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) du canton de Vaud, ainsi que dans la nouvelle stratégie de Lausanne Région validée par le Canton.

Durant l'année 2017, le département Promotion économique a accueilli plus de 80 porteurs de projets qui ont bénéficié, lors de rencontres individuelles, d'un nombre important de conseils, d'appuis et de mises en relation avec le réseau économique régional. L'accueil s'est porté sur 36 entreprises nouvelles, 34 déjà installées dans la région et 12 hors du périmètre régional.

Les prestations les plus demandées ont été : la recherche de financement, la mise en réseau avec d'autres partenaires, la recherche de locaux et de terrains.

Le Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL) a fêté ses 15 ans en 2017 !



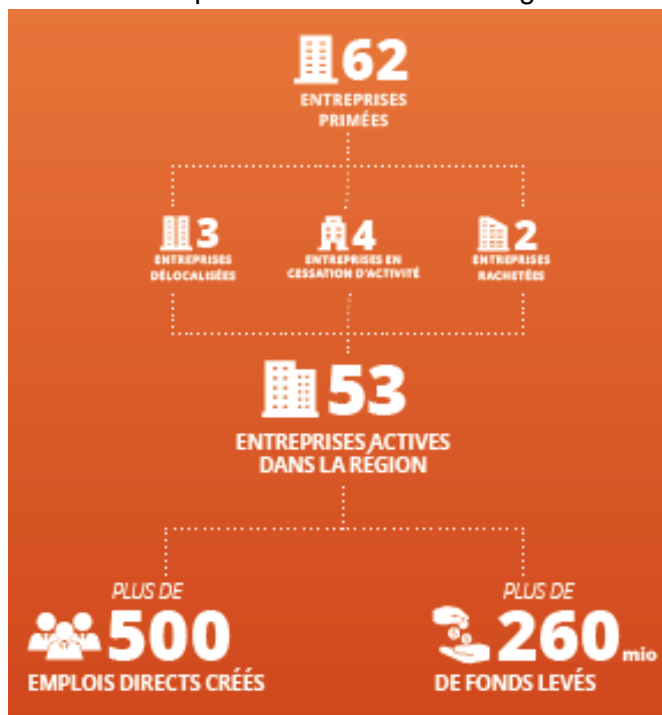
Les communes membres de Lausanne Région sont à la source de la réussite des PERL. Chaque année, elles dotent le concours de plusieurs milliers de francs, donnant ainsi un important coup de pouce aux entreprises de la région. Quant aux partenaires et sponsors, les PERL peuvent également compter sur le soutien de leurs partenaires (CVCI, BCV, Retraites Populaires) et autres sponsors, participant activement à la réussite de cet événement qui s'est rapidement imposé comme un maillon central du soutien aux entreprises établies dans la région.

Élargis au fil du temps dans leurs dotations, les PERL décernent, chaque année, des lots d'un montant total de Fr. 100'000.- attribués à cinq entrepreneurs méritants.

Impact économique des PERL en 15 ans (2003-2017)

Pour les 15 ans du concours, Lausanne Région a réalisé un bilan de la situation des 62 entreprises lauréates.

Cette analyse établit que la médiatisation et l'apport financier des PERL ont permis aux entrepreneurs primés de prospérer dans notre région. 85% des entreprises sont toujours établies dans la région lausannoise, créant au passage plus de 500 emplois.



Enfants et Adolescents

Salon des Métiers à Beaulieu, Lausanne

Le Salon des Métiers et de la Formation de Lausanne a eu lieu du 21 au 26 novembre à Beaulieu. Lausanne Région a renouvelé sa collaboration avec la Ville de Lausanne pour tenir un stand commun de 140 m² avec le Spel (Service du personnel de la Ville de Lausanne) et le C-FOR ! (Centre de formation des Services industriels de la Ville de Lausanne).

L'objectif de cette présence au Salon des métiers était d'une part de promouvoir les places d'apprentissage existantes dans les services communaux et, d'autre part, de présenter les mesures d'accompagnement à la formation soutenues et développées par Lausanne Région.

Le concept de « club » avec l'identité graphique du Next de l'édition 2016 ont été repris pour une deuxième édition (en 2016 et 2017). La majorité des supports de communication ont donc été labellisés sous cette appellation. Tout comme lors des éditions précédentes, les apprentis des communes ont tenu le stand. Ils étaient accompagnés par des membres de la commission Formation et emploi des jeunes, ainsi que par l'équipe de Lausanne Région, de la Ville de Lausanne et de l'association Ados Pro, ici remerciés.

Le stand a connu un très vif succès, tant de la part des jeunes, que des familles ou des professionnels. Sa notoriété fût excellente. Plus de 3'000 jeunes sont repartis avec la « brochure métiers » !

Prévention et Dépendances

Journée de réflexion « harcèlement »

Lausanne Région a organisé une importante Journée de réflexion sur le thème du harcèlement, intitulée « Harcelé, harceleur, ne restons pas témoin ! » Le thème central y a été traité sous forme de 4 ateliers thématiques : le harcèlement à l'école, dans la rue, au travail et sur Internet. La conférence « Prévenir le harcèlement : des écueils aux leviers » de Mme Caroline Dayer a précédé les ateliers.

L'objectif des Journées de réflexion est d'apporter des informations et des références aux Municipalités sur diverses thématiques actuelles.

Pour cette Journée, les questions telles que « comment définir le harcèlement ? », « quel est l'état de la problématique ? » ou encore « quel est le rôle des politiques, des travailleurs sociaux, de la population ? » ont été traitées à la grande satisfaction des participants. Plus de 95 personnes de la région, municipaux et professionnels de la branche, ont répondu présents. La Journée a eu lieu en novembre 2017 au Mont-sur-Lausanne qui, pour l'occasion, a mis gracieusement sa Grande salle à disposition.



Seniors et intergénération

Projet-pilote régional en faveur des seniors

Ce projet est né suite au constat que pour œuvrer efficacement en faveur des seniors, et développer des actions ou des mesures constructives, il est nécessaire de connaître l'état des prestations déjà existantes dans la région lausannoise. Pour entreprendre cet indispensable travail de recherche, Lausanne Région s'est associée avec le canton de Vaud. Ce dernier planifiait d'ores et déjà, via une demande du Grand Conseil (postulat F. Uffer), de mener une recherche analogue sur l'ensemble du territoire cantonal. Le projet régional est qualifié de « pilote » puisqu'il inclut, dans un premier temps, uniquement le territoire des 27 communes de la région, représentant à lui seul 38% de la population du canton.

Depuis novembre 2017, le canton et Lausanne Région sont partenaires. Ensemble, ils établiront un état des lieux de l'offre, ainsi qu'un diagnostic des prestations octroyées aux seniors dans la région.

Le mandat de collecte des données et d'analyse a été confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) et ses coûts seront répartis sur la base de trois quarts assumés par le canton et un quart par la région. Un groupe de pilotage a été créé au sein de Lausanne Région pour valider les diverses étapes de l'étude. Selon la planification, le rapport final sera rendu en décembre 2018. Il représente pour Lausanne Région une base solide pour élaborer des mesures, voire proposer des projets, lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Sports & Société

Espace Malley

Les travaux du nouveau Centre sportif de Malley, nommé également « Espace Malley », avancent à bon train. La phase de démolition est terminée et les travaux de construction ont débuté. Selon la planification, la patinoire sera praticable dès fin 2019 et la piscine dès fin 2020.

Le 6 octobre 2017, a eu lieu la pose de la première pierre. A cette occasion, les communes ont signé la convention qui les lie financièrement à l'exploitation de l'Espace Malley.



Photo pose de la première pierre.

De gauche à droite :

M. Jean-Jacque Schilt Président du Centre sportif de Malley, accompagné des syndics M. Alain Gillieron (Prilly), M. Jean-François Clément (Renens), M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et M. le Syndic Grégoire Junod (Lausanne).

Panathlon Family Games

Depuis 2016, Lausanne Région s'est associée aux Panathlon Family Games. Ensemble, ils organisent cet important évènement régional répondant aux objectifs fixés, c'est-à-dire encourager la pratique du sport et de l'activité physique, ainsi que promouvoir les sociétés sportives locales.

La 7^{ème} édition des Panathlon Family Games a eu lieu le 11 juin 2017 à Vidy et a rassemblé plus de 4'000 participants. Cet évènement est organisé en collaboration avec les clubs sportifs de la région, les associations sportives cantonales, le Service des sports de Lausanne et le Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud (SEPS).

A cette occasion, Lausanne Région a participé au nouveau village des partenaires dans lequel l'association a tenu un stand assurant ainsi la promotion des sociétés sportives actives sur le territoire lausannois. Les élus communaux des 27 communes de la région ont été invités à participer au symposium et à la partie officielle.

La prochaine édition des Panathlon Family Games aura lieu le 20 mai 2018. Lausanne Région est déjà en pleins préparatifs.



Conclusion

Lausanne Région est plus qu'une idée. Son président est fier de tenir la barre de ce solide navire.



CONCLUSION DU SYNDIC

25 ans de syndication fêtés autour du verre de l'amitié avec les membres du Conseil communal. Merci à son président Alfred Roth pour cette sympathique initiative.

Tel qu'exprimé dans le préambule, 2017 aura été pauvre en nombre de préavis, mais énergivore avec celui en relation avec les travaux de la RC 773 et le crédit extrabudgétaire pour les Moussaillons.

La réorganisation des tâches de la Bourse, suite au départ imprévu de la responsable RH, a mobilisé toutes les énergies, le poste vacant n'étant, pour l'instant, pas repourvu. Merci à Mme Guex et à M. Ruby, et merci à mes collègues Mmes Chantal Dupertuis et Nathalie Greiner-Meylan, pour avoir accompagné notre Boursier et son adjointe dans la gestion opérationnelle RH de leur dicastère respectif. C'est au pied du mur que l'on reconnaît le maçon : le mur a bonne façon.

Merci à toutes et à tous de votre soutien.



Gustave MUHEIM, Syndic

**SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE - POMPIERS [SDIS] -
POLICE) - COMMUNICATION - BÂTIMENTS
COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACE CANCOIRES +
BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) - VIGNES**
Mme Nathalie GREINER-MEYLAN, Municipale



POLICE

« *La liberté ne peut être que le point de départ de tout ce qui doit arriver.* » *Pierre Dac*

POLICE ADMINISTRATIVE

Documents d'identité

En 2017, 114 cartes d'identité ont été délivrées.
Depuis 2010, les démarches pour l'obtention du passeport sont à effectuer au Centre de biométrie à Lausanne-Flon.

Cimetière et inhumations

Durant l'année 2017, nous avons compté 10 (13 en 2016) cérémonies pour des personnes décédées qui ont trouvé comme repos les lieux suivants : 2 en tombe cinéraire, 4 au columbarium, 1 au Jardin du souvenir et 3 en divers autres lieux, hors de notre commune.

Signalisation

Pas de demande de signalisation ou de mise à ban; seuls quelques panneaux de signalisation ont été remplacés dans le cadre de l'entretien courant.

Stationnement

Le 1^{er} avril 2016 est entré en vigueur le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et ayants droit et son dispositif municipal. Durant l'année 2017, 12 macarons ont été octroyés.

Utilisation du domaine public

La Municipalité a délivré 3 autorisations d'utilisation du domaine public, qui ont généré un montant de Fr. 546.-, représentant également les heures et les déplacements consacrés à la pose et la dépose de la signalisation.

Prévention de la criminalité

Parallèlement aux interventions ou aux actions préventives de notre Police Est Lausannois, les habitants, qui en ont manifesté le désir, sont régulièrement informés par des diffusions émanant de la Division prévention de la Police cantonale.

Notre Site Internet publie également les circulaires de prévention régulières (1 par mois env.) éditées par la Police cantonale.

Circulation

La Municipalité a adressé 4 avertissements (5 en 2016) et 3 dénonciations en Commission de police pour infraction au stationnement. Elle n'a pas eu à intervenir pour d'autres types d'infraction ou de cas de récidive.

Police sanitaire – Police des chiens

M. Bernard Burri, responsable communal de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2017.

Divers

2 plaintes (4 en 2016) ont été déposées pour dégâts à la propriété (graffitis).

Au niveau des mesures préventives :

- **19 courriers** concernant l'élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité (7 courriers en 2016).
- **52** (6 en 2016) **lettres d'avertissement** ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets; aucun cas de récidive n'a été signalé.
- **1 dénonciation** (6 en 2016) en Commission de police a été adressée pour non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets, puis retirée par la suite.

ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ EST LAUSANNOIS

Préambule de la Municipale

Indéniablement, les travaux de la RC773 en traversée de notre commune ont passablement occupé notre police en 2017. En effet, d'avril à décembre les unités de Police-secours ont consacré quelque 103 heures en présence visible, en interventions ou sur sollicitations, tant de l'autorité politique que des citoyens. Quant à l'entité « Signalisation Routière », durant cette même période, elle est venue appuyer nos équipes techniques lors de séances, analyses, présences, contrôles et signalisation, avec quelque 180 heures effectuées. Malgré toutes les mesures de sécurité prises et une présence policière accrue, le non-respect récurrent des feux mis en place durant toute la durée du chantier aux différents carrefours (Arnier/Cure/Burennoz/Grands Champs), nous a obligés néanmoins à faire appel à la sécurité privée, ceci afin de faire respecter la signalisation en place aux heures de pointe (7h-9h et 17h-19h).

En parallèle, durant les travaux, les passages à piétons ont dû être déprogrammés afin de ne pas entraver plus la fluidité du trafic, devenue déjà très compliquée en raison des feux provisoires de chantier placés aux différents carrefours. Sous l'impulsion de Madame Sandra Gillard, Conseillère communale et maman de 2 jeunes fils, ainsi que de 4 autres volontaires, la Municipalité a pu mettre en place un service de patrouilleurs scolaires pour sécuriser le passage à piétons situé à la hauteur de l'arrêt du bus « Belmont-centre ». D'août à décembre 2017, et ce 5 fois par jour hormis les mercredis, Mmes Bürge, Brughera, Genton et Gillard, accompagnées de M. Berthoud, ont sécurisé à tour de rôle ce passage à piétons, faisant traverser en moyenne quelque 1'020 enfants par mois et, avec eux, un grand nombre de nos habitants également. Qu'ils soient ici remerciés très chaleureusement pour leur engagement dans l'accomplissement de leur mission quotidienne parfois bien périlleuse !

Rapport de la Cour des comptes – Loi sur la Police Vaudoise (LOPV)

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la police vaudoise (LOPV) en 2012, un sujet récurrent et ô combien important a occupé les autorités communales et cantonales : le coût de la sécurité policière dans le canton ! La cour des comptes du Grand Conseil vaudois s'est dès lors penchée sur le thème et a rendu son rapport en 2017.

Brièvement résumé, le résultat de l'audit sur l'organisation et le système de financement de la Police coordonnée a démontré que si les mesures organisationnelles de la réforme policière ont permis d'améliorer le service à la population, son financement présente d'importants défauts conceptuels qui génèrent des tensions entre les acteurs du système.

En effet, dès 2012 et de façon constante au cours des années suivantes, les communes membres d'une association de police (avec Lausanne) ont dû contribuer à raison de plus de 40% à la facture policière globale, alors que leur contribution était estimée à 34% sur la base des chiffres de 2007.

Cette différence entre les projections effectuées en 2007 et la réalité constatée à partir de 2012 s'explique notamment par le nombre plus important de communes qui ont rejoint ou se sont constituées en PolCom (estimé à 40 dans la phase de projet, ce nombre est passé à 46 lors de la mise en œuvre de la LOPV). Dès lors, 9 corps de polices communales couvrent ainsi env. 63% du territoire, représentant quelque 450'000 habitants sur les 794'000 que compte le canton. La bascule de deux points d'impôts du canton vers les communes devait financer, aux yeux des communes, les prestations des polices coordonnées. Une savante répartition des coûts entre les localités avec police et celles faisant appel à la gendarmerie semblait assurer l'équilibre de l'opération. Force est de constater que le canton ne pouvant récupérer les deux points d'impôts contribuant au financement des Missions Générales de Police (MGP) que sur un nombre de communes inférieur à ce qui avait été initialement défini, le solde de la facture à charge de la péréquation qui se répartit sur toutes les communes s'est avéré plus important. Pour exemple, les deux points d'impôts reçus par les communes délégatrices représentaient plus de 26 millions de francs en 2015, alors que ces mêmes communes n'ont reversé que 20.6 millions de francs lors de la première étape de facturation, soit 5.4 millions de francs d'écart. Le plafonnement du point d'impôt par commune au point moyen de l'ensemble des communes engendre également un effet de solidarité envers les communes à fort potentiel fiscal, certaines d'entre elles bénéficiant même d'un solde positif une fois leur facture policière réglée.

Dix communes sont dans cette situation en 2015 : Montricher, Jouxens-Mézery, Vaux-sur-Morges, Chéserey, Coinsins, Coppet, Founex, Mies, Trélex et Rolle. Leur « bénéfice » a oscillé entre Fr. 7'935.- et Fr. 256'009.- (pour un total cumulé de Fr. 771'433.-).

Pour Belmont, le « surcoût » engendré par notre participation aux charges de la réforme policière (donc aux MGP de la police cantonale) était de Fr. 218'431.- aux comptes 2016 et Fr. 228'504.- aux comptes 2017.

A consulter : www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/perequations/decompte-2015/. A noter, pour terminer, qu'il y a également confusion entre les notions de coûts et de financement et il est à regretter que les comptabilités cantonale, communale et intercommunale ne permettent pas de connaître avec exactitude les coûts afférents aux missions générales de police.

Le Règlement du personnel de l'ASEL mis à jour

Lors de l'entrée en vigueur de L'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL) le 1^{er} janvier 2012, le Comité de direction (CoDir) avait accepté que le Règlement du personnel de la Ville de Pully et ses annexes deviennent le Règlement du personnel de l'ASEL, ceci sans autre modification. Des délais relativement courts avaient empêché la création d'un nouveau Règlement du personnel.

Avec la mise en place de la police coordonnée au 1^{er} janvier 2012, la grande majorité des entités policières intercommunales ont, depuis, modifié leur Règlement ad hoc en adaptant leurs statuts, améliorant ainsi les conditions de travail de leur personnel.

Afin de s'adapter aux autres entités policières et offrir de meilleures conditions de travail à nos collaborateurs/trices policier et civil, pour notamment les fidéliser au sein de notre organisation, il a été proposé au CoDir, puis au Conseil intercommunal, d'adapter le règlement du personnel de l'ASEL notamment au niveau des points suivants :

- mise à jour du règlement et ses annexes dont certains articles sont devenus obsolètes ou nécessitant des ajustements à la législation ou aux conditions d'assurance en vigueur;
- mise à niveau de la classification des fonctions, de la grille salariale, des inconvénients de fonction et heures de nuit, de même que la reconnaissance du travail les dimanches et jours fériés.

Sans être premier de classe, ces adaptations permettent ainsi à notre Service de police d'offrir des prestations qui se rapprochent de celles offertes par les autres entités sécuritaires du canton.

Approuvé par le Conseil d'Etat à fin décembre, le Règlement a pu entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Chaque collaborateur du Service de police a reçu un avenant qu'il doit retourner après l'avoir dûment signé, attestant par-là qu'il approuve les changements.

En concomitance, le Commandement a adapté les horaires de la section Police-secours, passant à un tournus sur 6 jours (anciennement 5) permettant ainsi aux policiers opérationnels de bénéficier d'un temps de repos plus long.

Ce nouveau tournus est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et semble être très apprécié du personnel.

Prévention-Proximité

En chiffres, quelques actions spécifiques de la section **Prévention-Proximité** sur notre commune :

Contrôles de circulation (campagnes de prévention et autres)

- Conduire comme ça ? Dégivrez !
- La bonne conduite
- Merci (campagne piéton)
- Chantiers – Roulez futé (sécurité des employés des routes)
- Zéro pour mille – zéro problème
- Rentrée scolaire

Stand de prévention

- Marché villageois à Belmont
- Vol avec effraction voiture
- Vol à la tire, à l'astuce, DAB, Caddies, TP
- Journée nationale du cambriolage
- SERA (cambriolage en fin de journée durant la période hivernale)



Autres actions

- Zones macarons et stationnement 183 heures de contrôles
- Littering et déprédations au collège (fiche action) 19 contrôles
- Stationnement ch. de la Cure, Cita, Pralets (fiche actions et passages) 95 contrôles
- Déchetterie (contrôles des Ecopoints) 10 contrôles (2 dénonciations en Commission de police)
- Refuge des Bas-Monts 158 passages, soit 20 heures
- Parking Arnier (fiche action) 81 contrôles dans le secteur

Les Autorités

Composition du CoDir depuis le 1^{er} juillet 2016

Président	Jean-Marc Chevallaz - Pully - Conseiller municipal
Vice-Président	Gérald Fontannaz - Paudex - Conseiller municipal
Membres	Nathalie Greiner-Meylan - Belmont – Conseillère municipale
	Jean-Claude Rochat - Savigny - Conseiller municipal
	Gil Reichen - Pully - Syndic

En 2017, le CoDir s'est réuni à 9 reprises.

Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021

Situation au 31.12.2017

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Bérard	Didier	Belmont
Vice-président	Freise	Alexandre	Pully
Secrétaire	Montavon	Bernard	--
Scrutateur	Burri	Fritz	Savigny
Scrutateur	Rossignol	Jean-Louis	Paudex

Représentants de Belmont au sein du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom
Bartolacelli	Jean-Charles
Dupertuis	Christian
Mayor	Jean-Marc

Le Conseil intercommunal a tenu 2 assemblées ordinaires, en juin et novembre 2017.

Membres de la Commission de gestion

Nom	Prénom	Commune politique
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

Statistiques diverses

Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

	2015	2016	2017
• nombre de contrôles	36	42	53
• nombre de véhicules recensés	11'258	12'154	12'337
• nombre de véhicules en infraction	866	1'043	1'194
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	7	23	21
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	1	1	2
• pourcentage véhicules en infraction	7,69%	8,58%	9,68%
– zones 30 km/h	15,04%	18,24%	15,58%
– routes 50 km/h	6,49%	6,57%	9,78%
– routes 60 km/h (<i>Monts-de-Lavaux hors localité</i>)	-	0,8%	1,31%

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Véhicules en infraction	% de dénoncés 2016	% de dénoncés 2017
Arnier, rte d'	9	2'066	333	21.10	16.12
Burenoz, rte du	3	1'181	101	0.00	8.55
Courtillet, ch. du	2	86	7	13.04	8.14
Crau-Au-Fer, ch. du	1	17	1	/	4.55
Cure, ch. de la	1	110	5	4.41	4.41
Ecaravez, ch. des	2	60	9	11.11	15
Léchire, ch. de la	1	39	1	/	2.56
La Louche, chemin de	7	535	78	14.48	14.58
Monts-de-Lavaux, rte des (en localité)	18	5'730	575	6.82	10.03
Monts-de-Lavaux, rte des (hors localité)	3	866	10	0.8	1.15
Signal, rte du	5	198	54	16.39	27.27
Villars, ch. de	1	21	0	5.26	0.00
Total	53	10'909	1'174	8.58	10.77

Ci-après, extraits du rapport annuel 2017 de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois).

Résumé des comptes 2017

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Coût par habitant (2017)
Belmont	489'911.98	526'308.00	509'359.86	139.09
Paudex	217'612.28	195'134.03	227'417.74	153.66
Pully	6'090'066.41	6'433'605.66	6'523'303.83	358.54
Savigny	454'838.56	465'288.74	435'218.71	129.84
Total	7'252'429.23	7'620'336.43	7'695'300.14	

Centrale téléphonique – Réception PS

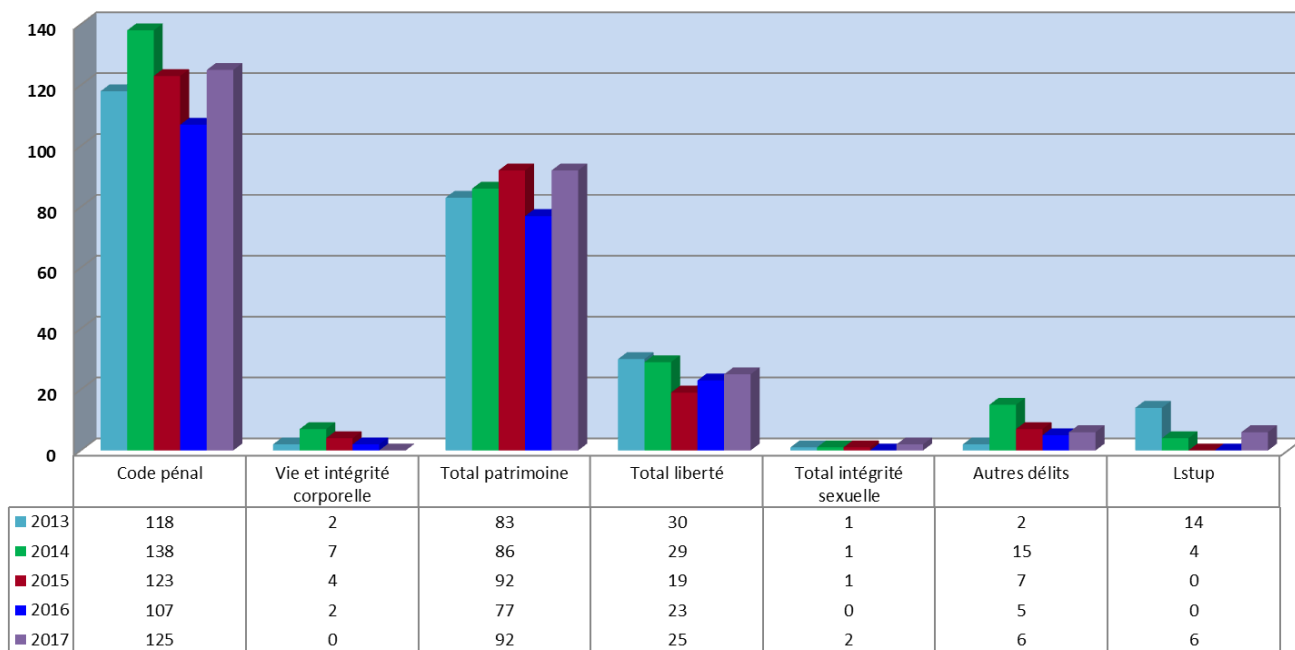
Chaque année, la centrale téléphonique de Police-secours réceptionne quelque 20'000 appels téléphoniques pour des interventions urgentes sur notre territoire opérationnel, provenant soit de la Centrale d'engagement de la Police cantonale ou directement de citoyens, pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

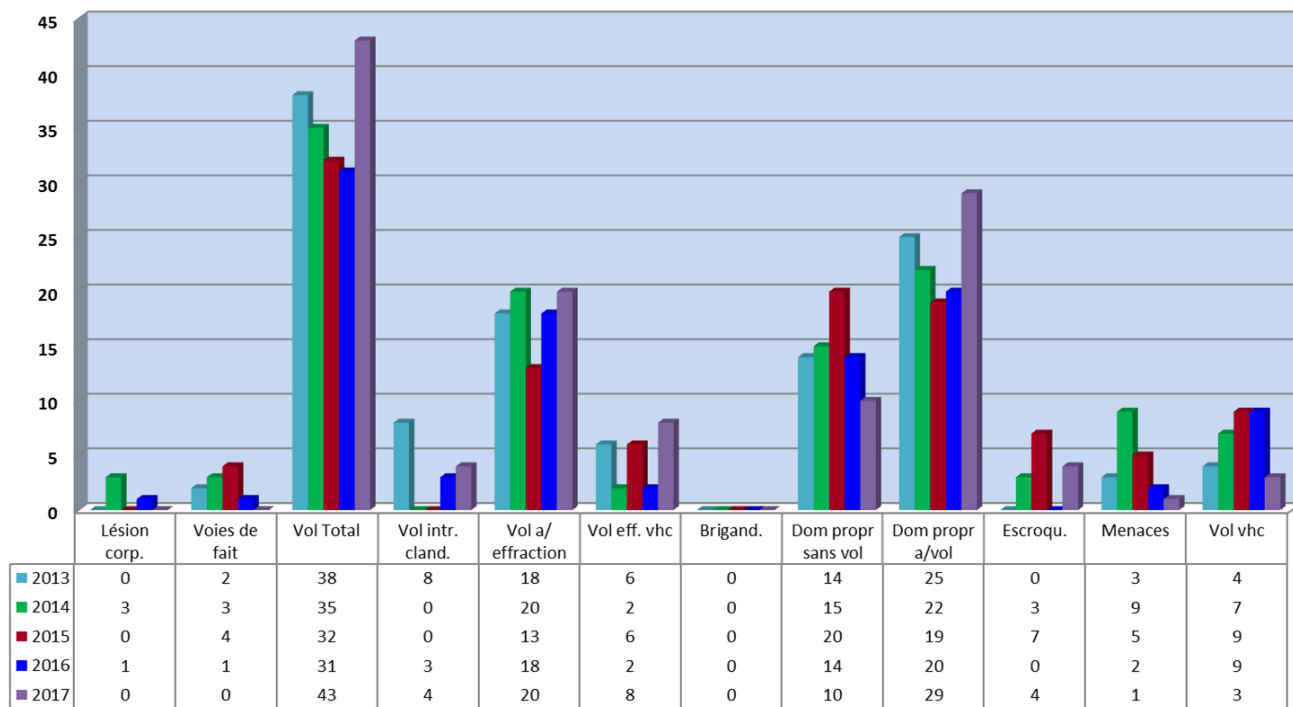
	Total	Pully	Paudex	Belmont	Savigny
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc)					
• Commission de police	1'411 (2016 : 1'338)				
• Préfecture	876 (2016 : 551)	508 (308)	32 (36)	40 (42)	296 (165)
• Ministère public / Trib. Mineurs	304 (2016 : 258)	207 (184)	21 (19)	7 (13)	69 (37)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	282 (2016 : 263)	194 (200)	23 (16)	23 (15)	42 (35)
Ivresses au volant	124 (2016 : 108)	93 (83)	13 (13)	6 (7)	12 (5)
Actions proactives :					
• Présences près des écoles	1'146 (2016 : 1'003)	662	116	217	151
• Contrôles circulation	2'164 (2016 : 2'154)	1'433	186	179	366
• Patrouilles et actions préventives	22'606 23'763 heures	13'539	2'855	3'019	3'193

Graphiques

Infractions au CP + Lstup Commune de Belmont s/Lsne



Nature des infractions Commune de Belmont s/Lsne



Amendes d'ordre

	Total	Pully	Paudex	Belmont-	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	8'533 (2016 : 8'026)	7'512	431	297 (2016 : 327)	293

TAXIS

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Belmont en fait partie avec onze autres collectivités locales qui sont : Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes, Crissier, Ecublens, Paudex, Le Mont et Bussigny.

Le **Conseil intercommunal** de l'association s'est réuni à 3 reprises en 2017 et les Assises des Taxis, auxquelles étaient conviés le Conseil intercommunal, les diverses composantes de la profession et leurs principaux partenaires, ainsi que d'autres acteurs concernés, ont eu lieu le 17 août.

Evénements marquants

Le gouvernement, par l'entremise du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) a transmis au Grand Conseil l'exposé des motifs et projet de loi (EMPL) sur «Uber». La présentation et la consultation de ce projet s'est déroulée de fin mai au 31 août 2017 auprès des professionnels de la branche et des associations patronales. Le projet a été unanimement salué et accueilli par tous les partenaires qui ont souligné la volonté de trouver une solution avant tout pragmatique et défendant les droits des usagers dans la problématique du transport de personnes.

Rappelons que cette modification de loi a pour but de régler et d'harmoniser les problèmes inhérents aux activités des taxis, et plus particulièrement en relation avec les nouvelles pratiques apparues avec Uber. C'est ainsi une nouvelle réglementation cantonale du service des transports de personnes à titre professionnel qui est proposée. Les principaux changements proposés sont que tous les chauffeurs soient soumis aux mêmes conditions, à savoir l'obligation de posséder un permis professionnel; on ne pourra plus s'improviser chauffeur temporaire sur le modèle «Uber Pop». Si la réforme est acceptée par le Grand Conseil, il ne subsistera à terme que deux catégories de véhicules: les taxis (actuels taxis A) et les véhicules de transport avec chauffeur (VTC), en particulier les véhicules utilisant l'application Uber Pro. Par ailleurs, les amendes en cas d'infraction seront plus élevées.

La consultation a amené un seul changement notable au projet: il était proposé que les autorisations soient délivrées par les communes; elles le seront par le Canton (à l'exception de ce qui relève de l'usage du domaine public, par exemple usage des couloirs de bus). Autre modification : les émoluments seront tous perçus par le Canton.

Parallèlement, et par arrêt du 1^{er} septembre, le Tribunal Fédéral a partiellement admis le recours du Groupement des indépendants à l'encontre des nouvelles dispositions du Règlement intercommunal des taxis (RIT). Il a estimé que les autorisations d'exploitation avec usage du domaine public sont des concessions soumises à l'art. 2 al.7 de la Loi fédérale sur le marché intérieur qui prévoit que leur attribution doit être soumise à un appel d'offre. Un nouveau règlement d'attribution des concessions sera soumis dès lors début 2018 au Conseil intercommunal.

Assises des taxis – bref compte-rendu des débats

Représentant des taxis lausannois :

- sont en faveur de la nouvelle loi si on peut régler les inégalités.
- pas opposés à la concurrence !!
- dispositions transitoires ne sont pas suffisantes : autorisations A statu quo et qu'en est-il des B ? Vont-elles changer ? Les règles du jeu ne sont pas claires !
- Art. 74h : donne compétence aux communes quant à l'utilisation accrue du domaine public. Mais il est impératif de cesser le principe des autorisations A et B et le numérisé actuel qui est en violation avec la neutralité concurrentielle de l'état.

Direction de « Taxi Services » :

- la concession Taxi A est attribuée à 250 chauffeurs. La société « Taxi Services » emploie 26 personnes à la centrale (19 ETP), dont 20 personnes à la centrale téléphonique qui fonctionne 7/7 24/24. Cette structure exige des moyens lourds et coûteux;
- souhaite que les communes se mobilisent pour que ces concessions soient abrogées. Marché libre.

UBER :

- ouvert au dialogue envers tout projet de loi et surtout une uniformisation avec la loi fédérale et sur tout le canton;
- dynamique positive envers tous les partenaires, qui sont un plus pour que les communes et le consommateur puissent bénéficier d'un service efficace, donnant le choix aux consommateurs en matière de transports – le monopole actuel étant contraire à la neutralité concurrentiel.

TL :

- en partenariat avec « Taxi Services » pour leur service de Taxi-bus à la demande (35'000 voyageurs par an) ; souhaite développer leur partenariat de transport en mode multi-modal – salue ce pas en avant qui est très favorable à la mobilité et à l'utilisateur.

Quelques chiffres

- Conducteurs : 447 (469 en 2016), soit 393 conducteurs réguliers et 39 auxiliaires.
- Courses : 1'072'279 (1'147'067 en 2016), soit une diminution de 6,52%.
- Stations : 46 qui offrent un total de 194 places (idem en 2016).



Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

Petit lexique

ABC	Atomique, biologique, chimique
AO	Action opérationnelle
app	appointé
APR	appareil de protection respiratoire
cap	capitaine
cpl	caporal
CCF	Commission consultative du feu
DPMA	détachement du poste médical avancé
DPS	Détachement de premier secours
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels

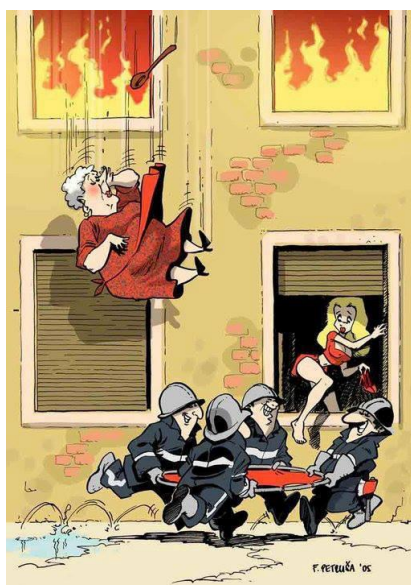
EM	Etat-major
four	fourrier
JSP	Jeunes sapeurs-pompiers
lt	lieutenant
maj	major
NAC	nouveaux animaux de compagnie
plt	premier-lieutenant
SDIS	Service de défense incendie et secours
sgtc	sergent-chef
sgtm	sergent-major

« De petite étincelle naît souvent grand feu. » Proverbe provençal

Ci-après, extraits du rapport annuel 2017 du Major Patrick Sauty Cdt a.i. du SDIS Ouest-Lavaux et les commentaires de la Municipale en charge du dicastère.

Notre SDIS s'appuie sur trois casernes réparties sur les 3 Communes de Pully, Lutry et Belmont-sur-Lausanne.

En 2017, nos équipes sont intervenues à 170 reprises.

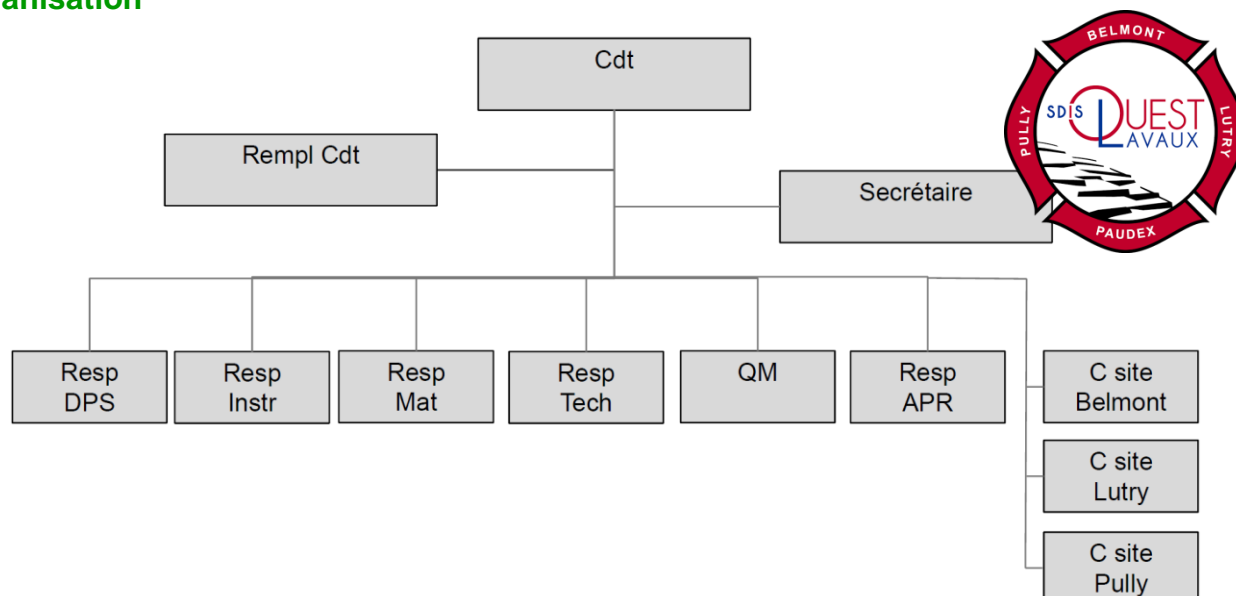


La caricature ... ☺



La réalité !

Organisation



Site de Belmont

Le Capitaine Didier Gerber a pris le commandement du site au 1^{er} janvier 2017, succédant ainsi au Capitaine Yann Tornare. Une dizaine de mises à l'enquête ont été traitées par le chef de site.

L'effectif du site était au 1^{er} janvier de 24 personnes; il est au 31 décembre de 25, la situation est donc stable. Les disponibilités de jour seront un problème à traiter dans un avenir proche.

Effectifs SDIS global au 31 décembre 2017

Etat-Major

Commandant a.i.	Maj Patrick Sauty
Remplaçant du cdt	A repourvoir
Chef de l'instruction	Cap Yves Schlienger
Chef APR	Plt Benjamin Schaepli
Chef DPS	Cap Sébastien Cornuz
Quartier-Maître	Cap Sébastien Baehler
Officier technique	Cap Eric Bezençon
Chef du site de Belmont	Cap Didier Gerber
Chef du site de Lutry	plt Philippe Martin
Chef du site de Pully	plt Etienne Barmes
Secrétaire	Mme Isabelle Hawkins

Le SDIS Ouest-Lavaux en chiffres

Etat-Major	9
Officiers	25
Sous-officiers	39
Appointés et sapeurs	86
Recrues	<u>25</u>
Total effectifs	184

Les membres de l'Etat-major ont effectué 1'317 heures administratives, hors exercices et interventions. Ces heures correspondent à du travail administratif de gestion, d'organisation et de représentation.

Il est également à relever ici le travail effectué par Mme Valérie Guex, boursière adjointe et Mme Isabelle Gaillard, en collaboration avec le capitaine Sébastien Baehler, Quartier-Maître, pour assumer toutes les tâches qui sont conférées à la commune boursière, Belmont.

Commission consultative du feu (CCF) SDIS OUEST-LAVAUX

Sa composition en 2017 a été la suivante :

- M. Gérald Fontannaz, Conseiller municipal, Paudex (Président jusqu'au 30 juin)
- M. Kilian Duggan, Conseiller municipal, Lutry (Président depuis le 1^{er} juillet)
- Mme Nathalie Greiner-Meylan, Conseillère municipale, Belmont
- M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal, Pully
- M. Gérald Cuche, Conseiller municipal Paudex
- M. Claude-Alain Moret, Belmont
- M. Jean-François Farinelli, Conseiller municipal, Paudex
- M. Philippe Sandoz, Conseiller communal, Lutry
- Maj Olivier Gay, Cdt (jusqu'au 9 juin)
- Maj Patrick Sauty, Cdt ad interim (dès le 12 juin)

La commission s'est réunie à 11 reprises et a traversé une année particulièrement chargée. En effet, au départ du Cdt Gay, la situation délicate et complexe, tant du point de vue structurel qu'humain, a nécessité un suivi et une collaboration intense des municipaux en charge du dicastère, de la CCF mais également des syndicats de nos 4 communes et l'appui de l'ECA.

Quelques mots ici pour remercier, tout particulièrement et très chaleureusement, l'engagement et le professionnalisme du Major Patrick Sauty, Commandant ad interim, qui a repris la conduite de notre SDIS à une période difficile, suite à la démission du Cdt Gay.

Le Major Sauty a su donner une impulsion positive, tant aux sapeurs qu'à l'Etat-major, par une vision managériale transversale, participative et une communication claire et transparente. Je me permettrai deux citations pour résumer mes propos : *"La première qualité du style, c'est la clarté"* (disait Aristote) et tout cela en pratiquant la politique de *la main de fer dans un gant de velours* !

Il a ainsi pu créer les synergies nécessaires et attendues au sein du SDIS, a été un conseil pragmatique, avisé et professionnel pour la commission consultative du feu. Dans sa mission, il a pu compter sur la compétence et l'appui de l'entier des membres de l'Etat-major.

De ces diverses actions, on notera le renforcement de l'Etat-major par la création de deux nouveaux postes à savoir celui de Chef DPS (départ premier secours) et de Responsable APR (appareils respiratoires); il a également effectué un travail d'écoute très important, tout en remettant un cadre structuré et ferme lorsqu'il y avait lieu.

En décembre 2017, à l'issue d'une mise au concours et d'une évaluation de compétence effectuée par un cabinet spécialisé de la place, les Municipalités des 4 communes partenaires du SDIS Ouest-Lavaux ont décidé, à l'unanimité, de nommer le Capitaine Sébastien Baehler, résidant de Belmont, membre de l'Etat-major, occupant la fonction de Quartier-Maître, au poste de Commandant du SDIS Ouest-Lavaux. Il a été promu à cette occasion au grade de Major.

Appelé à endosser une fonction importante et exposée dans le tissu de notre région, nous avons la conviction qu'il mettra toute son expérience et son approche moderne et visionnaire au service du SDIS Ouest-Lavaux pour garantir l'harmonie, le développement et la pérennité de notre corps de sapeurs-pompiers.

Instruction et Exercices

Jusqu'à fin 2016, les exercices étaient organisés par module avec un thème imposé. Chaque chef de section prenait connaissance du thème et créait son exercice. Ainsi, les 14 chefs de section faisaient le même travail de préparation et souvent de manière indépendante.

Dès le 1^{er} janvier 2017, afin de décharger les chefs de section et d'optimiser la formation, chaque module de formation s'est vu attribué un répondant choisi en fonction de ses compétences. Ce dernier a la charge de la réalisation du module. Ensuite, les cadres concernés donnent la formation dans les différentes sections.

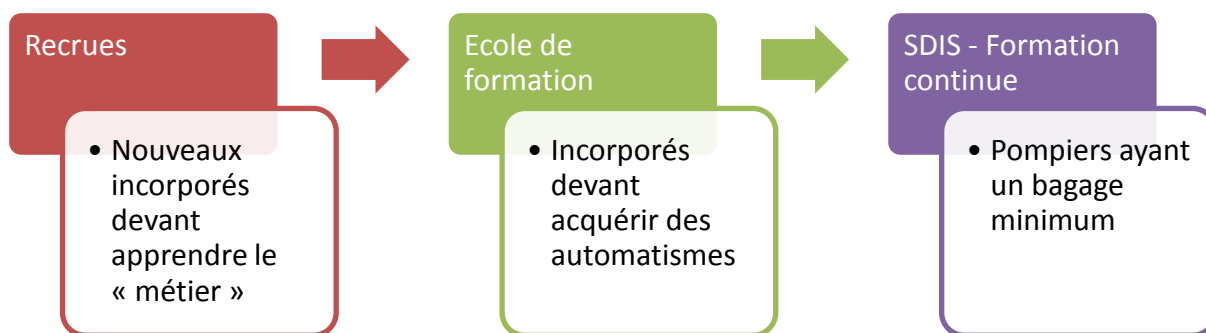
En outre, pour les exercices APR (appareil de protection respiratoire), il a été décidé de convoquer ensemble 2 sections, de sites différents, afin de favoriser l'échange entre les sites opérationnels.

En 2017, l'ensemble des membres DPS ont dû effectuer une FOAD (formation ouverte à distance), excepté pour les personnes l'ayant fait en 2016. Cette formation numérique consiste en une présentation des dangers et procédures liées à la nouvelle mise en place de l'organisation ABC au niveau vaudois et fédéral.

Hormis cette formation, les membres du SDIS ont eu l'occasion de participer à 38 cours différents organisés par l'ECA, soit 2'377 heures de formation.

Le personnel du SDIS est réparti dans des groupes d'instruction en fonction de ses connaissances, soit :

- Recrues
- EFOR
- SDIS



En outre, selon sa fonction ou spécialisation, chaque collaborateur participe également à des exercices spécifiques, soit :

- APR
- Cadre
- CHA



Pour chaque type d'exercice, des thèmes ont été définis en fin 2016 par le groupe d'instruction composé des instructeurs fédéraux incorporés dans le SDIS.

Je ne peux terminer ce compte-rendu sans témoigner ma reconnaissance à toutes ces femmes et ces hommes qui par leur engagement volontaire, se mettent au service des citoyens de nos 4 communes partenaires pour assurer leur sécurité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Protection civile

« Ce n'est pas assez de faire des pas qui doivent un jour conduire au but, chaque pas doit être lui-même un but en même temps qu'il nous porte en avant ». Goethe

Préambule de la Municipale

Ci-après, extraits du rapport annuel 2017 de Mme Corinne Brandt, Commandante de l'ORPCi Lausanne-Est, et commentaires de la Municipale en charge du dicastère.



Introduction

Au cours de sa 20^{ème} année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le **Comité Directeur** (CoDir), présidé par M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal à Pully et composé de Mme N. Greiner, Conseillère municipale à Belmont-sur-Lausanne et M. G. Fontannaz, Conseiller municipal à Paudex, s'est réuni à 9 reprises en 2017.

La **Commission régionale**, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. Elle est présidée par Mme Claudine Gygi, conseillère communale de Belmont-sur-Lausanne.

Dans le cadre de la future régionalisation épousant le contour du District de Lavaux-Oron, les membres du Comité Directeur et de la Commission régionale, ainsi que les responsables des domaines ressources humaines et finances ont été sollicités pour réaliser des travaux selon l'évolution de l'analyse de la Commission de pilotage. Le Préfet du district a été chargé par le canton de mener à bien les discussions et de préparer les documents permettant la création de l'Association intercommunale de l'ORPC du district de Lavaux-Oron au 1^{er} janvier 2019. A fin 2017, 13 communes sur les 17 que compte notre district ont déjà accepté les statuts de la nouvelle organisation Lavaux-Oron.

Organisation

Un commandant, un remplaçant du commandant et un coordinateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes. Au niveau de la milice, un poste de chef des engagements (manifestations et interventions) a été désigné. Pour soutenir la gestion du domaine administratif, un stagiaire pré HES (Haute Ecole Spécialisée) et un apprenti complètent l'équipe des professionnels.

Planification et instruction

L'ORPC Lausanne-EST, compagnie renforcée de 264 hommes actifs a répondu aux engagements soit en situation d'urgence soit au profit des partenaires. Toutes les formations ont été sollicitées, certaines personnes même à plusieurs reprises.

Une cellule de piquet, composée de 5 officiers, gouverne le fonctionnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle est composée comme suit : plt Laurent Maziero, officier appui-sécurité, plt Julien Freymond, officier appui-sécurité, cap Damien Cuche, chef engagement, cap Laurent Chatelain, remplaçant du commandant, et maj Corinne Brandt, commandant de l'ORPC. Le sgtm Xavier Delay, coordinateur logistique est affecté au contrôle et gestion des moyens logistiques.

Manifestations et engagements

Mai

Course « à travers Pully »

- Sur des parcours allant de 0,6 km à 10 km, 1610 coureurs confirmés ou débutants, répartis en 20 catégories selon leur âge, se sont lancés ce vendredi 19 mai, encouragés par un nombreux public. Les missions pour la protection civile sont principalement la retenue de circulation avec 24 postes de surveillance hautement coordonnés sur l'entier des parcours. Les aides de commandements sont également mis sur pied pour la gestion de l'évènement avec l'exploitation d'un poste de conduite en collaboration des partenaires SDIS Ouest-Lavaux et Police Est Lausannois, chargée de piloter le processus de sécurité.



Course à travers Pully - 19 mai 2017

Juillet

Plan Canicule : pas d'engagement – dispositif en veille

- Les Municipalités confient à l'ORPCi de Lausanne-Est la planification du plan canicule et l'organisation d'une cellule de coordination en période de crise, ainsi que la gestion de la mise en place du dispositif.

Octobre

Marathon

- Dimanche 29 octobre 2017, sous les ordres de Police Est Lausannois, 15 postes de surveillance ont mobilisé 38 personnes pour garantir la sécurité des coureurs sur le parcours situé au bord du lac sur la Ville de Pully.

Décembre

Téléthon Action Suisse

- La protection civile se mobilise pour le Téléthon dans des missions de logistique, en partenariat avec le SDIS Ouest-Lavaux et les Jeunes sapeurs-pompiers. Rejoints par les apprentis de la Ville de Pully, c'est une somme de Fr. 7'243.35 qui a été récoltée au profit de la fondation. La Fondation Téléthon Action Suisse soutient la recherche (Fondation Suisse de recherche sur les maladies musculaires) ainsi que l'aide sociale (Association Suisse Romande intervenant contre les maladies musculaires, Société Suisse pour la mucoviscidose).

Instruction

Le Centre de compétence vaudois et l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) ont accueilli, soit en cours de perfectionnement ou spécialisation, 14 personnes en formation pour 35 jours de services.

Cours régionaux

Outre les divers engagements, l'ORPC a géré 31 exercices dans tous les domaines. L'ensemble représente un total de 710 jours de service, 456 personnes convoquées, et le traitement de 7 dossiers de défaillances et 100 dispenses accordées.

Les objectifs sont distincts selon les domaines et représentent un travail important de préparation pour calquer l'instruction concernant les missions de protection civile sur l'analyse des risques régionaux.

Deux points forts ont marqué les cours régionaux 2017 :

- Septembre : Cours de Répétition de Compagnie pour les domaines Appui-Sécurité conduit par le plt V. Balegno, l'Aide au commandement par le cpl Y. Blatti, la Logistique par le plt J. Freymond et le détachement de la Protection des biens culturels (ci-après PBC) par L. Pernet. Ce cours de répétition s'est déroulé sur 3 jours avec plus de 100 participants dont une douzaine d'instructeurs de notre milice. Chaque instruction est spécifique selon le domaine, permettant à la milice d'acquérir des réflexes en toute sécurité sur des interventions probables et inhérentes de notre profil de prestations cantonales et régionales.
- Octobre / Hébergement sur le site de l'ORPC Ouest-Lausannois : accueillis par une section Assistance au complet de l'Ouest-lausannois, à la construction des Baumettes, 21 figurants issus du groupe de l'Entraide des Seniors pulliérans ont « joué » le rôle des personnes sinistrées en situation d'hébergement, et ceci en plusieurs langues étrangères. Outre les nombreux objectifs permettant un enregistrement et un accueil dans des conditions optimales, l'idée était de créer un laboratoire pour permettre à la protection civile de pouvoir vivre l'évènement au plus proche de la réalité, et d'en tirer les enseignements nécessaires à la formation du milicien. Ces plans d'action permettent de renforcer leur rôle, non seulement au niveau des compétences personnelles, mais également d'identifier des actions simples à mettre en place. Ces éléments doivent être continuellement mis à jour et améliorés.

Effectifs

L'effectif total de 383 personnes (en date du 29 janvier 2018) se compose du personnel de réserve et du personnel actif. Les 264 miliciens en âge de servir sont affectés soit dans les Formations d'Intervention Régionale (FIR) soit d'Appui Régional (FAR); 8 nouvelles recrues provenant des trois écoles de formation de base renforcent les sections.

Promotions

Grade	Nom	Prénom	Cours	Promu au grade
sdt	Birbaum	Mathieu	CC chef de groupe appui	cpl
sdt	Foretay	Yann	CC chef de groupe appui	cpl
sdt	Esteve	Pierre	CC chef de groupe appui	cpl
cpl	Blatti	Yves		sgt
lt	Stampfli	Marc		plt

Technique

Les six constructions sont constituées d'un poste de commandement du collège principal, le poste d'attente (ci-après Po att) de la Clergère, le Centre Sanitaire Protégé de Mallieu, le Po att de Pré-Pariset, le Po att d'Arnier à Belmont-sur-Lausanne et le Po att de la Damataire, mis en veille d'occupation par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants. Les quatre abris publics se trouvent à Chantemerle, Clergère, Ruisselet et Grandchamps. Le technicien professionnel de l'ORPC contrôle hebdomadairement tous les ouvrages selon les directives fédérales. Des pannes techniques surviennent du fait de l'ancienneté des bâtiments qui varie entre 30 et 40 ans.

Chaque année, convoqué en cours de répétition, du personnel de maintenance spécialisé réalise le contrôle de fonctionnement général ainsi que l'entretien des ouvrages et du matériel de la protection civile. Tous les 10 ans, les constructions sont inspectées par l'office fédéral de la protection de la population accompagné du Service de la sécurité civile et militaire du canton de Vaud. En 2017, ce type de contrôle concernait les Po ATT de la Clergère, de Chantemerle et du Ruisselet. Les conclusions figurent dans un rapport final détaillant le résultat de chaque point de contrôle.

Dans le cadre d'un cours de répétition annuel, le contrôle périodique des abris privés s'effectue sur tout le territoire de la région : 157 abris ont été contrôlés par la milice, en plus des 30 abris contrôlés par les professionnels tout au long de l'année. 25 abris n'ont pas pu faire l'objet d'un contrôle et seront à nouveau planifiés en 2018. Sur tous les contrôles, seulement 15 abris présentent des défauts. Nous relevons le bon état général des abris et la vigilance de leurs propriétaires.

Par ce contrôle 2017, l'ORPC Lausanne-Est peut ainsi attester les 3'700 places protégées des abris privés comme opérationnelles sur les secteurs concernés des communes de Pully et de Belmont-sur-Lausanne. Les contrôles des abris privés ont lieu tous les 10 ans.

Afin d'augmenter la capacité opérationnelle adaptée à des cours de répétition au niveau d'une compagnie (100 hommes), le matériel et l'affectation des zones du poste d'attente de la Clergère ont été complètement modifiés, et les lieux réaménagés avec pragmatisme. Un énorme effort des professionnels et de la milice a été nécessaire pour venir à bout du nettoyage, réaménagement, stockage, étiquetage et rangement, et enfin de pouvoir installer les remorques d'intervention.

Conclusions

De nombreux événements démontrent que la population peut être exposée à des situations parfois dramatiques. La cause de ces crises est multiple; elles sont provoquées tant par l'homme que par une nature déchainée. Il faut alors s'en prémunir, et selon les bases légales, le pouvoir politique devient le garant d'une sécurité dynamique, réactive et adaptée aux risques que ses citoyens encourent.

Le cadre étant posé, nous continuons de nous poser des questions : comment « être prêt à » au plus proche de nos moyens et de nos infrastructures en utilisant les ressources existantes et compétences. Les points suivants appellent notre vigilance :

- investir du temps à la préparation de situations tout en assurant un service optimale au quotidien;
- développer des synergies locales avec chaque partenaire;
- tenir à jour des concepts d'engagement qui évoluent.

Les prestations de protection civile touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions.



Exercice du détachement FIR – 30 mai et 1er juin 2017

COMMUNICATION

« La vie, c'est la communication de proche en proche. » Victor Hugo

Le projet d'une « newsletter » est toujours d'actualité. Par ailleurs, malgré le fait que nous soyons dans l'ère d'une société qui « consomme » la communication minute par minute, via les notifications « push » qui arrivent en direct sur nos Smartphones, tablettes et autres réseaux sociaux, il y a indéniablement un besoin de nos citoyens d'avoir, une à deux fois par an, une publication « papier » permettant d'avoir des informations et des reportages « home made » mettant en lumière les infos communales, ainsi que des événements tant politiques, sportifs que culturels au sein de notre commune. Cette année encore, le temps à disposition a manqué pour permettre à la soussignée de s'y consacrer, celui-ci ayant été totalement investi dans la gestion de ses autres dicastères. Fin 2017, des contacts ont cependant déjà été pris avec la présidente de la Société de développement et les sociétés locales pour la préparation d'une rubrique « sociétés locales ». Par ailleurs, il est prévu que chaque municipal et services rattachés aient une rubrique propre. A suivre !



BÂTIMENTS COMMUNAUX

« Il est des maisons qui donnent des ordres. Elles sont plus impérieuses que le destin : au premier regard ont est vaincu. On devra habiter là. » Amélie Nothomb

Préambule

Nos bâtiments sont sous la responsabilité de M. Yann Tornare (Responsable technique des bâtiments et de la conciergerie). En 2016, un processus d'optimisation des ressources très complet a été entamé tout d'abord par le biais d'entretiens avec chaque membre de l'équipe. Cette étape nous a ensuite conduit à l'établissement de la définition des besoins en ressources dans nos bâtiments quotidiennement et a ainsi abouti en fin d'année à une réorganisation de manière transparente et participative du service. Dès lors, au 31.12.2017, notre service se compose de deux concierges à plein temps, MM. Norris Bonzon (engagé au 1^{er} mars 2017) et Didier Gerber, de deux auxiliaires de conciergerie, Mmes Anne-Lise Mottiez (70%) et Manola Tornare (75%), ainsi qu'une intendante des refuges, Madame Liliana Giroto (25%), soit 5,05 ETP. L'engagement d'un nouveau concierge a permis de réduire les tâches externalisées auprès de l'entreprise Netatec au seul entretien du bâtiment administratif, soit 15 heures par semaine (35%), au lieu de 28h en 2016 (66%).

A noter qu'entre 1990 et 2013, soit avant la construction de la 3^{ème} étape du collège, le service de conciergerie fonctionnait avec 4,85 ETP. Par ailleurs, le préavis « 03/2012 - Extension du collège 3^{ème} étape : demande crédit de construction » prévoyait, dans son financement, une augmentation du nombre d'heures de conciergerie dans son chapitre 11 / Charges financières du projet / Exploitation / Conciergerie : 4'300 heures à Fr. 45.-, correspondant à 2 ETP et à un excédent de charges de Fr. 193'000.-.

Des entretiens de fin d'année (qui ne sont pas des évaluations) ont également été mis en place depuis fin 2016, préparés par la soussignée avec les répondants RH (M. Stéphane Ruby et, depuis 2017, Mme Valérie Guex). Ces entretiens ouverts et directs permettent à chacun d'exprimer son ressenti au travers de questions posées (les mêmes pour tous) durant une discussion confidentielle de chacun des membres du personnel de conciergerie. Ces entretiens se déroulent dans un climat détendu et de transparence : ils ont été unanimement appréciés. Je termine en les remerciant toutes et tous très chaleureusement pour leur engagement quotidien au service de nos infrastructures et pour leur comportement exemplaire.

- **Bâtiment administratif** : rien à signaler.
- **Bâtiment des Services extérieurs** : rien à signaler.
- **Bâtiment de l'Auberge communale** : aucun logement vacant en 2017.
- **Grande Salle** : toujours très sollicitée. En 2017, entre les événements communaux, les utilisations des sociétés locales et des privés, on compte quelque 431 (383 en 2016) réservations. Comme il a été mentionné dans le rapport 2016, d'indispensables travaux de réfection du parquet ont été effectués, selon budget 2017.
- **Maison Pasche** : aucun logement vacant en 2017.
- **Rural du Signal** : rien à signaler.
- **Fontaines** : rien à signaler.

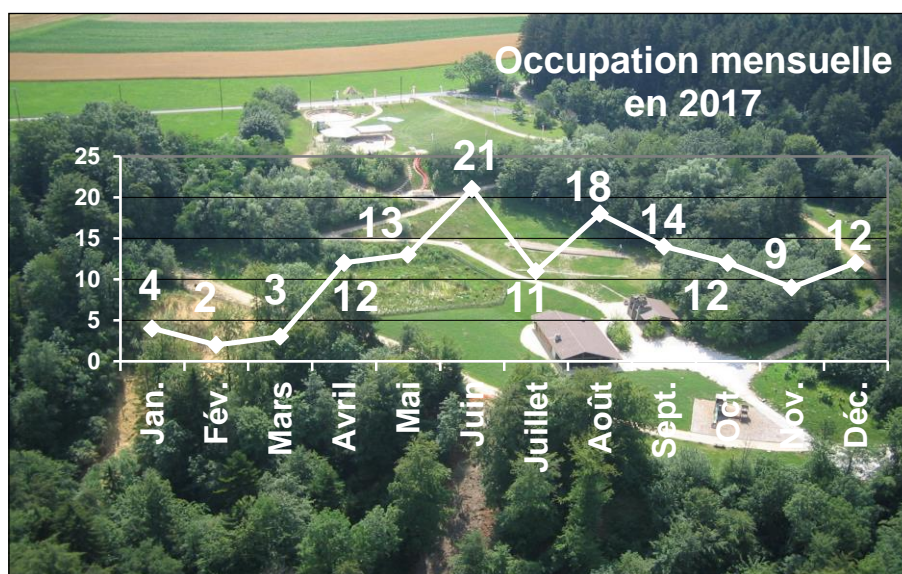
Refuges

Refuge des Bas-Monts

Durant l'année, de petits travaux d'entretien régulier sont effectués par nos équipes « techniques » et notre intendante a vu les locations augmenter sensiblement.

Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

Catégories	2013	2014	2015	2016	2017
Habitants de Belmont	66	56	50	36	42
Locataires extérieurs	83	88	67	70	77
Sociétés locales et usage communal	4	4	5	12	12
Total	153	148	122	118	131



Refuge des Bas-Monts

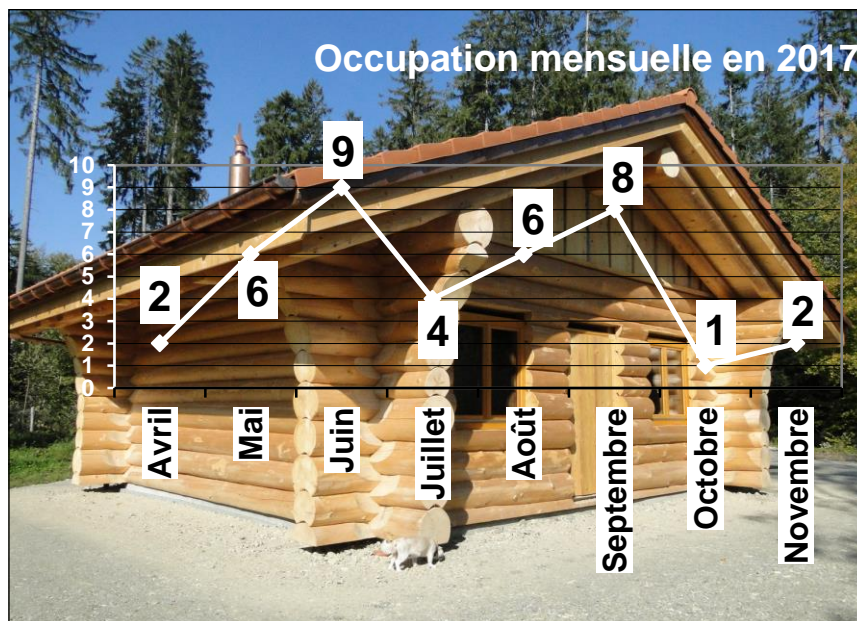
Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien; cependant, plusieurs personnes nous ont demandé de pouvoir disposer de parasols. En effet, durant les périodes de fortes chaleurs, il n'est pas possible de rester à l'extérieur sans moyens pour se protéger du soleil; ceci est prévu au budget 2018.

Le tarif des locations a également été revu à la baisse dès le 21 juin 2017 et un « tous ménages » a été envoyé à nos citoyens à cet effet. Il en coûtera désormais Fr. 100.- du lundi au dimanche. Cette démarche est certainement une des raisons qui permet de constater une légère augmentation des locations.

Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

Catégories	2013	2014	2015	2016	2017
Habitants de Belmont	28	32	22	25	38
Sociétés et groupements divers Belmont	3	1	0	0	0
Total	31	33	22	25	38



VIGNES

« Qui sait déguster ne boit plus jamais de vin mais goûte des secrets » Salvador Dali

Production et stock

Nos vignes, sises au chemin de la Mouette si l'on y vient par le haut, ainsi qu'au chemin du Plan si l'on s'y rend par le bas (pour reprendre un célèbre sketch de l'irremplaçable François Silvant), s'étendent sur une petite parcelle de 2'300 m². Notre production reste donc très confidentielle, mise en vente pour nos habitants uniquement et auto suffisante lors de nos manifestations communales ou intercommunales, ainsi que lors des soirées de nos sociétés locales. Belmont fait partie des quelque 138 communes viticoles du canton et, indéniablement pour une commune, avoir des vignes constitue une chance. Le vin de notre production, si petite soit-elle, est un excellent ambassadeur pour notre communauté.



Le vin, tel qu'on le vit et le boit dans le Canton de Vaud, constitue un élément fort de notre tissu social, économique et culturel. Mais il est aussi, par son caractère et sa finesse, le symbole de cet esprit de liberté et de cette joie de vivre propres aux Vaudois.

Qu'on le célèbre en chantant à la Fête des Vignerons ou en le dégustant entre amis, il crée cette alchimie unique entre labeur, désir, plaisir et allégresse. Produit noble et vivant, il constitue la pièce maîtresse de notre identité régionale, de même qu'une composante inestimable du patrimoine suisse (source : office des vins vaudois).

A cet effet, dès 2018, notre Auberge communale affichera sur sa carte des vins, les millésimes issus de nos vignes ! Pour la petite histoire, lors d'une dégustation publique que M. et Mme Lang ont organisée en décembre pour leur 5 ans d'activités à l'Auberge, nous avons proposé que notre vin fasse partie des millésimes dégustés durant cette soirée, organisée par un caviste de la maison Mövenpick. Présente à cette soirée en compagnie de certains de mes collègues, nous avons reçu des félicitations du caviste en question, notamment en ce qui concerne notre chasselas.

Dès fin 2015, une démarche de promotion a été mise sur pied, tout d'abord dans le but de pouvoir vendre le surplus des stocks gardés en prévision des festivités du 850e de la commune mais également et surtout pour organiser des petits moments de dégustation-découverte conviviaux avec nos habitants. En effet, étonnamment, beaucoup de nos citoyens ignoraient que nous avons des vignes et...du vin, produit de leur exploitation. C'est pourquoi, des prix promotionnels ont été proposés, soit pour le blanc, Fr. 10.- la bouteille (au lieu de 12.-) et pour le rouge Fr. 12.- la bouteille (au lieu de Fr. 15.-).

Par ailleurs, lors des deux événements « dégustation » organisés en juin et décembre 2017, 844 bouteilles ont été vendues (329 bouteilles de rouge et 515 bouteilles de blanc). Lors de ces dégustations, un rabais exceptionnel de 10% a été accordé. Dès lors, en 2017, il a été vendu 1'179 bouteilles et 1'047 ont servi à nos besoins propres (Conseil communal, réceptions, demandes diverses et cadeaux).

Le tableau ci-après a été établi en tenant compte des coûts d'exploitation effectifs pour l'année 2017 sachant que ces coûts concernent pour le vin blanc, la mise en bouteille 2016 et pour le vin rouge, la mise en bouteille 2015. Par ailleurs, après deux exercices complets (2016 et 2017), voici un comparatif entre les coûts (exploitation, production, mise en bouteilles, étiquettes, matériel, cotisations) et les ventes, ceci une fois toutes les factures rentrées, afin de déterminer le prix de revient réel d'une bouteille.

	Production rentrée en 2016	
	Rouge 2014	Blanc 2015
Coûts d'exploitation	9761.50	11449.60
Nombre de bouteilles	804	780
Coût par bouteille	12.15	14.65
	Cuvées rentrées en 2017	
	Rouge 2015	Blanc 2016
Coûts d'exploitation	9712.45	17877.05
Nombre de bouteilles	660	1572
Coût par bouteille	14.70	11.35

Comme vous pouvez le constater, les quantités rentrées variant considérablement d'une année à l'autre, il en va donc de même pour le coût réel d'une bouteille. Il s'agira également en 2018, de revenir à des prix correspondant à la réalité du marché et couvrant au plus près nos coûts.

Millésime 2017

Cette année 2017 sera à considérer comme très petite en quantité (près de 50% pour le chasselas), mais d'une qualité d'ores et déjà pressentie comme celle d'une année exceptionnelle ! La profession est unanime : cette récolte fera partie des toutes grandes années !

Les gelées d'avril ont essentiellement touché nos chasselas en gobelets, trentenaires. Le climat exceptionnellement chaud de l'année 2017 a permis aux raisins, peu ou pas touchés par le gel, de se développer normalement et de combler le retard. Par ailleurs, les vendanges qui ont eu lieu courant septembre, se sont déroulées dans des conditions extraordinaires de soleil et de douceur. Dans ce contexte, les teneurs en sucre sont excellentes, voire élevées, tandis que les acidités agréables viennent compléter une parfaite maturité phénolique (c'est-à-dire la maturité entre la peau, les pépins et la chair du raisin).

Cependant, les quantités attendues en chasselas pour 2017 étant très inférieures à celles auxquelles nous nous attendions, il nous faudra gérer le stock avec prudence, ce qui, vraisemblablement, nous conduira à limiter, voire supprimer la vente au public. Le renouvellement de nos vignes se fait petit à petit : nos chasselas en gobelet (taille courte) sont progressivement arrachés, car moribonds et ne produisant quasi plus après 30 années de bons et loyaux services ! Ils sont remplacés par des pieds sur fil (taille haute) qui produiront à pleine capacité dans leur 4e année. A noter que pendant 2 ans, ces nouveaux pieds ne donnent pas de grappes.

Que toute l'équipe de notre vigneron tâcheron, Gilbert Fischer, soit ici remerciée pour son engagement, le souci et le soin apporté à nos vignes et notre excellente collaboration.

Productions

Récapitulatif de la production 2017 :

kg	Cépage	sondant à	production en lt
692	Chasselas	83.39°	554
396	Pinot noir	97°	317
191	Gamaret	106°	153
261	Garanoir	100°	209

Pour comparaison, production 2016 :

kg	Cépage	sondant à	production en lt
1'742	Chasselas	70.70°	1'394
450	Pinot noir	90°	360
336	Gamaret	88.42°	269
418	Garanoir	88°	334



Comptes

	2015	2016	2017
Charges	Fr. 22'796.75	Fr. 26'928.60	Fr. 23'878.83
Produits	Fr. 20'101.50	Fr. 21'760.50	Fr. 24'164.40
Excédent de charges	Fr. 2'695.25	Fr. 5'168.10	
Bénéfice			Fr. 285.57



Vignes en gobelet (dites courtes)



Vignes sur fil de fer (dites hautes)

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

« *Chaque situation nouvelle, chaque problème à résoudre amène avec lui l'opportunité rare d'apprendre quelque chose de nouveau.* » Au terme de cette année 2017, cette citation d'Olivier Lockert qui concluait l'exercice 2016, est ô combien d'actualité et constitue ma réalité au quotidien dans l'accomplissement des missions et tâches dictées par mon mandat d'élue.

Il s'agit aussi de trouver sa voie, sa place en créant des synergies entre collègues municipaux, notamment au sein de mes différentes délégations intercommunales, mais également dans le cadre de nombreuses séances et rencontres. Une bonne communication et collaboration sont la clé pour faire avancer les dossiers et régler des situations qui sont parfois conflictuelles, où les avis divergent, mais où le bon sens et le respect de l'autre restent les atouts majeurs pour travailler en toute sérénité.

Je terminerai ce rapport en mettant à l'honneur mes collaborateurs au sein de notre administration qui sont un appui indispensable par leur professionnalisme et conseils avisés dans la gestion de mes dicastères. Qu'ils en soient ici très chaleureusement remerciés; leur disponibilité, leur engagement et leur bonne humeur facilitent beaucoup le travail, toujours plus pointu et conséquent à accomplir, ceci en bonne intelligence et dans un climat serein.

En vous remerciant pour votre confiance et lecture attentive.

« Le destin est joueur. Il nous met parfois dans la situation d'autrui, pour nous apprendre l'humilité. » Olivier Lockert



Nathalie Greiner-Meylan, Municipale

AFFAIRES SOCIALES - CULTURE - JEUNESSE (y.c. UAPE, transports scolaires) - PAROISSES - BÂTIMENTS COMMUNAUX (Temple, Espace Cancoires + Burenos, UAPE et Collège) - DOMAINES ET FORÊTS

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale



PRÉAMBULE

Sachant qu'il est quelquefois fastidieux de lire tout un rapport de gestion, je vais essayer d'aller à l'essentiel. Malgré des redites, d'année en année, j'espère que vous aurez tout de même un intérêt à découvrir ce qui fait le quotidien d'une élue.

AFFAIRES SOCIALES

Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AFJ	Structure d'accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIAS/ PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CSR	Centre Social Régional

DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
RAS	Régionalisation d'action sociale

Prévoyance et aide sociale

Mme Dorthe fait partie de la Commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 1'000.00 est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

Commission sociale communale

Pour la législature 2016-2021, cette commission se compose de Mmes Souyris, membre, Dorthe, secrétaire et de M. Ruby, boursier communal. La présidence est assurée par la municipale en charge.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Sensibles aux besoins de transports de leurs habitants à mobilité réduite, 13 communes du Grand Lausanne proposent l'accès à des courses loisirs subsidiées par le biais de bons communaux pour financer une partie des frais de leurs courses loisirs.

Les transports proposés 7/7jours peuvent concerner les courses :

- thérapeutiques;
- à but professionnel ou de formation;
- pour se rendre auprès d'un centre d'accueil de jour;
- de «loisirs».

Pour bénéficier des prestations de transports, une évaluation préalable de la mobilité réduite et des besoins en transports du client est nécessaire. Une carte de légitimation personnalisée lui est alors adressée donnant droit à 96 courses par année. Celle-ci est renouvelable chaque année, sur la base d'une réévaluation.

Pour Belmont, la participation en 2017 a été de Fr. 2'768.60 (*Fr. 3'799.40 en 2016*).

AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leur ACAS respective à la Ville de Pully.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurances et régimes sociaux;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels;
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants;
- informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit.

D'autre part, l'agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée :

- toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS);
- tous les jeunes qui atteindront leur 21^{ème} année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale, nous recevons deux fois par année la liste des bénéficiaires qui sont au nombre de 31 (17 hommes et 14 femmes) au 31 décembre 2017.

Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)

Le Centre Social Régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten. Le Comité de Direction, présidé par Mme Muriel Pretti, Municipale à Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et 2 membres représentant les institutions sociales privées. Il se réunit 1 fois par mois afin de traiter les affaires courantes.

Le **Conseil intercommunal**, composé de 15 délégués des communes de l'Est lausannois-Oron-Lavaux, est présidé, depuis septembre 2016, par Mme Chantal Dupertuis, Municipale à Belmont. La Commune de Belmont fait aussi partie de la Commission de gestion de la RAS en la personne de Mme Catherine Schiesser. Le Conseil intercommunal se réunit deux fois par an pour se prononcer sur le budget, les comptes et la gestion.

Les vacances relatives aux séances, tant de la présidence que de la gestion, sont versées à la Commune de Belmont.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Logiciel informatique KIBE

Afin de répondre aux exigences de la FAJE, principalement en ce qui concerne la liste d'attente centralisée pour l'accueil pré et parascolaire, le Réseau PPBL s'est doté d'un logiciel informatique depuis 2014, dont le coût à charge de Belmont est de **Fr. 9'152.- en 2017**.



Structure d'accueil familial de jour

(Le texte et tous les chiffres de la structure AFJ sont fournis par la Coordinatrice de l'Accueil familial de jour)

La structure d'accueil familial de jour est un réseau regroupant les Communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'accueillantes en milieu familial (AMF). L'accueil d'enfants au domicile d'une AMF est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Eléments statistiques

2 accueillantes, sur 8 candidates, ont été engagées durant cette année 2017.

Réseau	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'AMF agréées au 31.12	23	27	28	25	28
Nombre d'enfants au 31.12.	132	132	131	105	101
Nombre d'heures d'accueil	93'838	97'339	105'689	97'403	91'219
Belmont					
Nombre d'AMF agréées au 31.12	2	4	4	4	2
Nombre d'heures d'accueil	15'698	13'873	16'002	13'863	7'728

Au cours de l'année 2017, 219 enfants ont été accueillis. Au 31 décembre 2017, 43 enfants sont toujours en liste d'attente.

La diminution du nombre d'heures d'accueil s'explique par la diminution du nombre d'accueillantes. Le nombre global d'enfants accueillis n'en a toutefois pas été impacté et reste stable par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique notamment par le fait, qu'en parallèle, des AMF ont augmenté leur capacité d'accueil.

La vie de la structure AFJ

En 2017, l'importante énergie fournie par l'équipe AFJ pour la simplification et la réorganisation des démarches administratives a permis à la structure de gagner en efficacité. L'édition d'un nouveau flyer plus concis, la mise en place de nouvelles procédures et marches à suivre, ainsi qu'un nouveau système de classement et de transmission des informations entre la coordinatrice et la collaboratrice administrative, sont des exemples concrets de la mise en œuvre de ces améliorations.

En plus du gain d'efficacité, une bonne collaboration au sein même de la nouvelle équipe AFJ – entrée en fonction en 2016 - a engendré un climat détendu avec les accueillantes. Un lien de confiance réciproque a pu être créé entre ces dernières et la structure AFJ.

La collaboratrice administrative a, en outre, participé à plusieurs groupes de travail en 2017 dont un, composé des responsables de facturation du Réseau PPBL, qui a travaillé sur l'harmonisation des pratiques au sein du réseau. Il a ainsi été décidé de procéder au contrôle annuel du revenu des parents au même moment par l'ensemble des structures d'accueil familial et collectif et d'unifier les méthodes de calcul de ceux-ci, afin de gagner en cohérence.

LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BELMONT

(Les statistiques sont fournies par la responsable de la structure)

Centre de vie infantile « Les Moussaillons »



Le 1^{er} janvier 2010, la Commune de Belmont-sur-Lausanne a ouvert une garderie offrant 22 places au sein de « l'Espace Cancoires ».

Depuis le 1^{er} septembre 2015, nous avons une capacité d'accueil de 44 places, réparties comme suit :

- sur le site des « Moussaillons - Nursery / Trotteurs », route des Monts-de-Lavaux 49 :
 - 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois.
 - 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.
- sur le site des « Moussaillons – Grands », route du Burenos 37 :
 - 20 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école.

Statistiques d'occupation (en %)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Nursery	82.15	68.7	70.4	86.5	82.4	93.8	93.8	75.15	91	82.8	86.8	78.8	82.69%
Trotteurs	42.79	69.43	79.29	79.29	79.29	80.71	81	63.79	72	81.36	75.71	75.71	73.36%
Grands	86.2	89.7	89.7	88.7	87.9	87.9	72.1	75.35	78.1	82.6	83.1	79.1	83.37%
Total	70.38	75.94	79.8	84.83	83.2	87.47	82.3	71.43	80.37	82.25	81.87	77.87	79.81%

En 2017, les secteurs « Nursery » et « Grands » ont été bien remplis. Traditionnellement, dans le secteur des « Grands », on constate une baisse notable de fréquentation en juillet du fait des vacances scolaires, la plupart des parents résiliant les contrats des enfants qui partent à l'école, pour la fin du mois de juin.

Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés, mis en portions et stockés au congélateur.

Les « Trotteurs » et les « Grands », quant à eux, bénéficient de mets « Fourchette verte » livrés par la Société « Concordance ».



Activités

Depuis 7 ans maintenant, nous avons intégré le projet cantonal « Youp'la bouge » visant à prévenir l'obésité et la sédentarité infantile. Depuis 2012, nous avons le « Label Youp'la bouge ». De ce fait, nous nous engageons :

- à mener une réflexion au sein de la structure autour de l'aménagement de l'espace, ainsi qu'autour du matériel favorisant le mouvement et laissé au quotidien à disposition des enfants;
- à intégrer, au quotidien, 1h30 d'activité physique par jour (qui peut être séquencée en périodes de 10 minutes consécutives au minimum); à noter que les balades y sont incluses.

Différents thèmes sont suivis, au cours de l'année, pour organiser les activités et sorties :

- promenades en forêt pour observer les changements sur la nature;
- promenades dans les vignes lors des vendanges et rencontres avec les vendangeurs;
- ramassage de matériaux naturels pour la confection de bricolages;
- sorties au marché;
- différentes fêtes à thèmes organisées à la garderie;
- visite de la ménagerie du Cirque Knie;
- sortie à la bibliothèque.

Les Moussaillons « Grands » étant à proximité de la forêt, l'équipe a pu mettre en place un projet qui permet aux enfants d'y aller tous les jeudis après-midi. Ce projet a pour but de donner la possibilité aux enfants de développer davantage leur motricité. Ils ont ainsi une plus grande liberté de mouvements et peuvent s'amuser pleinement avec leurs copains.

Cas de « brûlures irritantes » et impétigo

Lors de la rentrée d'août, quelques enfants présentaient des symptômes laissant penser à une allergie ou une maladie (impétigo). Une enfant ayant déjà présenté ces symptômes avant les vacances, mais sans suivi de la part des parents, est revenue dans la structure. Durant la première semaine, de nombreux cas se sont déclarés et la responsable a demandé aux parents de faire un contrôle. Quelques enfants ont été déclarés positifs. Le médecin cantonal a été alerté. Après beaucoup d'insistance de la part de la responsable, une collaboratrice du médecin cantonal est venue dans la structure et a proposé quelques mesures d'hygiène supplémentaires. Tout le personnel a subi un dépistage qui s'est avéré négatif.

A l'issue des contrôles, il s'est avéré qu'une mauvaise dilution d'un produit désinfectant était à l'origine de ces « brûlures irritantes ». Il a été demandé au personnel éducatif de procéder au dosage réglementaire du produit désinfectant des tables à langer.

Afin d'opérer un suivi, je me suis rendue au CVE de manière impromptue durant la première semaine de septembre. Tout était rentré dans l'ordre.

ASSOCIATIONS DIVERSES & NONAGÉNAIRES

Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est animé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze. Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles. Le Forum se réunit deux fois par année. A ces occasions, diverses institutions présentent leurs activités et leurs projets.

La Commune de Belmont est représentée par Mme Laurette Favre pour « l'Arc-en-Ciel » et par la Municipale en charge du dicastère des œuvres sociales.

Services bénévoles

Les Services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, sont gérés par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes, handicapées ou malades, à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité, pour un tarif réduit. Les bénéficiaires paient Fr. 14.- la course aller-retour au départ de Pully, Paudex et Belmont en direction de Lausanne. Pour les autres destinations, le coût est de Fr. -.80/km. La Commune de Belmont a reconduit, en 2017, un don de Fr. 500.-. Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au N° 021 728 12 13.

Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont

L'Association possède un site internet : www.aef-ppb.ch, sur lequel vous trouvez tous les renseignements utiles. Le comité se tient à disposition afin d'étudier l'attribution d'une aide ponctuelle à toutes les familles, membres de l'association, qui seraient momentanément dans le besoin, afin de leur permettre de faire face à des soucis financiers ou autres. Ce fonds est exclusivement alimenté par les bénéfices réalisés à l'occasion des braderies.

Madame Maryline Belet est la Présidente de l'Association. L'assemblée générale 2017 a eu lieu le 9 mars 2017 à Pully.

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région. Ce qu'il faut retenir c'est qu'à Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis.

L'âge des bénévoles se faisant sentir, une aide plus conséquente a été sollicitée par Mme Marie-Christine Charles. La Municipalité a accepté de mettre les services du concierge à disposition, contre rémunération, afin de faire la mise en place et les nettoyages. La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies.

Arc-Echange

En 1996, Arc-Echange, lieu d'accueil et de rencontre pour les parents et leurs jeunes enfants ouvrait ses portes à Pully. Ses buts sont d'offrir un lieu de socialisation, un soutien aux parents ainsi que l'intégration des nouvelles familles. Il est à relever que la fréquentation est libre et gratuite. La Commune de Belmont verse une subvention annuelle de Fr. 300.-.

Aubade aux doyens

La traditionnelle Aubade du 1^{er} janvier a été annulée en 2017, les deux doyens étant entrés en EMS.

Nonagénaires

L'année 2017 a compté 3 nonagénaires :

- le 31 janvier, Mme Lambelet a reçu des fleurs dans l'EMS où elle réside;
- Mme Suter n'a pas souhaité être fêtée;
- Le 29 mars, Mme Müller a reçu Mme Schiesser et la municipale en charge pour une collation.



CULTURE

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Quelques activités qui ont jalonné l'année 2017 :

Janvier

- Séance de coordination avec les sociétés locales

Février

- Concerts annuels de la Société de musique « L'Avenir »

Mars

- Assemblées générales de la Société de développement
- Concert au Temple organisé par les « Concerts spirituels de Belmont Prieuré »

Avril

- Assemblée générale du Club des Aînés « l'Arc-en-Ciel »
- Troc de Printemps
- Chasse aux œufs organisée par la Société de développement

Mai

- Marché aux fleurs organisé par la Société de développement
- Assemblée générale de « Belmont soutient Kera Douré »
- Participation de « L'Avenir » au Giron des Musiques de Lavaux et du Gros de Vaud à Cully



Juin

- Concert de « La Clé des Chants » à l'Octogone
- Concert de quartier de la Société de musique « L'Avenir »
- Culte au Vert aux Bas-Monts



Juillet-Août

- Remontée de la Paudèze avec le « Passeport-Vacances »
- Fête nationale organisée par la commune, en collaboration avec la Société de développement, à Chatruffe.
- Marché villageois

Septembre

- Repas de soutien organisé par « Belmont soutient Kera Douré »
- Concert au Temple organisé par les « Concerts spirituels de Belmont Prieuré »

Octobre

- Brisolée et Fête d'Halloween, organisées par la Société de développement
- Troc d'automne



Novembre

- Les deux soirées Loto, organisées par la Société de musique « L'Avenir »
- Soirée de clôture du tir



Décembre

- « Fenêtres de l'Avent » proposées par la Société de développement
- Saint-Nicolas, invité par la Société de développement
- Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont
- Téléthon organisé par le SDIS
- Assemblée générale de la « Clé des Chants »

Sans oublier, **tout au long de l'année**, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

Carte « Cultissime »

Une carte « Cultissime », facilitant l'accès aux jeunes de 18 à 25 ans aux arts de la scène ainsi qu'aux musées, a été utilisée en 2017. La participation de la commune est de Fr. 19.45.

JEUNESSE

ÉCOLES

Lexique

Années 1 à 4H	Premier cycle primaire
Années 5 à 8H	Deuxième cycle primaire
Années 9 à 11H	Voie générale ou Voie pré-gymnasiale
ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
AFJ	Accueil familial de jour
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
DEP 1-2	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture

DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
HarmoS (H)	Harmonisation de la scolarité obligatoire
ODES	Office des écoles en santé
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire
SESAF	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

Préambule

Depuis la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

Composé de 12 membres représentant les Autorités, le corps enseignant, les parents et la société civile, le Conseil d'établissement présidé par M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal à Pully, a siégé à plusieurs reprises. Une réunion, avec les parents de chaque commune partenaire, a également eu lieu permettant de faire un inventaire des préoccupations de chacun. Des éléments de réponse seront proposés courant 2018.

ÉCOLES PRIMAIRES

(Tous les chiffres du chapitre « Ecoles primaires » sont fournis par la Direction de l'Établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont)

La Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée par M. Philippe Jacot. Il collabore avec cinq doyen(ne)s et forme le Conseil de Direction.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment. Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation, sur son site, pour :

- la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles;
- la mise à disposition des locaux pour les PPLS;
- le mobilier scolaire;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires;
- l'assurance des élèves;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement;
- l'ouverture de la bibliothèque scolaire durant la pause de midi.



Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé, ainsi que la mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales, sont les activités particulières liées à la prévention. Le financement des interventions du médecin scolaire, ou de diverses actions de prévention, est à la charge des communes.

Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du cycle 2 (HarmoS) de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire.

Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations

Divers types de camps sont organisés dans l'Etablissement de Pully-Paudex-Belmont :

- les classes de 6P, 7P et 8P du Collège de Belmont, participent au camp des Mosses (école à la montagne, camps de glisse pour les 8P).

Les activités de ces camps sont en lien avec le plan d'études et sont validées par la direction de l'établissement.

Toutes les classes de l'établissement bénéficient de subsides pour une course d'école. La Commune de Belmont subventionne différentes activités en offrant les transports : Piste Vita, patinoire, visites de musées ou d'expositions.

A l'instar de certains collèges de l'établissement, les élèves de quatre classes 1 et 2 H de Belmont ont animé la Fête de Noël des Aînés.

Le 27 juin 2017, la fin de l'année scolaire a été clôturée par un repas, au réfectoire scolaire, offert à tous les enseignants en poste à Belmont, aux Directeurs des Etablissements primaire et secondaire, ainsi qu'au personnel du secrétariat de l'établissement.

Personnel – Effectifs des élèves

Personnel enseignant au Collège de Belmont

1P et 2P (classes enfantines)		Cycle primaire = 3P à 8P	
1-2P	Mmes Carretero Burgi et Oberson	3P	Mmes Perret et Beutler
1-2P	Mmes Delay Searoui et Oberson	3P	Mmes Meyer Kelleher et Carro
1-2P	Mmes Torti et Morf	4P	Mme Hernandez
1-2P	Mmes Santi et Oberson	4P	Mme Nikolic
		5P	Mmes Nestor Marques et Bertschy
		5P	Mmes Hirt et Bertschy
		6P	M. Schmeissner et Mme Bertschy
		6P	Mmes Monod et Bertschy
		7P	Mme Pitollet
		7P	M. Chave
		8P	Mme Pousaz
		8P	Mme Abbet

Effectifs des élèves

L'Établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1'529 élèves dans 79 classes dont 3 classes SESAF (DEP1 – DEP2 et COES) qui sont réparties comme suit :

Classes					
2015		2016		2017	
19	classes 1-2P	19	classes 1-2P	19	classes 1-2P
9	classes 3P	9	classes 3P	10	classes 3P
9	classes 4P	9	classes 4P	9	classes 4P
9	classes 5P	9	classes 5P	9	classes 5P
9	classes 6P	9	classes 6P	9	classes 6P
9	classes 7P	10	classes 7P	10	classes 7P
9	classes 8P	9	classes 8P	10	classes 8P
2	classes DEP	2	classes DEP	2	classes DEP
1	classe COES	1	classe COES	1	classe COES
76	TOTAL	77	TOTAL	79	TOTAL

Répartition géographique des classes et récapitulatif des effectifs

	2015		2016		2017	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully	56	1065	57	1098	59	1134
Paudex	4	79	4	80	4	81
Belmont	16	314	16	321	16	314
Total	76	1458	77	1499	79	1529

PPLS et Service de santé

Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS)

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration cantonale.

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales; il est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Service de santé

Le Service de santé propose une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant. Depuis 2011, l'infirmière scolaire est employée de l'AVASAD, (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). L'infirmier scolaire, sise dans l'ancien collège, facile d'accès pour tous les élèves, ainsi que leurs parents, offre également une certaine discrétion.

La doctresse Fridelance Meloro, qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux, est toujours en fonction comme médecin scolaire. La facturation de cette prestation se faisant pour une année scolaire, nous avons déboursé Fr. 6'840.- pour l'année scolaire 2016-2017.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés ont été maintenus pour l'année scolaire 2017-2018. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30 et sont facturés Fr. 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2ème période. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE.

A la rentrée scolaire 2017-2018, 20 enfants sont inscrits, y compris 5 enfants de l'UAPE. Mme Catherine Terry est la responsable des devoirs surveillés depuis quelques années déjà.

Réfectoire « Midi-Cancoires »

Lors de la rentrée scolaire 2017-2018, 104 enfants sont inscrits au réfectoire.

La Société « Concordance » livre des repas « en liaison froide », qui sont régénérés dans la cuisine ultra-moderne utilisée par le réfectoire et l'UAPE. Ces repas, labellisés « Fourchette verte » sont facturés Fr. 13.50, inclus l'accès à la bibliothèque scolaire.

Le réfectoire accueille aussi quelques enfants avec un pique-nique. L'encadrement est facturé Fr. 5.50, inclus l'accès à la bibliothèque scolaire. Lors de la rentrée scolaire, il y avait 25 enfants inscrits.

Ce réfectoire est à disposition des enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE. Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures.

Lors de la rentrée scolaire 2016-2017, nous avons engagé un « surveillant » de cour. Collaborant également au service des repas, sa tâche principale reste la surveillance extérieure, ainsi que l'animation d'activités. Il semblerait qu'une présence masculine apporte un plus à l'encadrement des enfants durant cette période.

Ci-après, l'effectif des enfants inscrits lors de la rentrée scolaire de 2017-2018.

Fréquentation du réfectoire/pique-nique	2013	2014	2015	2016	2017	état au 31.12.2017
Lundi	40	59	68 / 1	78 / 9	68 / 11	69/10
Mardi	43	68	67 / 2	86 / 9	76 / 11	78/10
Jeudi	50	68	85 / 12	87 / 16	86 / 11	88/21
Vendredi	48	62	75 / 4	76 / 7	67 / 11	67/11

Bibliothèque scolaire

Lors de la rentrée scolaire 2016-2017, nous avons engagé un « Assistant en information documentaire » (AID). Son activité est partagée entre l'accueil des enfants en période scolaire et son engagement par la commune à raison de 10%. Il accueille à la bibliothèque les enfants inscrits au réfectoire entre 12h00 et 13h40. Ils ont ainsi la possibilité de lire, emprunter des livres ou autres documents, voire pour certains de faire leurs devoirs. Ils sont au bénéfice d'une carte de légitimation pour cette période et doivent s'annoncer à leur arrivée et à leur départ.

Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est notre prestataire pour les transports scolaires. Lors de la rentrée de janvier 2017 un nouveau véhicule équipé de deux sièges adultes supplémentaires a été mis en service. En effet, l'accueil d'enfants ayant un handicap étant de plus en plus fréquent dans les classes et nécessitant la présence d'un adulte en plus de l'enseignant, les conditions de sécurité doivent être garanties par des sièges adaptés. Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux tl, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par bus « courses spéciales ».



Durant l'année 2017, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. Le service est assuré par M. Prieto, un chauffeur très consciencieux. Quelques remises au point ont été effectuées depuis son arrivée, principalement concernant le comportement de certains usagers. En général, un courrier adressé aux parents des « rebelles » suffit à ce que les choses rentrent dans l'ordre ! 28 enfants du primaire et 27 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les horaires des cours des 7 et 8 HarmoS suscitent passablement de tracasseries pour les parents. Pour répondre à une demande de ces derniers, la Municipalité a reconduit un trajet supplémentaire à 15h00.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité reçoivent à chaque début d'année scolaire, une « lettre-attestation » leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les tl ou les CFF. Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata d'utilisation.

Les élèves de 7 et/ou 8 H doivent se rendre à Pully pour les cours de natation une fois par semaine pour la première période, suivie d'une période d'ACM. Pour ce faire, ils reçoivent une carte « prépayée » leur permettant de prendre les transports tl, le retour étant assuré par CarPostal. Administrativement, les transports scolaires sont gérés par Mme Mulhaupt.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

« Relais Cancoires »

Ouverte depuis 2003, l'UAPE prend en charge les enfants scolarisés :

- en 1 HarmoS à l'UAPE d'Arnier;
- en 2 HarmoS à l'UAPE du collège;
- de 3 à 6 HarmoS à l'UAPE des grands, dans le nouveau collège.

Les horaires sont les suivants :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner;
- de 11h55 à 13h30 pour le repas de midi;
- de 13h30 à 15h15 pour les 1 et 2 HarmoS;
- de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants le mercredi de 7h00 à 14h00, ainsi que quelques enfants du réfectoire pour le repas de midi.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL, l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau, soit en fonction du revenu des parents. La facturation est faite mensuellement par la bourse communale. Seule une absence, justifiée par un certificat médical, peut être exemptée de facturation.

Pour la rentrée scolaire 2017-2018, sous la responsabilité de Mme Diane de Saugy, l'équipe se compose de 5 éducatrices et de 5 auxiliaires en charge de tous « les p'tits Cancoires » fréquentant l'UAPE. Afin de correspondre aux normes d'accueil dans le réseau, ainsi qu'à la demande des parents, un placement pendant les vacances scolaires a été proposé « Aux Marionnettes » à Lutry, ceci dans la mesure des places disponibles.

Activités 2017

- Activités créatrices régulières ou ponctuelles
- Activités physiques
- Sorties
- Cuisine

Fréquentation

Nombre d'enfants				
2013	2014	2015	2016	2017

Âges

moins de 7 ans	28	34	51	48	48
de 7 à 10 ans	48	47	42	44	61

Jours/semaine

1 jour/semaine	5	4	9	7	12
2 jours/semaine	23	18	19	19	21
3 jours/semaine	12	18	15	15	21
4 jours/semaine	29	35	42	36	33
5 jours/semaine	7	6	8	15	23

ÉCOLES SECONDAIRES

(Le texte et les chiffres du chapitre « Ecoles secondaires » sont fournis par la Direction de l'Établissement secondaire de Pully-Paudex-Belmont)

L'année scolaire 2017-2018 a débuté le jeudi 17 août 2017, pour les 89 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris lundi 21 août à 9h00.



Direction

Le Directeur, M. Sébastien Fague, dirige l'établissement secondaire de Pully en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s ils forment le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils (elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'établissement secondaire de Pully accueille 551 élèves, dont 129 de Belmont, répartis en 29 classes dont 1 classe de RAC qui évite à nos élèves de devoir se rendre à Montreux et qui nous permet d'accueillir quelques élèves de la région.

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « sport-études » (SAE) pour les espoirs du basket vaudois. Ainsi, nous accueillons actuellement une dizaine d'élèves scolarisés en 9^{ème} année, soit : 3 garçons et 7 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'AVB (Association vaudoise de basket).

A terme, la structure pourrait accueillir jusqu'à 25 jeunes joueuses et joueurs en 9^{ème} - 11^{ème} H.

Toutes les classes du secondaire sont situées au collège Arnold Reymond.

9^{ème} degré	9 classes	(5 VG, 4 VP)	183 élèves
10^{ème} degré	9 classes	(5 VG, 4 VP)	169 élèves
11^{ème} degré	9 classes	(5 VG, 6 VP)	170 élèves
RAC	1 classe		22 élèves
Classe « Ressource »	1 classe		7 élèves

La répartition structurelle des 551 élèves est la suivante :

- voie générale (VG) 44%
- voie pré-gymnasiale (VP) 51%
- classe « RAC » 4%
- classe « Ressource » 1%

Les 551 élèves de l'Etablissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9 ^{ème}	4	VP	96	22
	5	VG	87	28
10 ^{ème}	4	VP	94	21
	5	VG	75	18
11 ^{ème}	4	VP	91	18
	5	VG	79	21
RAC	1		22	1
« Ressource »	1		7	0
Totaux	29		551	129

Les options spécifiques de la voie secondaire pré-gymnasiale sont : latin, mathématiques et physique, italien, économie et droit.

Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

Cours facultatifs et sport scolaire facultatif

3 cours facultatifs sont entièrement financés par l'Etat de Vaud :

- Atelier-chanson
- Atelier Théâtre
- Journal « Noir sur blanc »

Les autres cours sont financés par la Commune de Pully; Belmont y contribue via la participation comprise dans le coût de l'élève :

- Top-Mode
- Echecs (découverte du jeu)
- Robotique (découverte)

- Cyberdéfi (www.cyberdefi.ch) : au « Cyberdéfi 2017 », une classe de Pully (10^{ème} année) s'est distinguée en arrivant 4^{ème} de la compétition (sur 33 classes participantes).
- Film « Le sac de billes » : début février 2017, les classes de 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} qui étudiaient, ou avaient étudié le livre de Joseph Joffo « Le sac de billes », ont assisté au City Club de Pully à une projection de la dernière adaptation cinématographique du roman.
- Atelier Slam
- Festisoup : confection d'une soupe, un gâteau à la courge et du pain dans le cadre de la « semaine du goût » en septembre. Ce repas a été servi aux parents, élèves et enseignants dans la cour du collège Arnold Reymond, lors d'une soirée conviviale.
- Histoire vaudoise : à l'occasion de la publication du magnifique ouvrage collectif « Histoire vaudoise », son directeur de publication, Olivier Meuwly, accompagné de Dominique Dirlewanger, spécialiste de l'histoire suisse, est venu le 7 novembre à L'Octogone présenter aux élèves de 10e et de 11e année les intérêts de notre histoire locale. Le soir, les deux historiens ont présenté leurs regards parfois divergents sur les enjeux de leur démarche historique lors d'un débat public, en présence de la Conseillère d'Etat, Madame Cesla Amarelle.
- Visite de notre Conseillère d'Etat Madame Cesla Amarelle : une délégation du DFJC, menée par Mme Cesla Amarelle, a rendu visite à l'ES Pully en décembre 2017. Après avoir échangé avec le Conseil de Direction, cette délégation a invité les enseignants à partager, avec elle, leur regard sur l'école. Les échanges ont porté en grande partie sur la Voie Générale et sur les défis qu'elle pose dans le cadre de la LEO.
- Film « Visages d'enfants » : le 12 décembre, les élèves des classes de 11^{ème} ont assisté à la projection du film « Visages d'enfants » de Jacques Feyder. Cette projection a été une grande première pour les élèves : ils découvraient la vie des paysans de montagne dans le Valais durant les années 1920.
- Vente d'oranges pour « Terre des Hommes »
- Journée « Oser les métiers »
- Théâtre-forum avec la troupe « Caméléon »
- Bal des élèves de 11^{ème} année.

Dans le cadre du **sport scolaire facultatif** et malgré un choix de sports un peu réduit cette année encore, dû à la diminution des effectifs du secondaire, les disciplines suivantes ont été proposées :

- Athlétisme
- Volleyball
- Basketball mixte
- Natation synchronisée
- Parkour (activité physique qui vise un déplacement libre et efficace dans tous types d'environnements, en particulier hors des voies de passage préétablies)
- Skateboard
- Futsal.

Divers

Conseil de délégués

Cette activité est entièrement financée par l'Etat de Vaud. Les délégués de chaque classe sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par volée toutes les trois semaines environ et sont encadrés par deux enseignants, MM. Berthoud et de Rham.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre face au directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'Etablissement. Pour 2017, citons trois exemples parmi d'autres : le changement d'horaire des cours du matin, de manière à avoir 5 minutes de pauses entre chaque cours, l'organisation et la tenue du Bal de l'Etablissement et la décoration du hall pour Noël.

Les semaines hors-cadre

Camps à la montagne, de snowboard et de ski, pour les 9^{ème} et voyage d'étude ou camp sportif pour les 11^{ème}. La plupart des classes de 10^{ème} ont participé à des échanges linguistiques ou ont organisé un mini-camp sur quelques jours en Suisse.



ETUDES MUSICALES

Ecole de musique de Pully (EMP)

Le comité de l'EMP, composé des municipaux de Pully, Paudex et Belmont, du Syndic de Pully, du Directeur du secondaire, M. Sébastien Fague, ainsi que de quelques enseignants de l'EMP, est présidé par M. Jean-Blaise Paschoud.

La direction de l'EMP est assurée par Mme Anne Bassand qui a pris ses fonctions en janvier 2016.

Le Site Internet de l'école : www.empully.ch donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.



Loi sur les écoles de musique

Conformément à la loi sur les écoles de musique (LEM), les communes participent, depuis 2012, à raison d'une somme par habitant; depuis 2016 le montant est de Fr. 8.50. Ces montants collectés sont versés par la FEM directement aux écoles de musique reconnues.

Il est à noter que l'Ecole de musique de Belmont est également concernée par cette loi. Elle est gérée par l'Ecole Multisite (www.multisite.ch) et de ce fait la commune ne lui verse plus de subventions directes.



PAROISSES

PRÉAMBULE

Les relations entre l'Etat et l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud sont régies par la loi de 1999.

La paroisse protestante de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

TEMPLE DE ST-MARTIN

Afin de permettre aux visiteurs un moment de recueillement, le temple a été ouvert tous les jeudis de juillet et août avec des offices de prières le matin, à midi et le soir.

Divers travaux de mise en conformité relative au processeur feu ont été effectués durant l'année.



PAROISSE PROTESTANTE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la région Lavaux est composée de 5 paroisses, Belmont-Lutry, Pully-Paudex, St-Saphorin, Savigny-Forel et Villette.

Convention

La convention, du 13 avril 2004, qui régit les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte, y compris les traitements et charges sociales des organistes, fera, en principe, l'objet d'une révision en 2018.

Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour, entre autres sujets, adopter les comptes et le budget préparés par le Conseil paroissial.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera.

Le Conseil paroissial est composé de Mme F. Christinat, présidente, MM. Demaurex, vice-président, et Henriksen, caissier.

Les pasteurs de la paroisse, Jean-Baptiste Lipp (jusqu'en juin 2017), Jean-Marc Spothelfer et Claire-Dominique Rapin en font également partie.

Une rencontre annuelle, entre le bureau du Conseil paroissial, un délégué pastoral et les Municipaux de Lutry et Belmont en charge de ce dicastère, a lieu en principe au mois de mars. Lors de cette réunion informelle, différents points sont abordés, notamment les petits problèmes d'intendance rencontrés par les pasteurs sur leurs lieux de culte; les comptes et le budget sont également présentés.

Organisation interne

Le pasteur Jean-Baptiste Lipp a quitté Belmont en juillet 2017. A l'issue de son culte d'adieu, le 2 juillet, une partie récréative, organisée par la Paroisse et la commune s'est déroulée à la Grande Salle. Début octobre, Mme Noémie Heiniger, suffragante, a pris ses quartiers à la Cure.

Organistes

MM. Sébastien Vonlanthen et Nenad Djukic se partagent toujours le poste d'organiste, ceci à l'entière satisfaction de nos paroissiens.

Animations

Le « Culte au Vert » se déroule au Refuge des Bas-Monts et c'est ainsi que dimanche 25 juin 2017, les membres de la paroisse s'y sont réunis en famille. Des animations diverses étaient présentées par les enfants participant au culte de l'enfance. La matinée s'est poursuivie par un repas convivial.

Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Fondée en octobre 2007, cette association fait découvrir les musiques sacrées d'ici et d'ailleurs et complète ces moments mélodieux par des lectures de réflexions et de spiritualité.

Mme Anne-Claude Burnand, organiste titulaire du Temple de Pully, en est la présidente et M. Jean-Claude Perret-Gentil, le vice-président. L'organiste titulaire du Temple de Belmont est également membre du Comité et le pasteur Lipp en est le répondant spirituel.

Deux concerts ont eu lieu en 2017 au Temple de Belmont.



PAROISSE CATHOLIQUE

Eglise Saint-Nicolas de Flüe



Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. Hippolyte de Weck.

M. Célestin Kabundi Kabengele est le curé modérateur.

Notre taux de participation financière est de 23.25% depuis 2013 et la facture annuelle 2017 se monte à Fr. 14'967.25. Les paroissiens de Belmont sont au nombre de 1'301.

En 2016, le préavis 09/2016 présenté à votre conseil concernait notre participation aux différents travaux de rénovation et d'assainissement intérieur de l'église pour un montant de Fr. 291'000.- inclus 10% de divers et imprévus. Les travaux débutés durant l'automne 2016 se sont achevés pour les Fêtes de Pâques 2017. La facture relative à notre participation nous est parvenue en novembre dernier et pour un montant de Fr. 264'500.- en tout point conforme à la demande de financement faite en son temps par la Ville de Lausanne.

PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.

Pour 2017, la somme de Fr. 440.55 a été versée (Fr. 425.40 en 2016).



COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)



Les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution vaudoise ont reconnu la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud comme institution d'intérêt public.

La convention de 2010 concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.- accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Notre participation pour 2017 se monte à Fr. 352.70. Cela signifie que le nombre de fidèles reste stable.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Préambule

Durant l'année 2017 des travaux d'entretien courant ont eu lieu dans différents bâtiments communaux.

Salle de gymnastique et terrain de sports

Le terrain de sport a retrouvé sa verdure après quelques tentatives infructueuses, ceci pour le plaisir des footballeurs en herbe et des écoliers. Ces travaux d'entretien ont été confiés à l'entreprise Charmoy pour l'année 2017. Le coût de cette intervention annuelle est de Fr. 15'776.55.

Différents travaux d'entretien et de mise en conformité ont été effectués à la salle de gym.

Collège

Rien à signaler de particulier en 2017 hormis l'entretien courant.

Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Locaux à la rte des Monts-de-Lavaux 49 et à la rte du Burenz

Rien à signaler de particulier en 2017.

DOMAINES & FORÊTS

DOMAINES

Glissement de terrain

La clôture du chantier de la parcelle 156 a eu lieu le 9 juin 2017, et ceci sans aucune mauvaise surprise.

Le coût de ces travaux réparti comme suit : 62% pour le canton, 19% pour la commune et 19% à charge du propriétaire. Au 31 décembre 2017, la subvention cantonale était versée; il ne manque que le solde dû par le propriétaire. Ce dernier s'en étant acquitté en 2018, le préavis sera bouclé l'an prochain.

FORÊTS

La journée de martelage a eu lieu mardi 21 novembre. Ce dernier a concerné les forêts communales sises au Chemin des Gottes. 230 m³ ont été marqués.

Nous avons été informés par le garde-forestier, remplaçant M. Roch (en arrêt maladie), que le suivi des dossiers divers, sujets à des subventions éventuelles, était à jour pour 2016 et 2017. Il a été également évoqué la possibilité de « fusionner » avec un autre triage afin de rationaliser les tâches.

A l'issue de cette matinée assez fraîche, un repas préparé par du personnel administratif, a réuni tout le monde au carnotzet communal.

Exploitation des bois

Martelage 2017 Belmont-sur-Lausanne								
Division	Lieu-dit endroit	Genre de coupe	Résineux		Feuillus		Total	
			Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves
4	Les Gottes	Eclaircie	45	36	173	195	215	231

(sylves : m³ sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

En décembre 2017, nous avons procédé au martelage d'une coupe en amont et en aval de la route de la Louche, à la suite de celle des années précédentes, toujours dans le but de continuer l'entretien des forêts communales de protection et de fournir le collège d'Arnier en plaquettes de chauffage.

L'éclaircie vise à favoriser l'accroissement des arbres les plus solides et adaptés au milieu. En plus, plusieurs frênes, atteints par la chalarose, ont été marqués pour être abattus afin de sécuriser la route de la Louche, ainsi que les bâtiments sis en aval. Les travaux seront exécutés dans le courant de l'hiver 2018.

Malgré les forts vents, il n'y a pratiquement pas de dégâts dans les forêts communales.

Produits

Résineux :

Bois de service : 38.27 m³

Bois énergie : 112.00 m³

Feuillus :

Bois de service : 3.83 m³

Bois énergie : 243.00 m³

Total produits (résineux/feuillus) : 397.10 m³

Soins aux plantations

Rien à signaler en 2017.

Soins cultureux

Rien à signaler en 2017.

Entretien des chemins

L'équipe forestière de Lutry a effectué les divers petits travaux d'évacuation des eaux ainsi que le fauchage des bords de route.

Ces différents travaux d'exploitation se sont élevés à Fr. 3'470.-.

Triage de Savigny

La participation de la Commune de Belmont aux frais du garde-forestier se monte à Fr. 7'217.- pour l'année 2017.

Plantation d'un arbre à la Rotonde des Bas-Monts

Afin d'honorer la mémoire d'un ami disparu, quelques jeunes de Belmont ont souhaité planter un arbre. La Municipalité a accepté cette requête et un tilleul a été planté le 21 octobre.

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

2017, de beaux moments passés avec les Sociétés locales, des contacts réguliers et productifs avec le personnel des structures d'accueil, des séances avec les Membres du Réseau, du nouveau Conseil d'établissement, ainsi qu'avec la Direction des écoles. Vu de l'extérieur on pourrait penser que c'est de la routine ! Détrompez-vous car il y a chaque fois de nouvelles lois, exigences, contraintes et autres « joyeusetés » à comprendre et à faire appliquer !

Je termine, comme chaque année, en exprimant mes chaleureux remerciements à tout le personnel communal pour sa disponibilité à mon égard, à mes collègues, et en particulier ma collègue de bureau avec qui, les échanges et la collaboration, sont très positifs et productifs.



Chantal DUPERTUIS, Municipale

SERVICES INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, Municipal



SERVICES INDUSTRIELS

PRÉAMBULE

Un rapport de gestion est bien souvent constitué de beaucoup de chiffres entourés de texte censé expliciter les chiffres qui par leur « sécheresse » ne donne pas une vision pertinente de l'évolution d'un domaine.

Pour ce rapport de gestion, j'ai privilégié, dans la mesure du possible, les graphiques qui traduisent de manière plus « parlante » les tableaux des années précédentes.

Comme le disait Napoléon 1^{er} « *Un bon croquis vaut mieux qu'un long discours.* »

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

Exploitation du réseau

Les travaux liés à l'exploitation ainsi qu'à l'extension de notre réseau sont réalisés par la société Duvoisin et Groux depuis 2016.

Les principales actions réalisées ont été les suivantes :

- la mise en conformité de postes de distribution;
- le nettoyage de postes de distribution;
- la mise à jour de la cartographie de notre réseau;
- la mise à jour des raccordements dans les postes de distribution;
- les travaux de raccordement des nouvelles constructions;
- la pose des compteurs pour les nouveaux abonnés;
- le changement des compteurs selon les exigences de la métrologie (METAS);
- interventions pour les coupures d'approvisionnement pour des mauvais payeurs (24);
- analyse des points de raccordement pour les nouvelles installations photovoltaïques.



Service de piquet

Le service électrique de Pully ne pouvant plus assurer le service de piquet sur notre réseau, nous avons confié ce mandat à la société Duvoisin et Groux déjà en charge de l'exploitation.

Alimentation électrique de la commune

Un incident, provoqué semble-t-il par un engin de chantier, a eu lieu sur un câble de moyenne tension appartenant aux SIL (Services Industriels Lausanne). Cette perturbation n'a pas provoqué d'interruption sur notre réseau.

Eclairage public

15 interventions ont eu lieu en 2017 :

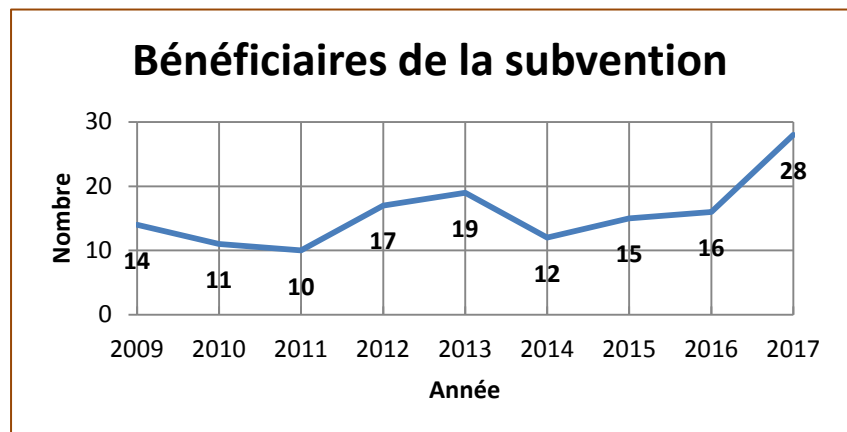
- 14 ont couvert aussi bien des changements d'ampoules et nettoyages des vasques, que des recherches de disfonctionnement sur l'alimentation d'un secteur;
- 1 intervention a nécessité un gros travail de recherche et d'intervention. Elle s'est déroulée dans le secteur des chemins des Ecaravez, Esserts et Crau-au-Fer. Les travaux ont nécessité l'isolement des câbles, la recherche de la section défectueuse et sa réparation ainsi que le contrôle et la réparation de coupe-circuits, suite à la découverte d'une souris brûlée sur un coupe-circuit.

Vélos électriques

Depuis 2009, la Municipalité apporte une aide financière, d'un montant de Fr. 300.-, lors de l'acquisition d'un vélo électrique par un citoyen de Belmont. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la demande.

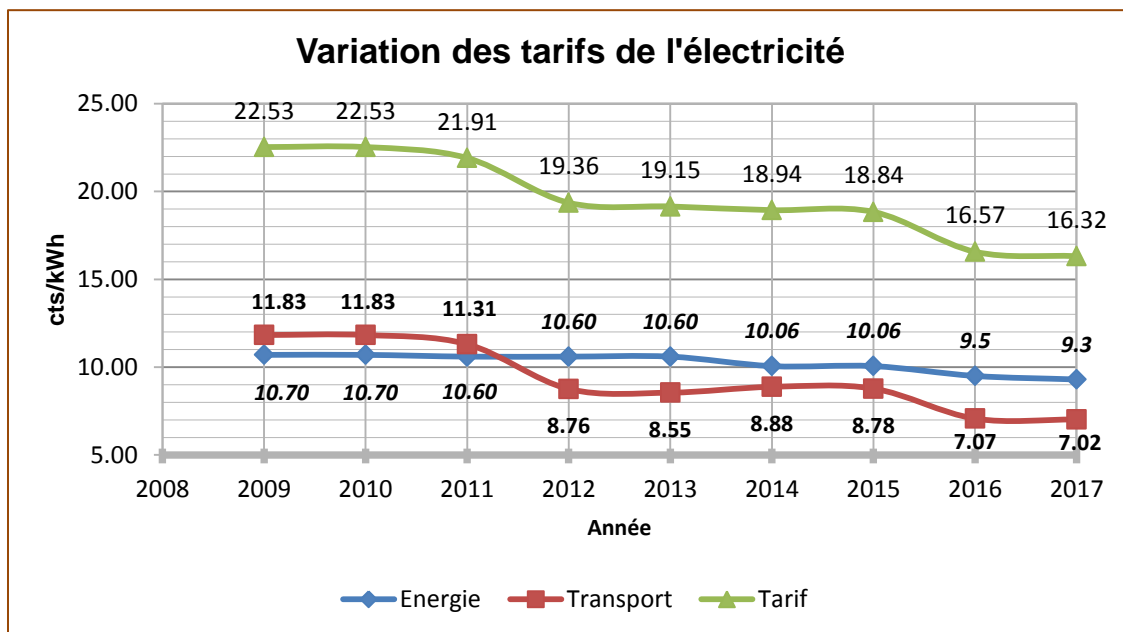
Depuis le lancement de cette action, l'intérêt manifesté a évolué dans une fourchette d'une remarquable stabilité sur la période

2009 – 2016 avec une moyenne de 14 demandes par année. En 2017, le nombre de bénéficiaires a doublé par rapport à la moyenne des années précédentes. Ça roule à Belmont !



Tarifs SI 2017

Evolution des tarifs (cts/kWh) hors TVA et taxes :

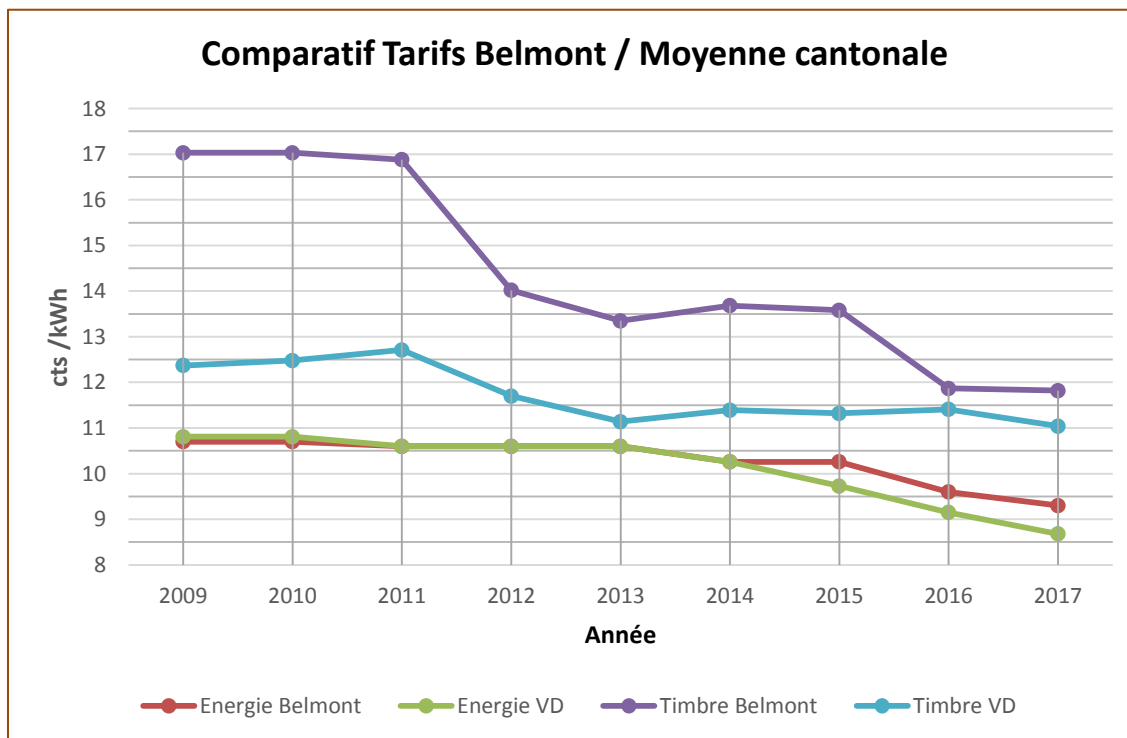


Si le prix de la fourniture de l'énergie subit une légère baisse, le tarif de l'acheminement est maîtrisé malgré une hausse du timbre amont (réseaux régional et national). Au final, le tarif intégré (total) baisse légèrement.

Evolution des coûts de l'énergie et du timbre de transport

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de nos prix de l'énergie ainsi que celle du timbre de transport, par rapport à la moyenne cantonale.

Les données de comparaison sont basées sur les profils de consommation de ménages types élaborés par l'ELCOM. Le profil retenu est le H2, soit une consommation de 2500 kWh/an pour un logement de 4 pièces, avec cuisinière électrique. Ce profil est très souvent pris comme base comparative.



Nous constatons que notre prix du timbre d'acheminement se rapproche du prix moyen cantonal. Le prix de l'énergie reste égal ou très proche de la moyenne cantonale.

L'énergie est fournie au travers de Romande Energie Commerce (REC) dont nous sommes partenaires depuis sa création. Cette entité est chargée de l'acquisition, la négociation de l'achat et l'établissement des contrats d'approvisionnement en électricité. Les tarifs de l'énergie sont appliqués pour l'ensemble des partenaires REC.

OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)

Contrôle périodique

En 2017, le délai de sécurité s'est éteint pour un total de 497 installations (Pully 412 - Paudex 43 - Belmont 42).

Au 31 décembre 2017, 389 installations (Pully 314 - Paudex 41 - Belmont 34), soit 2.6% du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé.

Ainsi, 341 cas ont été clôturés lors du 2^{ème} semestre 2017 (730 installations concernées par un contrôle périodique non clôturé au 30.04.2017).

Une minorité d'entre eux (1) concerne un cas où l'attestation de sécurité est attendue depuis 2008 ou avant (Pully 1 - Paudex 0 - Belmont 0).

32 dossiers sont non clôturés, alors que 2 rappels ont été envoyés (Pully 23 - Paudex 1 - Belmont 8). Comme lors de l'année précédente, tous ces cas seront analysés dans le courant des mois de mars et d'avril 2018, pour que chaque commune dispose de tous les éléments nécessaires afin de se prononcer sur une dénonciation à l'ESTI.

Transformations et nouvelles constructions (avis d'installation, abrégés AI)

Un nombre important d'avis d'installation, pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (293 cas au total : Pully 154 - Paudex 72 - Belmont 67).

Contrôles sporadiques

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques par année pour le compte de SICEL (Pully 25 - Paudex 5 - Belmont 10), a effectué 40 contrôles en 2017. Les statistiques élaborées à partir des contrôles sporadiques montrent que, dans l'ensemble, les installations électriques sont en bon état et que les installateurs électriciens produisent des rapports de sécurité de bonne qualité.

Romande Energie Commerce - REC SA

Conférence des partenaires

A l'occasion de la séance qui s'est tenue le 23 juin 2017 au Bouveret, M. Durr, directeur de Romande Energie Commerce, a proposé qu'une réflexion soit faite tant au niveau du déroulement qu'à la pertinence de deux séances par an. En effet, après pas moins de 18 éditions et presque 10 ans d'existence, ces rencontres doivent évoluer et s'adapter aux attentes de ses membres. La dynamique doit être repensée.

Depuis 2016, une thématique est développée dans le cadre de la réunion des partenaires. En 2017, le photovoltaïque a été au centre des exposés car directement concerné par la « Stratégie 2050 » adoptée par le peuple le 21 mai 2017.

Développement du photovoltaïque (PV) dans le Canton de Vaud

Monsieur Norbert Tissot, de la Direction générale de l'Environnement, a présenté la politique vaudoise en la matière. Si l'on se base sur les chiffres de la Stratégie énergétique 2050 rapportés au niveau du canton de Vaud, la production annuelle en 2050 serait de 1'100 GWh, soit une augmentation annuelle depuis 2020 d'environ 35 GWh.

Actuellement le canton soutient le photovoltaïque par l'intermédiaire d'un pont RPC et par une rétribution unique. Il s'agit cependant d'actions ponctuelles dans le cadre du programme "100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique". D'autres outils devront être mis en place dans le futur afin de poursuivre le développement du PV dans les années à venir. Le canton travaille actuellement sur la mise en œuvre d'une subvention pour le stockage ainsi que pour l'installation de PV sur des façades.

Présentation du potentiel de la Commune d'Aigle

Madame Isabelle Rime, Municipale de la Commune d'Aigle, a présenté la politique menée au niveau d'une commune.

Labélisée « Cité de l'énergie » depuis 2009, la Commune d'Aigle est une petite ville, qui compte un peu moins de 10'000 habitants. Obtenu pour la première fois en 2009, confirmé en 2013 et en cours de ré-audit pour 2017, ce label est une distinction qui apporte la preuve que la Commune d'Aigle mène activement une politique énergétique et climatique durable et qu'elle entreprend de nombreuses actions concrètes en faveur des économies d'énergie, de la promotion des énergies renouvelables, d'une gestion durable des ressources et d'une mobilité supportable pour l'environnement.

La commission de l'énergie promeut auprès des privés et des entreprises, la mise en œuvre de solutions de développement durable, notamment par le recours aux énergies renouvelables, la mobilité douce et la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources.

Madame Rime souligne la complexité de garder ce label, le barème de ré-audit étant toujours plus sévère et la commune devant continuellement proposer de nouvelles mesures.

Installation de centrales photovoltaïque et photovoltaïque résidentiel

M. Mauricio Lanchipa, Romande Energie Services SA, présente les problèmes rencontrés du côté de l'installateur.

Il relève la difficulté d'installer des panneaux d'un point de vue administratif. Les demandes et autres processus sont très lourds. De plus, il n'y a pas de réglementations officielles sur lesquelles se reposer, à proprement dit, certaines communes prenant des libertés, ce qui rend la situation très compliquée. Il manque un cadre, une structure sur lesquels s'appuyer.

Il appelle les différents acteurs à se coordonner car le message, n'est, selon lui, pas partout le même. Certaines régions interdisent catégoriquement l'installation de panneaux (Hors zone protégée) alors que d'autres installent sans limite. Une meilleure coordination entre la Confédération, les cantons et les communes et les entreprises électriques permettrait de mieux contrôler la situation.

Impact pour les gestionnaires de réseau

Le développement du photovoltaïque entraînera de nouveaux défis pour les gestionnaires de réseaux et les collectivités publiques, tant au niveau technique que financier. On peut citer par exemple, le besoin de favoriser une production hivernale ou de limiter la production estivale à midi, le financement à long terme des infrastructures de réseau, le développement de l'autoconsommation, de nouveaux modes de tarification, etc.

Activités dans le cadre des partenaires REC SA

Hors la conférence des partenaires, les Gestionnaires de réseau de distribution (GRD) membres de REC se rencontrent tous les trimestres afin de faire le point sur les objets qui nécessitent une information ou une coordination. Le domaine de l'électricité évolue très rapidement tant au niveau législatif que technique. Ces séances permettent un suivi de l'évolution des dispositions réglementaires et administratives.

L'adoption par le peuple de la « Stratégie 2050 » a accéléré très fortement le processus de révision de l'appareil législatif. Ce ne sont pas moins de 9 ordonnances, nouvelles ou révisées, qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

L'adaptation aux modifications apportées au photovoltaïque a particulièrement fait l'objet d'échanges entre les GRD. Un groupe juridique, des GRD romands, a particulièrement œuvré à la révision des règlements et contrats de reprise de l'énergie.

La mise en service des compteurs « intelligents » pour la fin 2027 nous oblige à être informés des tests pilotes qui sont menés actuellement en Suisse ainsi que des implications techniques et financières qui en découleront pour les GRD.

Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont

En 2017, le piquet « eau » a été assumé par la Commune de Pully, comme les années précédentes. La gestion de l'OIBT, à travers SICEL, s'avère efficace et permet un très bon suivi des obligations liées aux nouvelles installations, aux modifications des installations ainsi que le contrôle périodique découlant de la législation.

Mini-hydraulique sur la Paudèze

Ce projet est très fortement impacté par les éléments suivants :

- la remise en cause des débits de restitution dans la Paudèze après la prise d'eau;
- le tarif de reprise de l'énergie suite aux modifications apportées par « Stratégie 2050 » qui « condamne » les projets de mini-hydraulique;
- l'obligation de mise en service de l'installation pour la fin 2021;
- la position de Swissgrid quant à une prolongation du délai de réalisation et maintien de l'ancien tarif de reprise de l'énergie.

Au vu de ces différentes contraintes, le projet pourrait perdre de son intérêt et être abandonné. Une décision finale sera prise en 2018.

SERVICE DES EAUX

Les interventions sur notre réseau sont exécutées par le service de l'eau de Pully ou par des installateurs agréés. Les interventions, hors service de piquet, lors de fuite sont assurées par la société STS.

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.

Règlement sur la distribution de l'eau potable

Pour nous adapter à la législation cantonale, nous avons dû revoir notre règlement. Adopté par le Conseil communal en 2016, il a été soumis aux instances cantonales pour validation. Les nouvelles taxes de consommation sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Détection de fuite

Le suivi de l'état de notre réseau est opérationnel et répond à nos attentes. La détection d'anomalie sur le réseau peut rapidement être identifiée et les investigations de recherche entreprises, avant une fuite importante, voire la rupture de la conduite.

Station de pompage de la Mouette

Samedi 22 juillet, la station a subi une inondation à la suite d'une défectuosité de la fixation d'une vanne. Les frais de remise en état sont pris en charge par l'assurance de l'entreprise responsable.

L'alimentation de cette station a subi, ces dernières années, de nombreux problèmes liés à des fluctuations de pression. Malgré les recherches effectuées par notre bureau d'ingénieurs conseils avec la collaboration d'EauService Lausanne, l'origine de ces perturbations n'a pas pu être établie avec certitude.

Afin de garantir, pour le futur, le deuxième point d'alimentation en eau de notre commune, nous avons profité des travaux de la RC 773 pour déplacer la prise d'eau alimentant la station de pompage. La connexion sur la colonne du lac de Bret a été transférée du chemin du Pâquis au chemin du Piaget. Cette différence d'altitude a permis de stabiliser la pression d'alimentation.

Cette nouvelle prise a nécessité la pose d'une nouvelle colonne depuis le chemin du Pâquis jusqu'au chemin du Piaget via le Coin d'en Bas et le chemin du Piaget. Ces travaux avaient été inclus dans le cadre des travaux de la RC 773.

SIGIP

Applications

Pour mémoire, les outils de gestion des réseaux d'eau et d'assainissement seront basés sur des applications « open source ».

Après un travail de nettoyage de ses données, Pully a pu mettre en service la gestion du réseau d'eau potable sur la nouvelle application. L'analyse et le nettoyage des données de Belmont ainsi que le transfert sur la nouvelle application s'effectueront en 2018.

Le même processus pour l'assainissement s'effectuera en 2018, l'objectif étant que toutes ces données soient opérationnelles sur les nouvelles applications à la fin 2018.

Les recherches sont actuellement en cours afin de trouver une nouvelle application, « open source » ou propriétaire, pour gérer le domaine de l'électricité.

Relevés sur le terrain

Le service du cadastre de Pully a procédé, pendant les travaux, aux relevés des conduites souterraines réalisées sur notre commune. Cette solution nous permet de garantir une réactivité maximum pour les travaux de relevé et de mise à jour des données sur le SIGIP.

TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX EN COURS

RC 773 (préavis 01/2017)

Les travaux de réfection de la chaussée et des conduites souterraines ont débuté en avril. Ils se sont poursuivis jusqu'au 21 décembre.

Le chantier a été scindé en 2 parties bien distinctes soit le tronçon routier entre le chemin des Grands Champs et le chemin de la Cure et les travaux sur l'estacade entre le chemin de la Cure et l'Espace Cancoires.

Estacade

Les travaux de rénovation de l'estacade ont été réalisés dans le délai prévu. La préfabrication des poutres et des dalles du trottoir a permis de tenir le rythme imposé ainsi que de garantir une qualité optimale des travaux. Nous bénéficions ainsi d'une structure neuve et non pas d'une structure rénovée. Il y a lieu de relever que ces travaux ont été réalisés à forfait sur la base de la soumission.

Travaux routiers

Sur le tronçon entre les chemins des Grands Champs et de la Cure les travaux suivants ont été réalisés :

- remplacement de la colonne d'eau qui présentait de nombreuses fuites;
- transfert des branchements privés sur la nouvelle conduite;
- jonction de la nouvelle conduite avec les conduites existantes;
- réalisation d'un nouveau branchement sur la conduite d'EauService de Lausanne;
- reconstruction du trottoir;
- mise en place des supports pour les parois anti-bruit;
- réfection de la chaussée entre le chemin des Grands Champs et le chemin du Pâquis;
- réfection des chemins du Coin d'en Bas et du Piaget;
- mise en séparatif des tronçons du réseau d'assainissement qui étaient encore en unitaire.

Nous avons constaté, entre le chemin des Grands Champs et la route d'Arnier, que la chaussée « lac » était en très mauvais état. Ceci nous a obligés à procéder à des travaux de stabilisation du terrain en place, avant de reconstruire la chaussée.

A la hauteur du chemin de la Cure, le corps de chaussée avait une très faible épaisseur et reposait sur la molasse qui était altérée par la présence d'eau. Nous avons dû procéder à l'assainissement de ce secteur, avant de reconstruire la chaussée.

Circulation

Dans le cadre de ce chantier, le principal souci est venu de la circulation automobile. L'exploitation de la ligne de bus TL nous a contraints de mettre en place des feux qui soient synchronisés avec les horaires d'exploitation. De plus, la gestion du flux du trafic des voitures a nécessité de prioriser, aux heures de pointe, le trafic individuel au détriment des transports publics avec les inévitables retards sur les horaires.

L'indiscipline des automobilistes quant au respect des feux a conduit à d'importants embouteillages à certaines heures. Afin de faire respecter la signalisation lumineuse, nous avons dû recourir à des agents d'une société de sécurité. Cette mesure a permis de rétablir une certaine fluidité du trafic.



scasals@nicematin.fr

La sécurité des écoliers a nécessité la mise en place de patrouilleurs scolaires afin de faire respecter l'usage des passages à piétons. Composés de volontaires, ceux-ci ont su faire preuve de souplesse face aux impératifs liés au chantier. Nous ne pouvons que les remercier pour leur engagement et leur abnégation.

Il est beaucoup fait mention actuellement de la voiture « intelligente » mais le constat durant les travaux est qu'il est urgent de rétablir de l'intelligence entre le siège et le volant !

Les travaux se poursuivront en 2018. Le revêtement définitif de la chaussée est planifié pour la fin mai – début juin 2018.

Flonzel (préavis 08/2016)

Rappel

Dans le cadre de l'établissement de la carte des dangers naturels, voulu et subventionné par la Confédération et le Canton, un danger hydrologique élevé en matière de crues, le long du cours d'eau du Flonzel entre les chemins des Ecaravez et du Blessoney, a été démontré. Ce danger touchant une zone construite et habitée, la Municipalité a alors décidé de prendre les dispositions nécessaires pour le supprimer et une première étude de faisabilité a été réalisée.

Cette étude a révélé un déficit de sécurité. De plus, il a été constaté, lors des fortes pluies de juillet 2014, que les eaux de ruissellement devaient également faire l'objet d'une analyse détaillée afin d'identifier les aménagements adéquats à réaliser pour éviter les dégâts dus aux inondations au croisement des chemins des Esserts et du Crau-au-Fer, ainsi que le long du chemin des Ecaravez.

Réalisation des travaux

Les travaux sont divisés en trois secteurs distincts selon la nature des interventions nécessaires:

- secteur 1 : chemin des Ecaravez, entre le chemin des Esserts et le chemin des Bourlaies;
- secteur 2 : Flonzel à ciel ouvert, entre le chemin des Bourlaies et le chemin de la Chavanne;
- secteur 3 : dépotoir, chemin du Blessoney, Flonzel via des propriétés privées.

Les travaux ont débuté sur le secteur 3 avec la mise en place d'un nouveau collecteur d'eaux pluviales dans le chemin et le remplacement du collecteur existant dans les propriétés privées. Lors des travaux dans le chemin du Blessoney, nous avons constaté que le collecteur d'eaux usées était en très mauvais état et nous avons procédé à son remplacement dans le cadre de ces travaux.

Les travaux sur le secteur 2 se sont déroulés dans de bonnes conditions malgré le retard dans la délivrance du permis de construire suite à une divergence d'appréciation entre des services de l'Etat. Ces travaux sur le secteur à ciel ouvert sur le Flonzel bénéficient d'une subvention cantonale.

Les travaux du secteur 1 ont pu être réalisés à la fin de l'année.

Les travaux de finition s'exécuteront en 2018.

Collecteur Combe-Louche (préavis 02/2016)

L'essentiel des travaux s'est déroulé en 2016. Les travaux de finition et de remise en état des terrains ainsi que les plantations dans les propriétés traversées ont été réalisés en 2017. Ceux-ci ont fait l'objet d'un constat de réception avec les propriétaires.

Seules les servitudes de passage, pour les tronçons dont le tracé existant est modifié, doivent encore être réalisées par le bureau de géomètre.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

VOIRIE

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

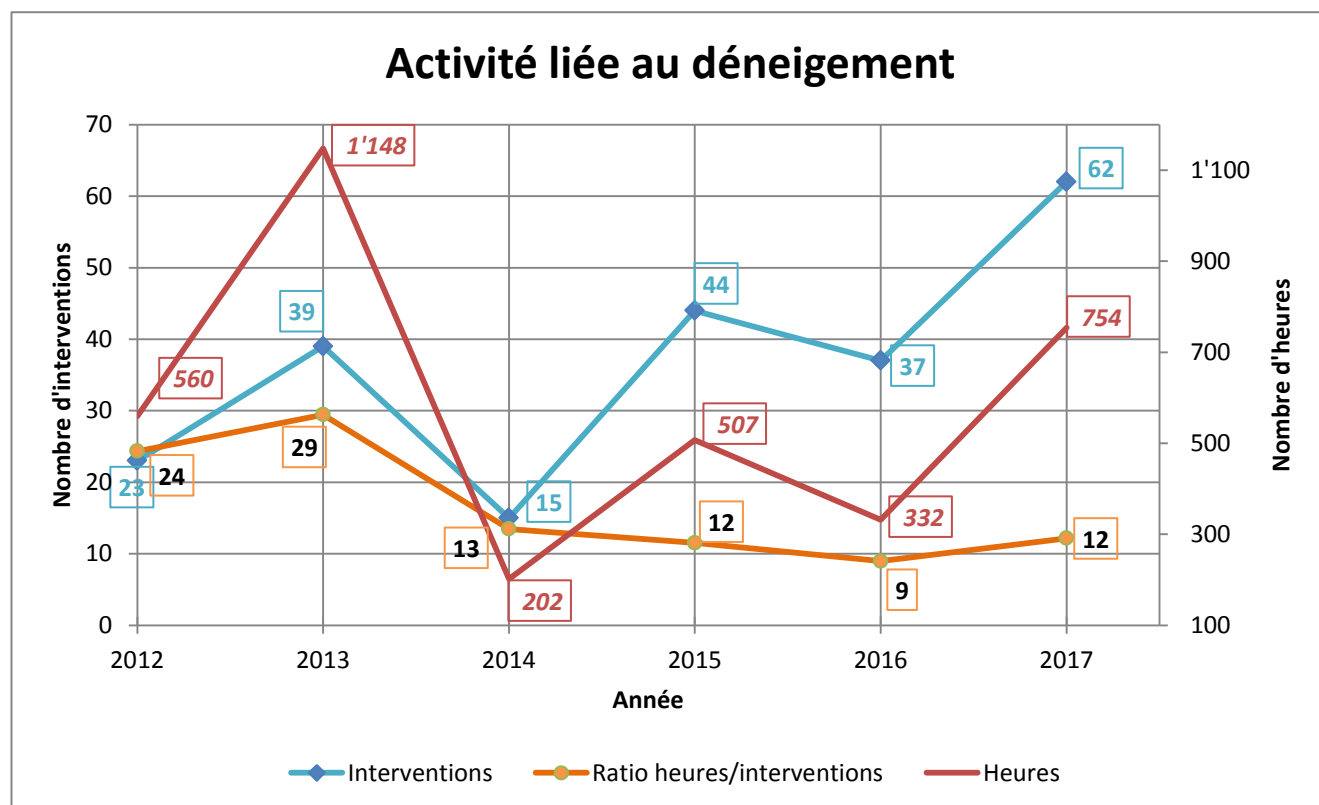
- l'entretien des places de ramassage des déchets et plus particulièrement de l'éco-point du parking d'Arnier qui nécessite un engagement important de notre personnel;
- la participation à la préparation des manifestations villageoises.

Le personnel participe à des cours de formation en relation avec la sécurité du travail. L'échange d'expérience au sein de l'Association des chefs de voirie nous permet de répondre de manière pragmatique aux problèmes rencontrés.

Interventions sur collecteurs

Seules des interventions courantes d'entretien ou de contrôles par camera ont été réalisées.

Déneigement



Le graphique ci-dessus nous permet de faire les constats suivants :

- les hivers 2012 et 2013 ont vu des chutes de neige importantes. En effet le nombre de sorties est relativement faible en regard du nombre d'heures passées. Les interventions ont eu une durée plus longue.
- Les hivers 2014 à 2017 ont vu augmenter le nombre de sorties mais pour une durée plus courte. La durée des interventions nous renseigne sur des chutes de neige plus faible et un travail de salage préventif plus fréquent.

Pouvons-nous tirer des tendances pour les années futures ? La météo n'est pas une science sur le long terme.

GEDREL SA

Dès 2017, il n'y a plus qu'une assemblée de la zone de gestion contre deux précédemment. Celle-ci se déroulant dans le courant du mois de mai, il n'est plus possible de faire figurer les activités de l'année sous revue.

Sur demande, la commission de gestion pourra consulter les documents distribués lors de l'Assemblée générale.

DÉCHETS URBAINS

Information au public

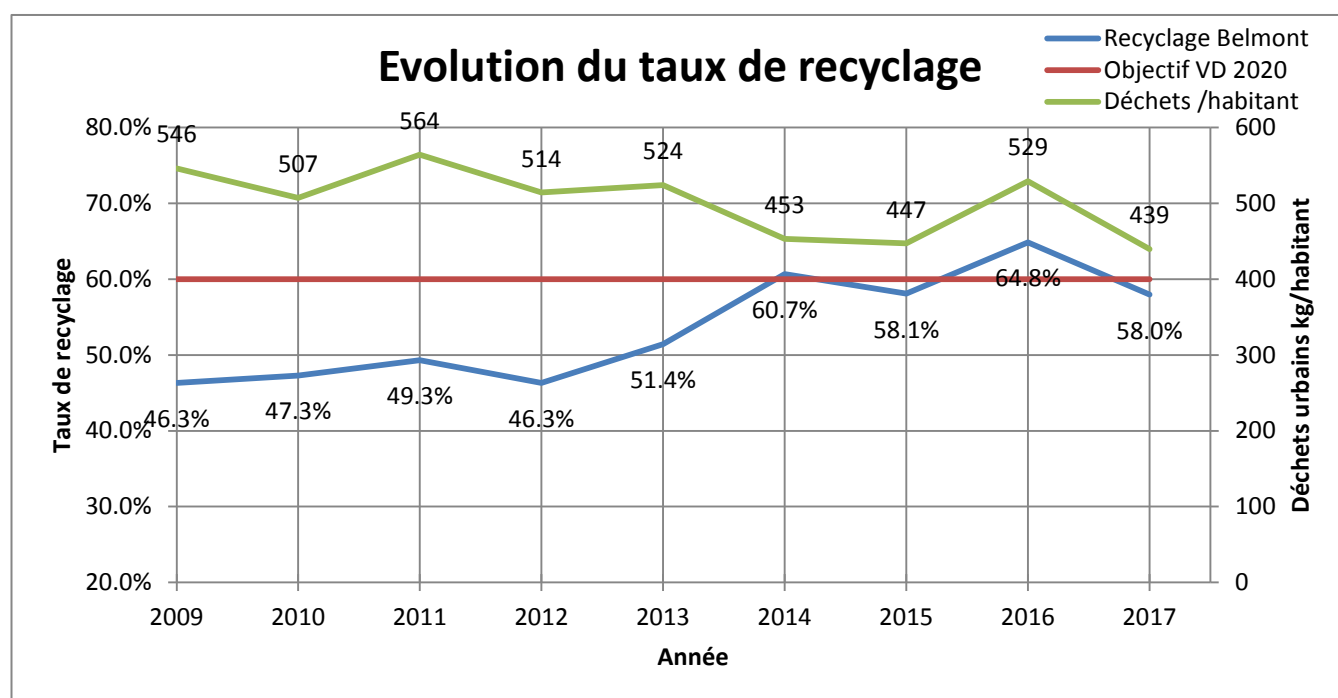
Malgré la mise en place de panneaux d'information sur les éco-points, nous constatons toujours que le respect du voisinage n'est pas la priorité de certains citoyens.

Il est malheureux de constater que la répression doit être appliquée alors que les places de récolte des déchets sont ouvertes 6 jours par semaine.

Evolution du recyclage

Plutôt que de continuer à garnir un tableau des quantités de déchets récoltés avec une ventilation par type de déchets, il nous semble plus pertinent de suivre le taux de recyclage.

Etant donné que le canton a fixé un objectif de recyclage à 60%, il est plus judicieux de représenter le taux obtenu à Belmont par rapport à l'objectif cantonal.



En 2013 a été introduite la taxe au sac. Le graphique ci-dessus fait clairement apparaître que la quantité moyenne de déchets urbains, sur la période 2009 – 2017, reste dans une moyenne de 500 kgs par habitant. Nous constatons que l'introduction de la taxe au sac a très clairement eu un impact sur le tri des déchets et fait bondir le taux moyen de recyclage à 60%. Cet indicateur permettra de suivre l'efficacité de la politique mise en place au niveau communal pour le tri des déchets.

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Evacuation des eaux

Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1^{er} février 2017. Conformément à la législation en vigueur, les montants des taxes ont été soumis au Service fédéral de la surveillance des prix qui a fait part de ses observations auxquelles il a été répondu.

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.



Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2013	2014	2015	2016	2017
Belmont	3'740	3'769	3'842	3'719	3'784
Paudex	1'871	1'893	1'925	1'974	1'994
Pully	18'729	18'844	19'254	19'555	19'325
Totaux	24'340	24'506	25'021	25'248	25'103

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d' « équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + ¼ des places de café-restaurant
- = **Habitants raccordés**

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 95%.

Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2017, peuvent être cités :

- restauration du rotor du compacteur du gros dégrilleur;
- remplacement de la pompe de recirculation du digesteur secondaire;
- remplacement du tableau électrique de la station de pompage;
- remplacement de la membrane du gazomètre;
- remplacement du débitmètre des boues égouttées;
- remplacement du compresseur et du vase pilote du chauffage;
- remplacement de la sonde de turbidité des bassins biologiques;
- poursuite des travaux de réhabilitation du digesteur primaire;
- divers travaux de remise en conformité des installations électriques.

Données statistiques (extrait)

	2015		2016		2017	
Eaux traitées (m ³)	2'204'343		2'342'193		2'125'615	
Débit moyen journalier (m ³)	6'039		6'039		5'824	
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	389'775	61 %	358'731	56 %	369'819	58.6%
Production d'électricité (kWh)	246'106	39 %	277'795	44 %	261'108	
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	648	0 %	21	0 %	93	0%
Electricité totale consommée (kWh)	635'881		636'505		630'834	
Biogaz total produit (m ³)	147'586		175'815		161'635	
Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	141'880	96 %	171'884	98 %	161'635	99%
Gaz de ville acheté (m ³)	16'616		2'137		1'280	

Remarque sur la production d'énergie électrique

Les travaux réalisés sur le digesteur primaire ont nécessité sa mise hors service; laquelle était encore effective à la fin de l'année 2017, à la suite de complications en rapport avec la pose du revêtement de protection des parois. De ce fait, la quantité de gaz produite par la digestion des boues, puis transformée en chaleur et en électricité, est toujours aussi faible qu'en 2016. La STEP a ainsi davantage dépendu des apports d'énergie externes pour fonctionner en 2017.

Traitement des boues

Les boues et le sable collectés à la STEP de Pully en 2017 ont été évacués entièrement vers celle de Vidy, même lors de travaux de maintenance du four de la STEP de Vidy.

On constate une légère baisse du taux moyen des matières sèches contenues dans les boues avec une valeur de 31.50 % sur l'année. Cela s'explique probablement du fait qu'un seul digesteur est en fonction depuis le début des travaux de réhabilitation du digesteur primaire. Toutefois, la centrifugeuse répond toujours à nos attentes.

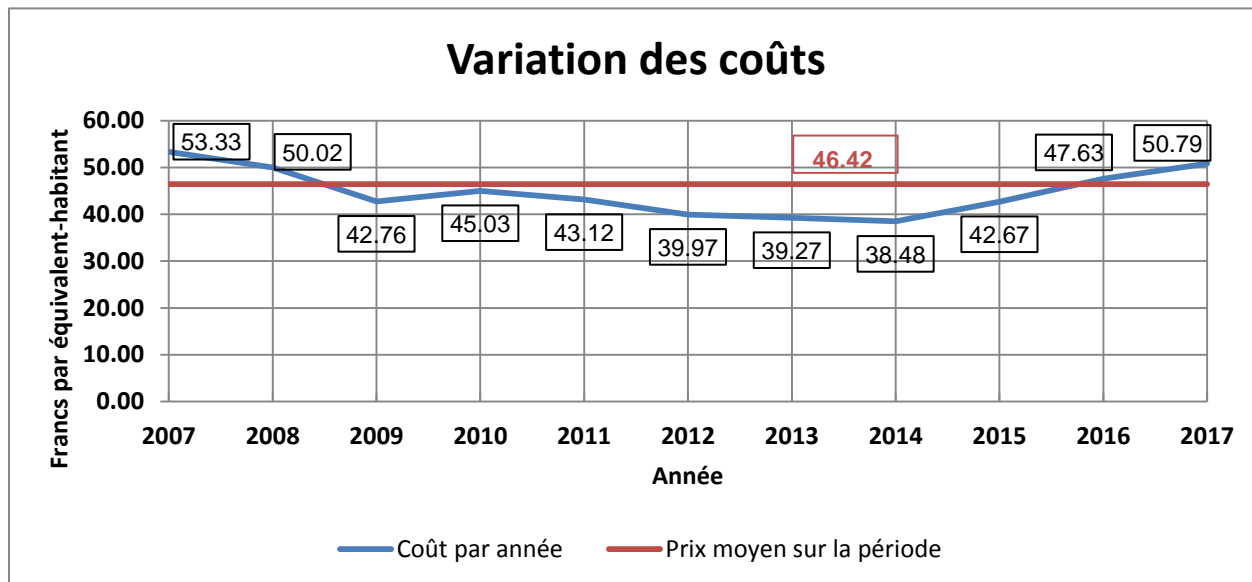
Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2017 : 1 chef d'exploitation, 2 ouvriers d'exploitation et 1 laborantine à temps partiel.

Charges financières (en Fr.)

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant total des dépenses	1'009'358.90	1'054'126.38	1'141'668.06	1'196'290.27	1'357'659.39
Montant total des recettes	53'421.67	111'034.16	74'059.22	63'590.80	82'634.65
Montant net à répartir	955'937.23	943'092.22	1'067'608.84	1'202'609.37	1'275'024.74

Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)



La part à charge de BELMONT pour 2017 est de Fr. 192'196.00 (budget Fr. 204'699.-).

Les principaux écarts entre **le budget et les comptes** sont les suivants :

Motifs	Différences en Fr.
Comptes de charges	
Etudes réalisées en interne supérieures aux prévisions	+10'000.00
Achat de matériel inférieur aux estimations	-15'000.00
Consommation d'eau plus élevée que prévue notamment pour les tests d'étanchéité du digesteur primaire	+15'000.00
Consommation de gaz naturel moins élevée que prévue	-30'000.00
Consommation d'électricité moins élevée que prévue	-10'000.00
Consommation de chlorure ferrique inférieure aux prévisions	-10'000.00
Travaux complémentaires urgents et imprévus réalisés sur diverses installations de la STEP, notamment pour des raisons de sécurité	+40'000.00
Incinération des boues moins importante que prévue	-5'000.00
Evacuation des déchets de prétraitement moins importante que prévue	-10'000.00
Travaux complémentaires en lien notamment avec la réfection du tableau électrique	+15'000.00
Report de la révision des pompes	-10'000.00
Comptes de recettes	
Prélèvement sur le fonds de renouvellement supérieur aux prévisions	+15'000.00
Prélèvement sur le fonds de rénovation supérieur aux prévisions	+20'000.00

Projets en cours

Aucune décision n'a encore été prise à propos de l'avenir de la STEP de Pully, son abandon au profit d'un raccordement des eaux usées à la STEP de Vidy restant une option ouverte.

A la demande des communes de l'Ouest lausannois, la Ville de Lausanne a lancé, en 2017, un projet qui devrait aboutir à une révision de la clé de répartition des coûts de la STEP de Vidy entre les communes qui y sont raccordées. Pour les Communes de Pully, Paudex et Belmont, qui se trouvent à la veille d'un choix stratégique (renouveler la STEP de Pully ou envoyer les eaux usées à Vidy ?), l'issue de ces négociations sera évidemment cruciale.

ESPACES VERTS

Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

Le personnel chargé de l'entretien des espaces verts suit des formations afin d'utiliser les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine.

SOCOSEV

Une assemblée générale a eu lieu le 31 mai. Le capital de la société est toujours supérieur à 1 million. Le placement de ce capital nous permet de financer les actions ponctuelles présentées par les communes partenaires et ceci malgré de faibles rendements financiers.

L'assemblée générale choisit parmi les projets présentés celui qui sera soutenu financièrement.

CONCLUSION DU MUNICIPAL

Il est toujours délicat de tirer une conclusion lors de l'écriture d'un rapport de gestion. L'on s'interroge sur les activités ayant rythmé l'année écoulée. Les tâches courantes ne sont pas forcément mises en avant. Mais celles-ci n'en sont pas moins essentielles au bon fonctionnement des prestations en faveur du citoyen. Le niveau d'engagement et de compétence du personnel qui fait son « daily business » en toute saison est à relever. Nous ne pouvons que les en remercier.



Les travaux de la RC 773 ont été le point visible principal des activités sur la commune avec tous les aléas de ce type de chantier. Je voudrai particulièrement relever les problèmes générés par le comportement des automobilistes qui nous a obligés à prendre des dispositions extraordinaires pour garantir la sécurité des usagers et la fluidité du trafic.

Le domaine moins visible a été celui de l'électricité. En pleine mutation, il nous a obligés à être très réactifs afin de maintenir à jour notre niveau de connaissances et adapter nos documents et nos processus administratifs.

Un grand merci aux collaborateurs de nos services et à mes collègues pour leur engagement tout au long de cette année.



Philippe MICHELET, Municipal

AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE

(POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale



PRÉAMBULE

Le fonctionnement du service technique, ses acteurs et les différentes tâches qu'ils mènent à bien, ont été détaillés dans le rapport de gestion 2016 du début de législature. Le rapport de gestion 2017 sera donc plus succinct et ne relatera que les événements qui se sont déroulés pendant cette année-là.

SERVICE TECHNIQUE

Service technique

Le service technique est composé d'un chef de service et responsable de la police des constructions; de son bras droit; d'un coordinateur administratif et de deux secrétaires à temps partiel. Il n'y a pas d'apprenti pour l'année scolaire 2017-2018.

Ce service s'occupe des tâches administratives inhérentes au dicastère de M. Michelet (Services industriels, déneigement, routes, déchets, espaces verts, etc.), à ceux de Mmes Dupertuis et Greiner-Meylan (travail des concierges, maintenance des différents bâtiments, forêts et domaines propriétés de la commune ainsi que diverses tâches de la police administrative). Il s'occupe aussi de la police des constructions et de l'aménagement du territoire (dicastère de la susnommée). La partie technique des préavis présentés au Conseil communal fait aussi partie de ses tâches.

Chaque année, un décompte des contacts téléphoniques, au guichet, par courriel ainsi que le nombre de courriers établis est tenu et se résume comme suit :

Décomptes	2013	2014	2015	2016	2017
Téléphones *	2945	2799	2353	2690	2593
Guichets	826	749	796	348	739
Courriers, aménagement et gestion du territoire	543	438	** 1457	607	524
Courriers, services extérieurs et travaux	113	256	*** 388	247	206
Courriers police administrative	112	34	43	22	48
Correspondance par courriel *	2136	2173	2252	3263	3105

* Les courriels envoyés par les collaborateurs du Service technique depuis leur adresse personnelle ainsi que tous les appels reçus sur leurs lignes directes ne sont pas comptabilisés.

** dont 957 lettres circulaires envoyées aux propriétaires des parcelles touchées par des dangers naturels

*** dont 195 lettres circulaires envoyées aux invités de la séance d'information de l'OFROU sur l'A9, tunnels de Belmont.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le rythme des nouvelles constructions s'est ralenti au cours des dernières années, car les terrains libres de construction sont de plus en plus rares.

Les propriétaires et leurs mandataires sont accompagnés de façon active par M. Gamboni, responsable de la police des constructions, et la soussignée, pour l'élaboration et la présentation de leur projet.

La Municipalité a traité 137 objets (171 en 2016) au cours de l'année écoulée, soit 6 par la délégation municipale des constructions (DMC) (66 en 2016) et 131 (105 en 2016) directement en séance de municipalité; ceci lorsque leur teneur ne requiert pas une discussion spéciale (teinte, construction de minime importance, délivrance des PH ou PU, etc.). Lorsqu'il s'agit d'une question relative à l'urbanisme, l'objet est directement présenté à la Municipalité.

Pour la police des constructions, 7 enquêtes publiques (24 en 2015) ont eu lieu concernant les éléments suivants :

- 2 (14 en 2016) pour des nouvelles constructions (4 logements (30 en 2016)) dont :
 - 1 (2 en 2016) pour une démolition et reconstruction d'un bâtiment d'un logement;
 - 1 (2 en 2016) pour une construction d'un bâtiment de 3 logements;
- 2 (4 en 2016) pour des aménagements extérieurs, piscine, jacuzzi, mur de soutènement, etc.;
- 1 (2 en 2016) pour des modifications intérieures et/ou agrandissement (2 logements en sus);
- 1 pour une construction de garage
- 1 pour des travaux communaux (5 en 2016).

25 permis de construire (34 en 2016) ont été délivrés, y compris 18 permis 72d (15 en 2016) pour des objets de minime importance, dont 2 (1 en 2016) pour le remplacement du système de chauffage électrique. 3 permis d'implantation ont également été délivrés. La modification de la loi sur l'énergie n'oblige plus à délivrer un permis de construire pour l'installation de panneaux solaires (thermiques/photovoltaïques).

37 permis d'habiter/d'utiliser (48 en 2016) ont été délivrés.

Statistiques des logements

- 6 nouveaux logements ont été autorisés à la construction,
- 59 logements sont finis, dont 56 mis en location dans le PPA « Arnier 2 »,
- 32 logements sont en cours de construction;
- 10 logements n'ont pas été commencés;
- 9 logements ont vu leur projet abandonné.

Facturation

Facturation pour délivrance des permis de construire, d'habiter et d'utiliser

Le montant total des taxes fixe et proportionnelle facturées pour les permis délivrés en 2017 s'élève à Fr. 21'965.75 (Fr. 41'837.35 en 2016). Les frais spéciaux tels que frais de parution et plaques de numéro de maison ne sont pas compris dans les montants précités car ils sont l'objet d'une refacturation.

Le délai de paiement est de 30 jours.

Facturation des taxes d'introduction

Les taxes d'introduction figurent sur le permis de construire et doivent être payées avant la séance d'ouverture de chantier ou en tout début de travaux (acompte pour l'eau potable et les égouts, total pour l'électricité).

Pour les taxes eau potable et égouts, le décompte final est calculé dès connaissance de la valeur ECA, pour les permis de construire délivrés avant le 31 janvier 2017.

Depuis le 1^{er} février 2017, la taxe d'introduction pour l'eau potable est basée sur le nombre d'unité de raccordement (UR) et pour l'évacuation et le traitement des eaux, sur le nombre d'unité de raccordement (eaux usées) et sur la surface imperméable de la parcelle (eaux claires). Ces données sont transmises par l'architecte lors de la demande de permis de construire. Elles peuvent donner lieu à un correctif après la visite de contrôle faite par M. Gamboni au cours de laquelle il vérifie que le nombre d'UR et les surfaces imperméables correspondent à ce qui a été indiqué précédemment.

En 2017, le montant de la taxe d'introduction pour l'eau potable s'élève à Fr. 176'070.23 et celle du raccordement aux égouts est de Fr. 142'185.66 (Fr. 386'520.25 montant total en 2016).

La taxe de raccordement électrique est basée sur un forfait de Fr. 6'150.- pour chaque nouveau raccordement, et de Fr. 95.- pour chaque ampère demandé. En cas de transformation ou d'agrandissement, seuls les ampères supplémentaires éventuels sont facturés. Cette taxe a rapporté Fr. 65'665.75 en 2017 (Fr. 93'295.80 en 2016).

Cour de droit administratif et public (CDAP)

Notre avocat-conseil est Me Benoît Bovay à qui nous confions les aspects juridiques de nos dossiers, la défense de nos intérêts et/ou l'approbation de certains de nos courriers avant envoi.

Après presque deux ans de procédure, la Municipalité a obtenu satisfaction dans le cas d'une cheminée construite sans autorisation, qui a été démontée durant le 1^{er} trimestre 2017.

Un cas a été soumis au jugement de la CDAP par un propriétaire qui contestait une décision municipale. Notre exigence portait sur un jacuzzi qui devait être remis à son emplacement initial, de mettre à l'enquête publique le nouvel emplacement du jacuzzi ainsi que les modifications extérieures ayant été réalisées au fil des ans sans autorisation par l'ancien propriétaire. Cette décision avait été prise car le déplacement du jacuzzi avait fait l'objet de plaintes de voisins sur le bruit occasionné. La CDAP a jugé que la demande de la Municipalité était fondée et l'enquête publique a eu lieu en novembre 2017.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

M. Gamboni, surveillant de la sécurité des chantiers sur notre commune, suit chaque année les cours obligatoires de remise à niveau et de perfectionnement.

Tous les échafaudages sont contrôlés après montage. En cas de besoin, les remarques sont adressées directement au monteur, afin que les défauts constatés, tels que fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc., soient corrigés immédiatement.

Les entreprises se mettent rapidement en conformité car les conséquences peuvent être financièrement lourdes, notamment par le relèvement de leur taux de cotisation par la SUVA, le Service technique étant habilité à les dénoncer auprès de cette instance.

Aucune dénonciation n'a été nécessaire en 2017.

Service de contrôle des citernes

Depuis la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) en 2007, les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs citernes qui doivent être révisées tous les 10 ans par une entreprise spécialisée. La Municipalité continue de rappeler aux propriétaires cette obligation, cela au titre de service public.

La commune tient un registre à jour où sont consignés tous les systèmes de chauffage, par propriété.

La commune reste responsable des citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau), et S (près d'une source).

Une citerne enterrée à simple paroi est toujours non conforme mais celle-ci n'est pas en service, car le bâtiment fait l'objet d'une rénovation lourde donc il n'y a aucun risque de pollution.

Les citernes à gaz sont contrôlées par des entreprises spécialisées. Pour garantir une coupure rapide de l'arrivée du gaz en cas de sinistre, un cylindre KESO, contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne, doit être installé par les propriétaires.

Service de ramonage

M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, est au bénéfice de la convention passée avec les communes de Belmont, Paudex et Pully.

L'installation de panneaux solaires modifie souvent l'accès aux souches de cheminées qui doit être revu et la barre de sécurité rehaussée. Les propriétaires doivent donc contacter notre ramoneur pour qu'il définisse quels travaux sont à effectuer pour pouvoir travailler en toute sécurité.

Energies renouvelables

La révision de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, impose désormais une couverture de 30% pour l'eau chaude sanitaire, de 40% pour le chauffage et de 20% pour la production d'électricité par des énergies renouvelables.

Des dispenses sont accordées lors d'agrandissements et/ou de transformations représentant moins de 50 m² de surface habitable de référence énergétique (SRE qui correspond à la surface brute d'étage prise à l'extérieur des murs de l'habitation) ou de moins de 20% de la SRE du bâtiment existant.

L'art 68a LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) permet que des installations solaires ne nécessitent pas d'autorisation si elles sont suffisamment adaptées aux toits (pas plus de 20 cm de hauteur, ne dépassant pas du toit en largeur et en longueur, peu réfléchissantes et constituées d'un seul tenant, art. 32a LATC). Elles peuvent être aménagées également sans autorisation sur des toitures plates dans les zones d'activité, d'utilité publique ou mixtes, pour autant que dans ces deux cas, elles ne portent pas atteinte aux biens culturels d'importance nationale ou cantonale.

Les taxes de raccordement n'étant plus basées sur la valeur ECA depuis le 1^{er} février 2017, la décision municipale du 20 février 2013 permettant un abattement de ces taxes n'est plus d'actualité.

En 2017, 2 permis de construire 72d de minime importance (idem en 2016) ont été délivrés pour le changement du système de chauffage électrique par des pompes à chaleur air-air ou air-eau. Dans le cadre d'une transformation, un chauffage à mazout a été remplacé par une pompe à chaleur air-eau.

Tout nouvel élément de construction de l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture..) doit faire l'objet d'un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment afin d'être conforme à la loi sur l'énergie.

Commission de salubrité

La Commission de salubrité n'a pas été consultée durant 2017.

Carte des dangers naturels

Les cartes des dangers naturels recouvrent divers aléas, glissements de terrain permanents, glissements de terrain spontanés, inondations, laves torrentielles et chutes de pierres et de blocs. Notre territoire est principalement touché par les glissements de terrain permanents et spontanés. La zone identifiée menacée par les inondations a fait l'objet d'un assainissement par des travaux sur le Flonzel – tronçon supérieur (préavis n° 08/2016) en 2017.

Le service technique tient ces cartes à disposition du public pour consultation.



URBANISME

Deux commissions, nommées en début de législature et pour sa durée, épaulent la Municipalité dans cette fonction :

- la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 48 du règlement du Conseil communal;
- la Commission municipale d'urbanisme (CMU) composée de 3 membres et nommée par la Municipalité, selon l'art. 4 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire.

La Municipalité les consulte quand elle en ressent le besoin et les informe régulièrement des projets urbanistiques de notre commune.

Commission consultative d'urbanisme - CCU

Trois rencontres ont eu lieu en 2017; les thèmes abordés étaient liés aux travaux sur la RC 773 et l'avancement du plan général d'affectation (PGA).

Pour la RC 773, le choix des luminaires et des parois anti-bruit a été présenté et avalisé par la CCU en juin. En novembre, le projet d'aménagement de l'angle chemin de la Cure/route des Monts-de-Lavaux a été présenté et a retenu l'attention de la CCU qui a recommandé de ne pas « se débarrasser » de l'écusson qui orne actuellement cette surface mais d'essayer de lui trouver une autre place significative sur notre territoire. Au cours de la même séance, le projet d'aménagement sur chaussée de l'arrêt de bus devant le parking de l'hôtel « Le Belmont » a été longuement débattu et la CCU s'est finalement ralliée à la solution proposée.

En ce qui concerne la présentation du nouveau règlement pour les constructions, des membres de la CCU se sont livrés à l'exercice de se mettre à la place d'un promoteur qui utiliserait ce règlement jusqu'au boutiste. Ceci a permis un débat nourri et mis le doigt sur des compléments et/ou précisions que nous allons apporter audit règlement.

Commission municipale d'urbanisme – CMU

MM. Rodolphe Lüscher, architecte, Jean-Marc Vallotton, urbaniste et Luc-Etienne Rossier, géomètre sont membres de la CMU pour la législature 2016-2021. Cette dernière n'a pas été consultée en 2017.

Plans de quartiers légalisés

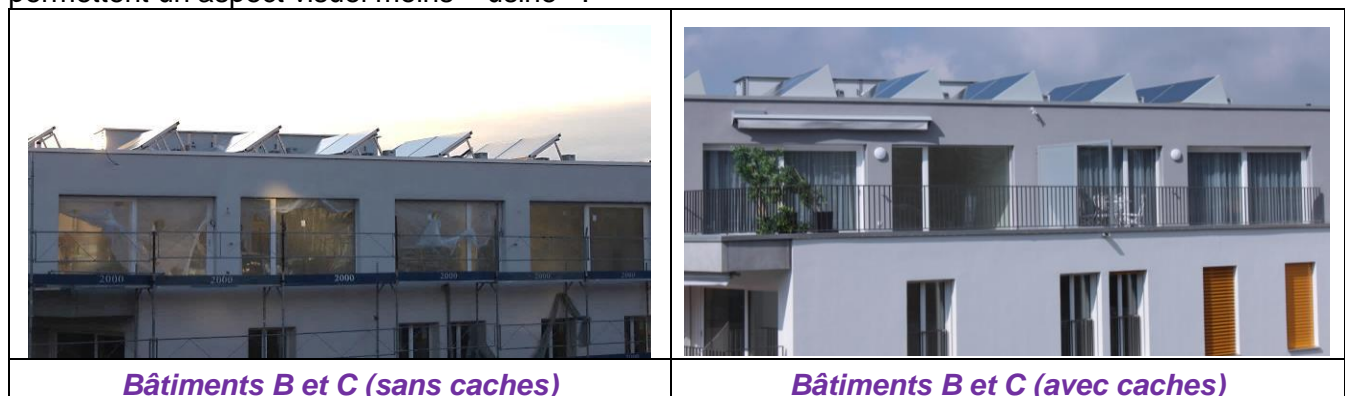
Secteur PQ « Arnier II »

Préavis N° 04/2007 « PQ en Arnier II » – Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »

Après une construction sans histoire, les 56 nouveaux logements ont été mis sur le marché.

La collaboration entre le représentant du maître de l'ouvrage et la Municipalité a été exemplaire. Les remarques émises par la Commune ont été prises en compte, notamment pour l'intégration des panneaux solaires.

Pour les bâtiments B et C, la tranche des panneaux solaires a été améliorée par la pose d'un cache. Sur le bâtiment D, le mur de façade a été rehaussé afin de les dissimuler. Ces aménagements permettent un aspect visuel moins « usine ».





Secteur « Musée »

Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA

Peu d'avancement sur ce projet car il était suspendu au résultat du plan directeur cantonal, envoyé en juin 2017 à la Confédération, pour approbation.

Plan de quartier du Signal

Le chantier de transformation et d'agrandissement de l'ancienne Auberge du Signal a peu avancé en 2017. Une modification intérieure a été acceptée par la Municipalité pour la création d'un studio, rendu possible par la suppression de pièces d'un autre appartement. De même, la Municipalité a autorisé l'abattage d'un arbre et la création d'un nouveau balcon pour le studio cité ci-dessus, les voisins ayant donné leur accord.

PPA La Coulette

En juillet, un dossier corrigé a été transmis au SDT pour examen complémentaire. Le délai annoncé pour le retour du SDT en octobre a été prolongé jusqu'à début 2018.

Plan de quartier Burenoz – Malavaux

Entre les deux derniers immeubles construits en 2013, une partie, appelée la « Galette » était prévue pour la réalisation de locaux communautaires (locaux de jeux, piscine, fitness, etc.) liés aux besoins des habitants des deux constructions adjacentes (Auteuil et Longchamp) et pouvant également être utilisés par les habitants des autres bâtiments du plan de quartier.

Ne trouvant pas d'affectation pour cet espace, le propriétaire a proposé à la Municipalité de transformer ces surfaces en 7 nouveaux logements de 2 pièces, en duplex et d'un club-house à l'usage des habitants des immeubles Auteuil et Longchamp uniquement.

Une enquête publique a eu lieu du 22 octobre au 22 novembre 2016 et une seule opposition a été enregistrée pendant le délai légal. Une séance entre le propriétaire, une délégation municipale et l'opposant a eu lieu au printemps 2017. Le propriétaire et l'opposant ayant trouvé un terrain d'entente, l'opposition a été retirée le 22 mars 2017. Le préavis n° 03/2017 pour la modification de l'affectation de la Galette a été présenté au Conseil communal lors de sa séance du 27 avril 2017 qui l'a adopté à la majorité (1 abstention).

L'adoption par le Conseil d'Etat et son entrée en vigueur simultanée ont eu lieu le 17 juillet 2017.



Au centre, la "Galette"

Gestion et aménagement du territoire

Plan général d'affectation (PGA)

Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.-

Préavis N° 02/2015 – Demande de crédit complémentaire pour la révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions – Demande de crédit de Fr. 180'000.-

Pour rappel, les différentes décisions prises par notre gouvernement cantonal au cours des années précédentes ont mené à ce qui suit :

- le taux de croissance à l'intérieur du PALM est de 1.8% par année pour l'ensemble des 26 communes le constituant;
- la date de référence pour calculer le taux de croissance à 15 ans n'est plus le 31 décembre 2008, mais le 31 décembre 2014, ce qui devait permettre à nombre de communes, la nôtre comprise, de ne plus devoir dézoner;
- nos trois plans partiels d'affectation annoncés au Canton ont été pris en compte dans la 4ème révision du plan directeur cantonal.

Une nouvelle décision du Grand Conseil concerne le taux de saturation qui avait été admis à 80%. En 2017, il a été annulé, ce qui modifie tous nos calculs relatifs à notre potentiel de croissance démographique en les rehaussant et par conséquent, notre taux de croissance est trop élevé. Nous nous retrouvons donc dans la liste des communes qui devraient dézoner des parcelles.

Le plan directeur cantonal a été envoyé à la Confédération (ARE Office fédéral du développement territorial) pour examen en juillet 2017 et son approbation devrait être signifiée début 2018. Ceci permettra de sortir du moratoire qui oblige à compenser chaque m² mis en zone constructible par l'équivalent à déduire d'une zone constructible déjà légalisée.

Le compte de bilan n° 9149.00 recouvre les deux crédits acceptés par le Conseil communal pour cet objet. Le solde disponible au 31.12.2017 est de Fr. 99'542.25 (Fr. 120'969.60 au 31.12.2016).

Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »

Une convention d'équipement portant sur une cession de terrain par le propriétaire en faveur de la commune, l'utilisation d'une place de déchets existante, le remboursement de frais de travaux déjà exécutés par la commune au moment de l'extension du collège, aussi en faveur de cette parcelle, et de servitudes à usage public a été signée le 15 décembre 2016. Une charge foncière portant sur un montant total de Fr. 35'004.15 a été enregistrée par le registre foncier le 20 mars 2017, garantissant à la commune le paiement des frais déjà engagés par cette dernière, en cas de vente de la parcelle à un tiers. Le permis de construire ne pourra être exécutoire qu'après le paiement de cette charge foncière et ne pourra être radiée par la Commune qu'à ce moment-là seulement.

Le PPA « Rue des Corbaz » a été soumis à l'enquête publique du 11 février au 12 mars 2017 et, fait exceptionnel pour un PPA, aucune remarque ou opposition n'a été déposée pendant la durée légale.

Le préavis n° 07/2017 a été présenté à votre assemblée lors du Conseil communal du 2 novembre 2017 qui l'a accepté à la majorité (4 abstentions).

Ce nouveau PPA a été transmis début décembre au SDT (service du développement territorial) pour approbation préalable puis mise en vigueur. Selon nos renseignements, ces deux procédures seront simultanées et auront lieu lorsque le plan directeur cantonal aura été approuvé par la Confédération, début 2018.

Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)

12 demandes d'abattage nous sont parvenues, en 2017, pour des arbres de différentes essences (pin, sapin, saule, aulne, marronnier, châtaignier, bouleau, hêtre, frêne, chêne, noyer, etc.).

En 2016, un jugement de la CDAP (Cour de droit administratif et public) a considéré notre plan de protection des arbres obsolète et a donné raison à la partie adverse. Suite à cela, la Municipalité a décidé que dorénavant, tout arbre dont le diamètre est de 30 cm et plus, mesuré à 130 cm, est de facto considéré comme protégé.

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

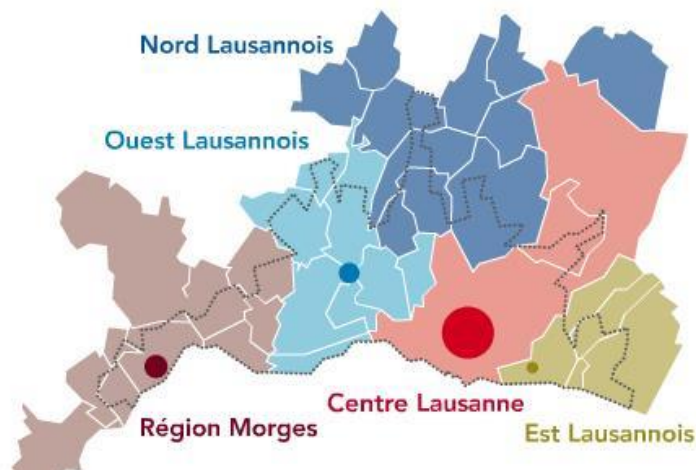
Depuis 2015, le PALM est dirigé par une cellule opérationnelle cantonale (CO) et par une direction technique de projet (DTP) dont les tâches sont partagées entre les services de l'Etat, les associations régionales et les schémas directeurs.

La version du « PALM 2016 » a été déposée auprès de l'ARE (Office fédéral du développement territorial) en décembre 2016. Le coût des études pour ce document a été partagé à raison de 40% pour Lausanne Région, 10% pour Région Morges, le solde à la charge du Canton.

Au moment de la rédaction du présent rapport de gestion, l'ARE a donné une réponse positive au PALM 2016 avec un cofinancement de 30 % pour les frais d'infrastructures présentées.

Aucune de ces infrastructures n'impacte notre commune.

Pour 2017, notre participation financière aux coûts du PALM est de Fr. 570.- (Fr. 2'161.20 en 2016).



SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les communes composant le SDEL (Pully, Paudex, Lutry, Belmont et Lausanne pour sa partie Est).

Les 6 chantiers définis dans le SDEL sont :

- **Transports publics** : un cahier des charges a été élaboré pour une étude sur une « Image directrice des transports publics » du SDEL pour laquelle un mandat sera adjugé début 2018. Les objectifs sont :
 - de déterminer l'image future du réseau de transports publics du SDEL en cohérence avec les projets territoriaux (inter-)communaux et les projets du PALM;
 - de définir les temporalités de développement du réseau de transports publics en fonction des besoins existants, de l'évolution de l'urbanisation et des objectifs de report modal.

En septembre, les communes de Pully, Lutry et Paudex ont accueilli un modèle de BHNS (bus à haut niveau de service) qui a été présenté aux riverains de la future ligne.

Le bureau du SDEL est fortement impliqué depuis 2010 (groupe technique et COPROJ) dans le projet du BHNS pour les phases PP7 (Lutry, Paudex, Pully-Damataire) et PP8 (Pully-Damataire à Pully-Reymondin).

- **Stationnement** : l'étude « Stationnement » à l'échelle de l'agglomération qui concerne aussi les quatre communes du SDEL n'a pas pu démarrer en 2017. Dès lors, l'étude à l'échelle du SDEL et le montant y affecté ont été reportés en 2018.
- **Mobilités douces** : Les résultats de l'étude sur le VLS (vélo libre-service) ont été présentés au COPIL du PALM du 8 septembre 2017. Une première phase d'observation du réseau semble nécessaire, couplée à une intensification d'échanges d'informations entre les communes afin d'évoluer vers une structure coordonnée.
- **Centre-ville de Pully** : Le site internet dédié présente le résultat des travaux de la démarche participative (<http://coeurdeville.pully.ch>).
- **Requalification RC 777 Rives du Lac** : suite à la validation de l'étude préliminaire pour un diagnostic multimodal de la RC 777 par le COPIL EST du 15 décembre 2016, un cahier des charges a été élaboré pour une étude d'avant-projet dont l'objectif sera d'élaborer une vision coordonnée de la structuration des espaces publics et des projets de développement, tout en consolidant les pistes émises lors de l'étude préliminaire et de fournir des recommandations sur les sessions et l'aménagement des carrefours.
- **Corsy/La Conversion** : suite aux prises de position attendues de l'OFROU (office fédéral des routes) et des partenaires du projet au terme de la phase 2 de l'étude en cours, la phase 3, incluant de nouvelles contraintes en termes de mobilité va pouvoir redémarrer début 2018.

Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois

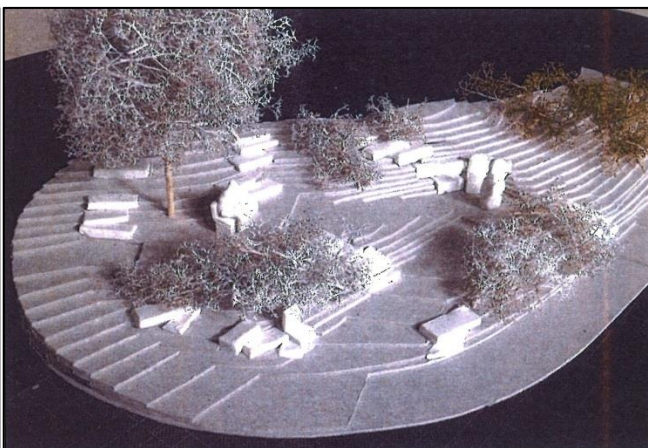
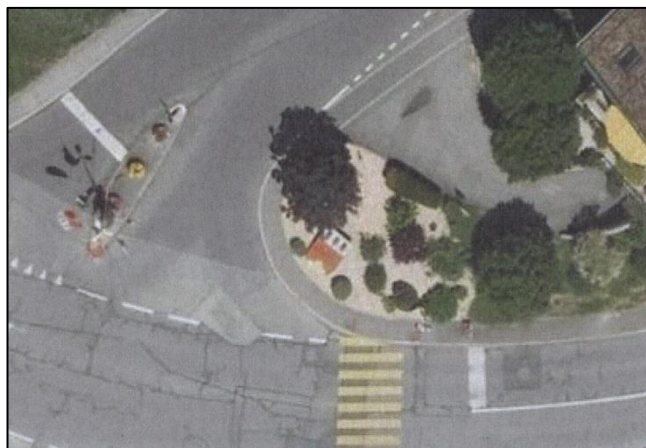
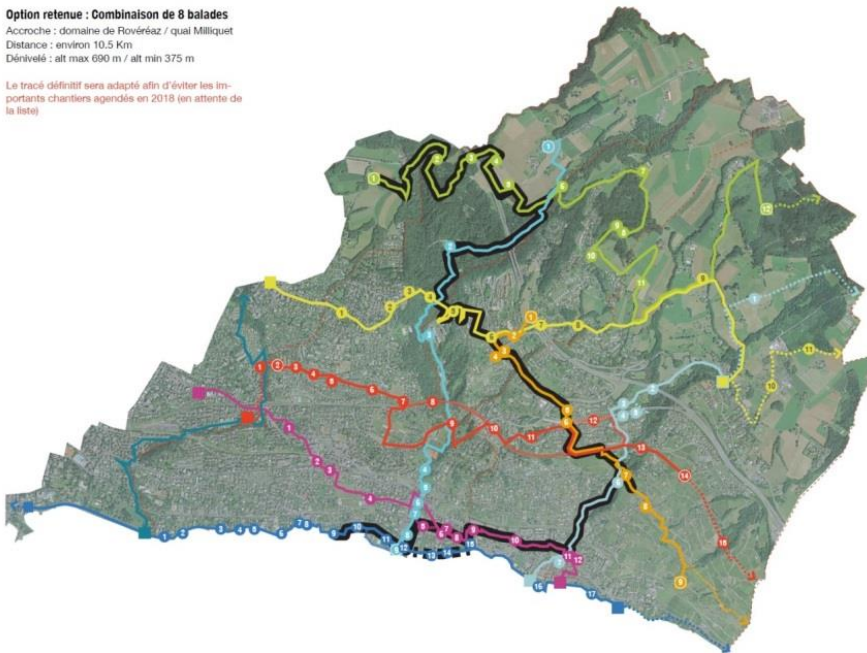
L'étude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois a permis l'élaboration du tracé de 10 balades et de leur feuille de route ainsi qu'un guide des bonnes pratiques à l'usage des communes.

L'organisation d'une manifestation éphémère avait été prévue pour le printemps 2018 avec un tracé spécial passant par chacune des communes du SDEL (surligné en noir sur le plan ci-dessus).

Les gros chantiers de travaux publics actuellement en cours sur plusieurs de nos communes ont conduit les municipalités à reporter cette « inauguration » en 2019.

Sur Belmont, une des balades passera par le point de vue situé à l'angle du chemin de la Cure et de la route des Monts-de-Lavaux, où se trouve actuellement le blason Cancoire. Ce petit espace n'a pas pour vocation de devenir une place de détente, mais plutôt une halte de contemplation du paysage lors d'une balade. Il fera l'objet d'un remodelage dans l'esprit de la maquette ci-dessous, parallèlement aux travaux de la RC 773. Une demande de subvention a été présentée, début décembre 2017, auprès de la SOCOSEV (Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise) dont nous sommes membres, cet aménagement entrant pleinement dans un cadre régional et répondant aux buts de cette société.

Option retenue : Combinaison de 8 balades
Accroche : domaine de Rovéréaz / quai Milliquet
Distance : environ 10.5 Km
Dénivelé : alt max 690 m / alt min 375 m
Le tracé définitif sera adapté afin d'éviter les importants chantiers agendés en 2019 (en attente de la liste)



Communication

Une Newsletter a été éditée et mise en ligne en juillet 2017. Le rapport d'activités 2016 a, quant à lui, été imprimé en juillet et distribué à chaque conseiller communal.

La participation financière 2017 de Belmont aux frais de fonctionnement du SDEL se monte à Fr. 41'966.45 (Fr. 31'004.50 en 2016). La participation du Canton aux frais de fonctionnement du bureau du SDEL a été reconduite à Fr. 109'188.- et sera augmentée en 2018.

Mise en œuvre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Suite au dépôt du PALM 3ème génération à la Confédération, en décembre 2016, le SDEL a, en 2017, assuré le suivi de la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et de mobilité inscrites dans les PALM 2007, 2012 et 2016.

PDR (Plan Directeur Régional)

Le PDR du district de Lavaux comptait 18 communes; le Comité de pilotage et le groupe technique étaient présidés par notre préfet.

Les travaux du PDR n'ont pas repris en 2017, puis l'adoption de la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat a supprimé l'obligation de cette étude. Par conséquent, en novembre 2017, la Préfecture a informé les communes de l'arrêt des travaux.

Sur une participation des communes de Fr. 219'999.- payée en 2012, 2013 et 2014, seuls Fr. 50'013.20 d'honoraires ont été dépensés. Le solde a été remboursé aux communes partenaires en décembre, dont Fr. 6'056.93 en notre faveur.

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Les constructions du PQ « En Arnier II » achevées et habitées, l'addenda au PQ « Burenz-Malavaux » mis en vigueur, le PPA « Rue des Corbaz » accepté par votre Conseil, ne reste plus, comme gros dossier, que notre PGA « national ». Encore quelques dizaines d'heures de travail et nous devrions, enfin, pouvoir présenter notre PGA au Canton pour examen complémentaire et à l'enquête publique.

Comme par le passé, mes collègues municipaux, les collaborateurs de l'administration et ceux des services extérieurs ont répondu présents si j'avais besoin de leurs connaissances et compétences. Qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Etant plus proche du service technique, je ne peux que souligner la bonne ambiance qui y règne, le très bon travail effectué par tous les collaborateurs et leur stoïcisme face aux diverses réclamations et remarques qu'ils peuvent recevoir par quelques concitoyens peu amènes.



Catherine SCHIESSER, Municipale

CONCLUSIONS 2017

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017;
du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2017, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2017 » est jointe au préavis sur les comptes



<https://images.r.cruisecritic.com/news/2017/12/wave-17-18.jpg>